

Métropole  **Toulon Provence Méditerranée**

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Sommaire

Le Rapport Développement Durable

Le contexte réglementaire	2
Le contenu	3
La démarche	3
 La synthèse des finalités	4
Les actions phares	6
Le territoire métropolitain	8
Les labels du territoire	10
 Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions	
La gouvernance	12
La concertation	13
L'administration	13
Les finances, les achats et la commande publique	14
Le numérique	16
La communication	19



5 finalités :

1

La lutte contre le changement climatique	20
L'aménagement	22
La mobilité	25
Les ports	32
L'énergie	35
La prévention des risques	39



2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	44
L'atmosphère	46
Le bruit	48
L'eau et l'assainissement	49
Les milieux aquatiques	53
Les espaces naturels et la biodiversité	58



3

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	66
L'habitat	68
La politique de la ville	71
La solidarité	73



4

L'épanouissement de tous les êtres humains	78
L'enseignement supérieur et la recherche	80
La culture	84
Le sport	90
Les ressources humaines	94



5

La transition vers une économie circulaire	98
Les déchets	100
L'agriculture, l'aquaculture et la pêche	103
Le développement économique et l'innovation	107
Le tourisme et l'attractivité	112
Les moyens internes	117



Le Rapport Développement Durable

Le contexte réglementaire

Le Rapport Développement Durable (RDD) est encadré par l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui se traduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales par les articles suivants :

- L2311-1-1 applicable aux communes et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.
- L5217-10-2 applicable aux métropoles.

Dans les communes et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, le représentant de l'exécutif présente un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont des débats sur le projet de budget.

Le RDD porte sur :

- Le fonctionnement de la collectivité.
- Les politiques de la collectivité sur son territoire, de nature à **atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable** inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le RDD comprend :

- Le bilan annuel de la stratégie numérique responsable de la collectivité, article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.
- Le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de la collectivité, article L.174-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Le contenu

Dans un premier temps, le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales vient préciser le contenu du RDD et se traduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales par les articles suivants :

- D2311-15 applicable aux communes et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.
- D5217-8 applicable aux métropoles.

Le RDD décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des documents qu'elle a produits.

Au regard des 5 finalités du développement durable, définies par le III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement, qui sont :

1 La lutte contre le changement climatique

2 La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4 L'épanouissement de tous les êtres humains

5 La transition vers une économie circulaire

Le RDD comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Dans un second temps, la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales vient compléter le décret précédent en proposant, à titre indicatif, 2 trames pour aider les collectivités dans la rédaction de leur RDD.

La démarche

Le présent RDD est élaboré avec le concours de l'ensemble des services de la Métropole et avec l'appui du Conseil de développement TPM.

Il porte sur les actions couvrant la période de juillet 2024 à juillet 2025, en vue de sa présentation lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui se tiendra à la fin de l'année 2025.

Le RDD est à distinguer du Rapport d'activités. En effet, le premier se présente comme un outil d'analyse et d'évaluation des différentes politiques publiques, avec des questionnements et des pistes d'amélioration. Tandis que le second est un bilan annuel, délibéré, dont les éléments juridiquement opposables engagent les élus.

La synthèse des finalités

FINALITÉS	THÉMATIQUES	PANELS D'ACTIONS TPM (non exhaustif)	ODD*
Finalité 1 La lutte contre le changement climatique	L'aménagement	- Règlement Local de Publicité Intercommunal - Engagement de la Métropole dans le programme Territoires adaptés au climat de demain +4°C du Cerema - Adhésion de la Métropole au réseau EnvirobatBDM - Projet de requalification de la Place d'Armes à Toulon - Végétalisation de la place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var - Projet de renaturation de l'anse de Tabarly à Toulon	37 910 1112 1314 15
	La mobilité	- Élaboration en cours du Plan De Mobilité 2025-2035 - Projet de Bus à Haut Niveau de Service - Projet de Pôle d'échange multimodal d'Hyères - Engagement dans la navette ferroviaire toulonnaise - Évolution de l'opération « Tous à vélo ! » - Nouvelles lignes maritimes 38M et 65M en période estivale - Participation au lancement de la ligne ZOU ! Covoiturage de Toulon à Cuers	
	Les ports	- Projet de Connexion Électrique des Navires À Quai (CENAQ) - Obtention des prix sectoriels dans le cadre du « Label in Progress »	
	L'énergie	- Élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial - Déploiement des IRVE sur le territoire - Mise en conformité avec le décret tertiaire « Identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables » - Réalisation d'un audit et suivi des scores Climat-Air-Énergie et Économie circulaire - Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de la Métropole	
	La prévention des risques	« Programme d'Actions et de Prévention des Petits Côtiers Toulonnais (2024-2029) » - Opérations de travaux forestiers et de génies civils au massif du Cap Sicié et à la forêt communale d'Ollioules - Travaux de mise en sécurité du Mont Faron - Élaboration de la stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte - Élaboration de l'application « urbanisme et aménagement »	
Finalité 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	L'atmosphère	Suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère du Var	34 67 811 1213 1415
	Le bruit	Élaboration des Cartographies de Bruit Stratégiques d'échéance 4	
	L'eau et l'assainissement	- Mise en service d'une conduite sous-marine pour l'alimentation de l'île de Porquerolles - Modernisation de l'usine de production d'eau potable de La Valette-du-Var - Mise en œuvre de Meilleures Techniques Disponibles à Amphitria - Projet d'injection de biométhane à l'Almanarre - Travaux de la nouvelle station au hameau des Borrels à Hyères	
	Les milieux aquatiques	- Salins d'Hyères : restauration du bâtiment du Tympan des Pesquiers et ses logements annexes « Bilan de la première phase (2023-2024) du Contrat de Baie et construction du programme de la seconde phase (2025-2027) » - Opérations de désimperméabilisation et de végétalisation de 2 cours d'école 7^{ème} édition de l'opération de ramassage de déchets Provence Propre	
	Les espaces naturels et la biodiversité	- Sentier littoral de la Garonne - Atlas de la biodiversité - Dispositifs « La Rade m'a dit », « Promenons-nous dans les bois » et « Les Rendez-vous biodiversifiants de la Métropole » - Élaboration en cours d'une stratégie de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes - Réalisation d'un millefeuille de posidonies sur la plage de la Garonne au Pradet	

FINALITÉS	THÉMATIQUES	PANELS D'ACTIONS TPM (non exhaustif)	ODD*
Finalité 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'habitat	- Élaboration du Programme Local de l'Habitat 2024-2029 - Dispositif « Le Logement d'Abord - lutte contre le sans-abrisme » 2024-2027 - Production d'une carte thermique des bâtiments sur le territoire	13 78 1011 13
	La politique de la ville	- Élaboration du Contrat de Ville 2024-2030 - Requalification de 32 logements locatifs sociaux dans l'îlot de la Visitation à Toulon dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	
	La solidarité	- Élaboration du Contrat local des solidarités 2024-2027 - Marchés d'insertion lors du chantier d'élargissement de l'A57 - Participation des agents à la 7^{ème} édition du DuoDay - Acquisition de l'application ACCEO - Nouvelle mandature du Conseil de la vie étudiante et de la jeunesse en décembre - Élaboration en cours de l'observatoire Jeunes avec l'audat.var	
Finalité 4 L'épanouissement de tous les êtres humains	L'enseignement supérieur et la recherche	- Travaux de rénovation sur le campus de La Garde de l'Université de Toulon - Partenariat avec l'association EVOCAE pour lutter contre le décrochage scolaire « 1^{ère} rencontre régionale de l'Association des Villes Universitaires de France »	12 34 58 910 1116
	La culture	- Rénovation de l'Opéra TPM 5^{ème} édition 2025 de « Passion Bleue »	
	Le sport	Réfection progressive des terrains	
	Les ressources humaines	- Organisation de la journée de sensibilisation à la transition écologique pour les agents TPM - Organisation de la formation « Cultivons la bienveillance au travail »	
Finalité 5 La transition vers une économie circulaire	Les déchets	- Déploiement des réceptacles de collecte des mégots de cigarettes - Déploiement des points d'apport volontaire de biodéchets - Projets de ressourceries à La Seyne-sur-Mer et au Pradet	23 78 910 1112 1314 1516
	L'agriculture, l'aquaculture et la pêche	- Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial - Installation de productions vivrières à Ollioules et Hyères - Équipement de casiers en libre-service au magasin de producteurs « Terres d'Hyères »	
	Le développement économique et l'innovation	- Projet d'aménagement dans la ZAE de Prébois à Six-Fours-les-Plages - Partenariat avec Éa éco-entreprises pour accompagner les entreprises - Célébration des 10 ans de la French Tech Toulon Région Sud	
	Le tourisme et l'attractivité	- Engagement dans la Convention des Entreprises pour le Climat Provence Méditerranée - Création d'une commission vélo-cyclotourisme par l'Office de Tourisme Provence Méditerranée - Engagement dans le programme du Centre National du Cinéma et de l'image animée pour une transition écologique du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée	
	Les moyens internes	Étude en cours sur l'électrification de la flotte de véhicules de la Métropole	

* ODD : Objectifs de Développement Durable.

Les actions phares

L'annexe verte au budget



→ Page 16

Le programme Territoires adaptés au climat de demain +4°C



→ Page 22

La Connexion Électrique des Navires À Quai (CENAQ)



→ Page 34

Le bilan à mi-parcours du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or



→ Page 54

La désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école



→ Page 55

L'Atlas de la biodiversité



→ Page 60

Déport du Sentier du littoral au Pradet



→ Page 63

La rénovation de l'Opéra TPM



→ Page 86

La valorisation des biodéchets



→ Page 102

JOURNÉE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



MARDI 7 OCTOBRE 2025 DE 8H30 À 16H30
Maison de la Créativité • Chalucet • Toulon

Participez à une journée de sensibilisation dédiée à la transition écologique et découvrez l'action de TPM
Ateliers participatifs • Retour d'expériences • Quiz • Exposition
Ouvert à tous

Métropole TPM

Inscrivez-vous dès à présent ici places limitées

Les formations RH



BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE



Le service Formation de la Métropole TPM et le CNFPT vous proposent une nouvelle approche pédagogique dynamique autour du « bien travailler ensemble »
Retrouvons-nous à l'amphithéâtre, sur une demi-journée !
7 séances pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier

Métropole TPM

Inscrivez-vous dès à présent ici

→ Page 96



Le territoire métropolitain



455 118

habitants, soit la **13^{ème}**



Métropole française sur 21

(population légale totale au 1^{er} janvier 2025, INSEE)

36 654

hectares (BD TOPO®, IGN)



200

km de littoral
incluant les îles d'Hyères

(BD TOPO®, IGN)



Les labels du territoire

La lutte contre le changement climatique



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



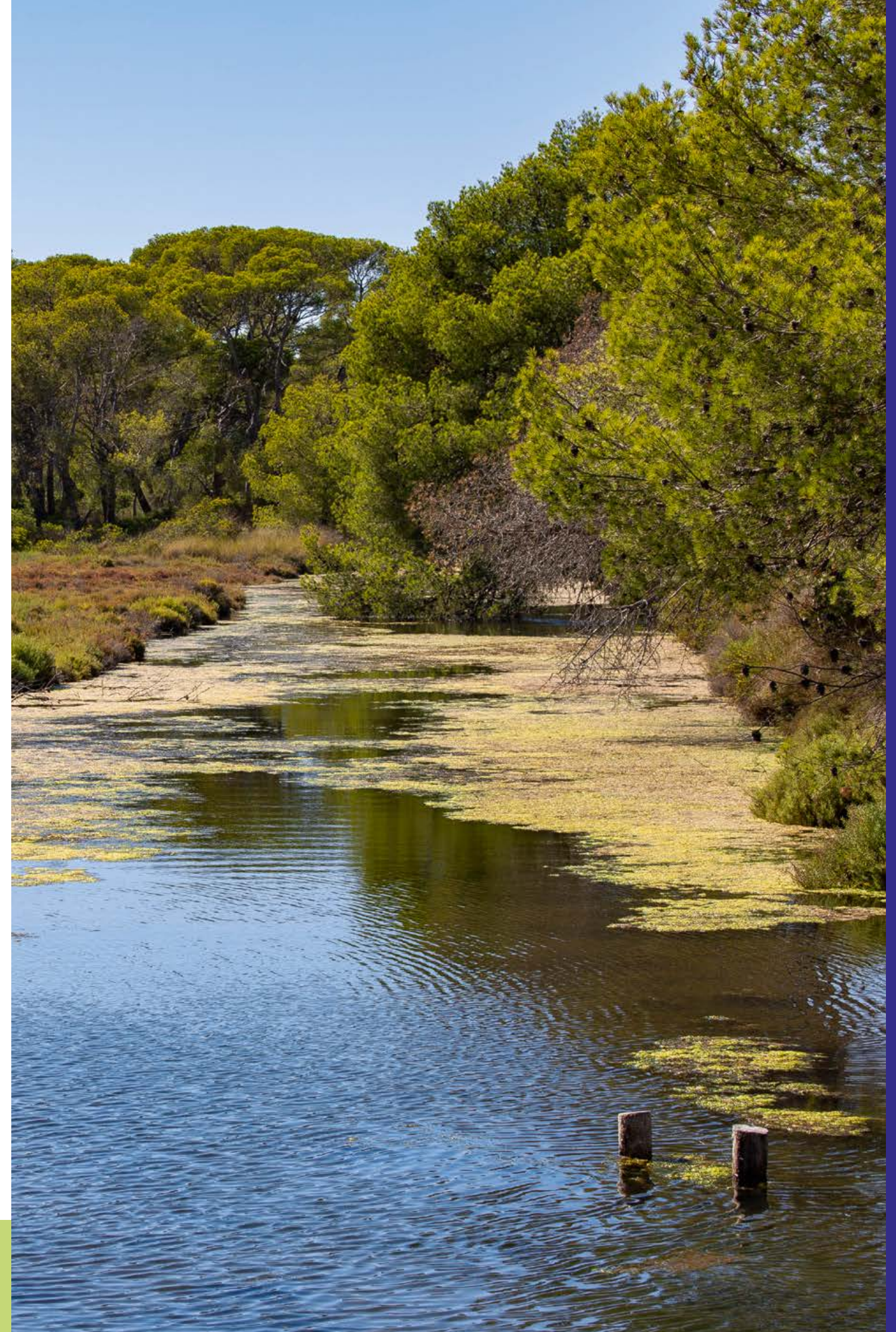
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



L'épanouissement de tous les êtres humains

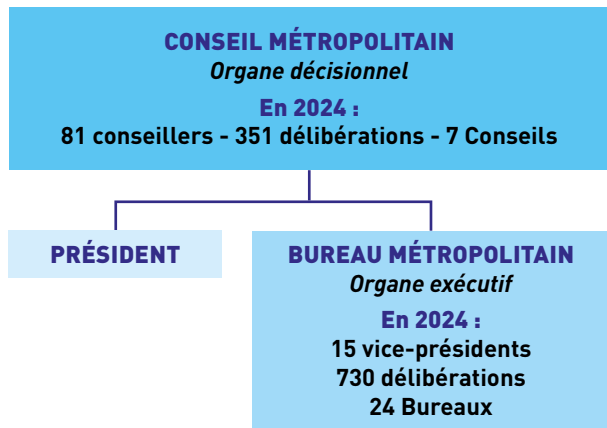


La transition vers une économie circulaire



Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions

La gouvernance



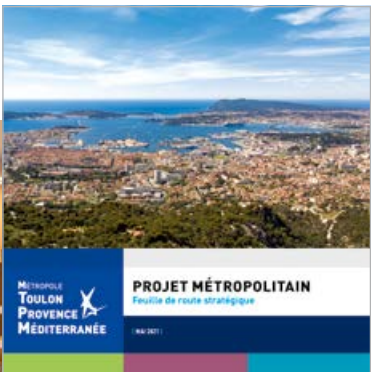
La Charte de gouvernance et de confiance précise les principes directeurs qui portent le développement métropolitain et permettent d'assurer un service de proximité en lien avec les communes membres.

Le Projet métropolitain

Les élus ont souhaité l'adoption d'un **Projet métropolitain** pour afficher la vision, les ambitions et les priorités d'actions pour le territoire. Cette feuille de route donne le fil conducteur des actions menées par la Métropole pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire à court, moyen et long terme **autour de 3 axes** :

- **Une Métropole écoresponsable** : portant sur le patrimoine naturel et paysager (préservation de l'environnement, transition écologique, lutte contre toutes formes de pollution et risques climatiques).
- **Une Métropole accueillante et solidaire** : portant sur la qualité du cadre de vie des habitants (mobilité, logement, culture, sport et solidarité).
- **Une Métropole maritime compétitive et innovante** : portant sur le rayonnement et le développement économique, numérique, scientifique, maritime et touristique.

Chacun des axes développe 8 ambitions précisant les orientations de la Métropole, quelques réalisations emblématiques passées et les projets à moyen terme sur l'ensemble du territoire.



La concertation



13 COMMISSIONS THÉMATIQUES
En 2024 :
53 Commissions

CONFÉRENCE DES MAIRES

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TPM
122 membres

COMITÉS TECHNIQUES ET COMITÉS DE PILOTAGE

PARTICIPATION DU PUBLIC

- 1 Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière
- 2 Culture et Patrimoine
- 3 Politique de la ville et Habitat
- 4 Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique
- 5 Finances et Administration générale
- 6 Attractivité économique et Développement numérique
- 7 Innovation, Enseignement supérieur et Recherche
- 8 Jeunesse et Sports
- 9 Mobilités
- 10 Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche
- 11 Eau et Assainissement
- 12 Ports
- 13 Inondations et Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

MISSIONS

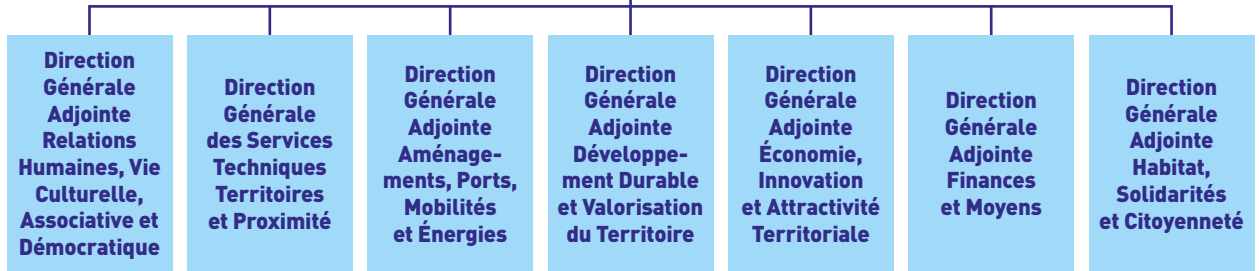
- Nourrir le débat à l'échelle du territoire, renforcer le dialogue entre les acteurs locaux
- Contribuer à la prise de parole des citoyens
- Renforcer la proximité entre élus et société civile
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et besoins des acteurs



L'administration



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



12 antennes métropolitaines

Les finances, les achats et la commande publique



CHIFFRES CLÉS 2024

- **4 projets métropolitains** dans une démarche de mécénat privé
- **233 marchés notifiés** par la Métropole soit un volume financier de 203 037 218 €HT
- **71% des marchés intégrant du développement durable**
 - **61%** des marchés intégrant un dispositif en faveur de l'environnement
 - **21%** des marchés intégrant un dispositif en faveur de l'économie circulaire
 - **87%** des marchés intégrant un dispositif de préservation des espaces naturels et/ou de protection de la biodiversité
 - **34%** des marchés intégrant un dispositif en faveur de l'inclusion sociale

- **185 621 heures** d'insertion sociale au profit d'un public éloigné de l'emploi
- **9** marchés réservés à un public en difficulté
- **64%** des marchés attribués à des titulaires de la Région Sud
- **72%** des marchés attribués à des TPE/PME

NOUVELLES ACTIONS

- Organisation de la 3^{ème} édition du Colloque Achats Publics et Transition Écologique

OBJECTIF 2025 DU PNAD

- **100%** des marchés notifiés intégrant au moins une considération environnementale
- **30%** des marchés notifiés intégrant au moins une considération sociale

Le mécénat privé

La Métropole développe d'autres sources de financement que les subventions publiques en s'orientant vers le mécénat privé. L'objectif est de fédérer des acteurs du territoire (particuliers et entreprises) autour de projets métropolitains emblématiques.

La Métropole a sélectionné parmi un panel d'opérations **4 projets d'intérêt général** et porteurs de symboles autour de la culture, du patrimoine, du sport ou de l'environnement afin d'attirer l'intérêt des futurs mécènes :

- **La construction de la Capitainerie du Port de Toulon**
- **La construction de nouveaux équipements sportifs au Vallon du Soleil TPM à La Crau**
- **La valorisation et l'ouverture au public du Salin des Pesquiers à Hyères**
- **La réhabilitation et la modernisation de l'Opéra TPM à Toulon**



L'intérêt pour les mécènes est de :

- **valoriser leur implication** dans le développement du territoire vis-à-vis des parties prenantes,
- **bénéficier d'un avantage fiscal** :
 - un crédit d'impôts sur l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT pour les entreprises,
 - un crédit d'impôts sur l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers,
- **bénéficier de contreparties** en fonction du montant donné (par exemple, la participation à des événements).

Les subventions

La Métropole a inscrit le soutien aux associations dans certaines de ses compétences : la culture, le sport, l'environnement, la politique de la ville, la formation, le développement économique, le tourisme, l'enseignement supérieur et l'accueil des gens du voyage.

Elle dispose d'un guichet unique qui examine chaque année l'ensemble des demandes de subventions des associations. L'objectif est de soutenir des projets ayant un intérêt métropolitain, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans le cadre des compétences et des orientations définies par la Métropole et présentant un équilibre budgétaire.

Le SPASER



Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) a pour objectif de répondre aux enjeux de la transition écologique, de l'inclusion sociale et de la compétitivité du territoire dans le cadre des achats publics effectués par la Métropole. Il permet également d'agir indirectement sur les pratiques des entreprises, titulaires des marchés publics, qui participent au verdissement de la commande publique.

Le SPASER énonce 4 piliers qui répondent aux 3 axes du Projet métropolitain :

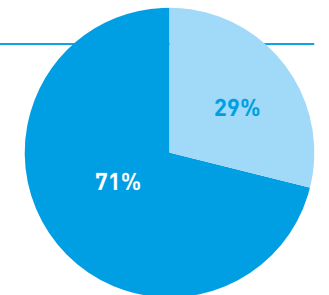
- 1 Un achat public au service de la transition écologique pour une **Métropole écoresponsable**.
- 2 Un achat public au service de l'inclusion sociale pour une **Métropole solidaire**.
- 3 Un achat public au service de la performance économique pour une **Métropole compétitive et innovante**.
- 4 Une **gouvernance proactive** pour la promotion des achats responsables au sein de la Métropole.

Chaque pilier prévoit un certain nombre de leviers ou d'actions concrètes à mettre en œuvre en tant que caractéristiques techniques, conditions d'exécution ou critères d'attribution des marchés publics.

233 marchés notifiés par la Métropole en 2024 (203 037 218 €HT)

71% des marchés intègrent du développement durable

- **61%** des marchés intégrant un dispositif en faveur de l'environnement
- **21%** des marchés intégrant un dispositif en faveur de l'économie circulaire
- **87%** des marchés intégrant un dispositif de préservation des espaces naturels et/ou de protection de la biodiversité
- **34%** des marchés intégrant un dispositif en faveur de l'inclusion sociale
- **185 621 heures** d'insertion sociale au profit d'un public éloigné de l'emploi
- **9** marchés réservés à un public en difficulté
- **64%** des marchés attribués à des titulaires de la Région Sud
- **72%** des marchés attribués à des TPE/PME



Depuis 2023, la Métropole dépasse l'objectif fixé par le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 de 30% de marchés prenant en compte au moins une considération sociale.

	Moyenne des collectivités territoriales au niveau national en 2023*	Moyenne de TPM en 2023	Moyenne de TPM en 2024	Objectif du PNAD en 2025
Marchés prenant en compte au moins une considération environnementale (une condition d'exécution et/ou un critère d'attribution)	20,1%	66%	61%	100%
Marchés prenant en compte au moins une considération sociale (une condition d'exécution et/ou un critère d'attribution)	12,7%	35%	34%	30%

* Source : « Recensement économique de la commande publique Chiffres 2023 », Ministère de l'économie et des finances.

L'organisation d'évènements

12 septembre 2024 : 3^{ème} édition du Colloque Achats Publics & Transition Écologique, dédiée à l'éco-construction, co-organisé par le cluster d'entreprise Éa éco-entreprises et la Métropole. En complément des tables rondes thématiques, 3 sessions de pitch ont permis à des organismes publics et des entreprises de présenter leurs besoins et leurs solutions.



Les Trophées Décision Achats

En 2024 : la mise en place du SPASER a permis à la Métropole de recevoir **le prix argent des Trophées Décision Achats 2024** dans la catégorie « Transformation du secteur public », co-organisé par le magazine Décision Achats et le Conseil National des Achats. Ce prix vient récompenser une démarche d'économie circulaire innovante mise en place au sein du marché de fourniture de pièces détachées pour véhicules légers par la Métropole.

Résultat : plus de 15% de pièces recyclées proposées par l'opérateur économique.



L'annexe verte au budget

L'exercice d'évaluation environnementale du budget de la Métropole ambitionne de **répondre à l'échéance réglementaire concernant les dépenses d'investissement du compte administratif**. Une réflexion est en cours pour intégrer les budgets annexes (assainissement, déchets).

Le numérique



**Direction Générale Adjointe
Finances et Moyens**
*Commission Finances
et Administration générale*

CHIFFRES CLÉS 2024

- **13 397** équipements informatiques
- **57 Teraoctets** de stockage de fichiers
- **16 930** tickets dont **3738** demandes et **13 192** incidents
- **11,8 Gigaoctets** soit **220** fichiers en cours de traitement pour conservation définitive
- **13,13 Gigaoctets** soit **25 451** fichiers en cours de traitement pour élimination à terme

NOUVELLE ACTION

- Élaboration en cours d'une **stratégie numérique responsable**



Le numérique responsable

La loi REEN* impose à la Métropole d'élaborer d'ici le 1^{er} janvier 2025 une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

À ce titre, la Métropole a réalisé en 2024 **une mesure de l'empreinte carbone des Technologies de l'Information (IT)** sur l'année de référence 2023. De plus, elle a élaboré un **Programme Stratégique Numérique Responsable** autour de 5 axes stratégiques :

- 1 La mise en œuvre et l'organisation d'une gouvernance globale.
- 2 Le développement d'une culture numérique responsable forte.
- 3 La mise en place d'une politique d'achat IT responsable.
- 4 La conception d'un environnement de travail durable et souhaitable.
- 5 L'optimisation de l'infrastructure IT.

Les équipements informatiques

La Métropole est propriétaire de différents équipements informatiques (affichage, imprimantes, mobilité, périphérique, postes de travail, solution visioconférence, système et téléphonie). Au niveau de la consommation électrique du matériel bureautique, les écrans des ordinateurs passent en mode veille après 15 minutes d'inactivité, et les ordinateurs s'éteignent automatiquement à partir de 20h. Par ailleurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place sur les photocopieurs pour réduire l'usage des ramettes de papier.

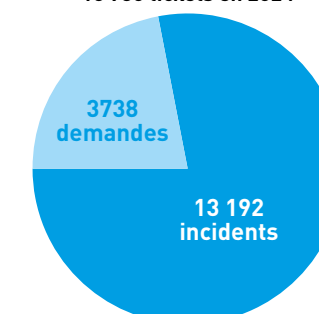
EN 2024

- **13 397** équipements informatiques tout confondu
- **57 Teraoctets** de stockage de fichiers

Le Bureau Numérique

Le Bureau Numérique est une plateforme Internet réservée uniquement aux agents TPM permettant d'accéder à leur messagerie professionnelle, aux logiciels bureautiques, aux applications, aux démarches, aux documents stockés ou encore de consulter la base documentaire, l'annuaire et les actualités. Cela permet de concentrer des ressources numériques en un point d'accès ainsi que de dématérialiser les échanges et les besoins. **L'intérêt recherché est de faciliter l'usage et réduire les délais de communication, de signature et de transmission, ainsi que les supports en papier.**

16 930 tickets en 2024



Parmi les outils disponibles sur le Bureau Numérique, le portail IZI permet aux agents de signaler des difficultés au niveau de l'usage des équipements informatiques. Un technicien pourra ainsi apporter une solution grâce à un outil de prise en main à distance permettant de limiter les déplacements des informaticiens.

* Loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.



L'archivage électronique

La Métropole a mis en place un système d'archivage électronique pour permettre la conservation des originaux numériques dans un espace dédié, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires. Cet outil s'inscrit dans une démarche de rationalisation de la production documentaire dématérialisée sur les serveurs. Son objectif est de diminuer l'empreinte carbone numérique du stockage des données tout en optimisant les processus des différentes directions engagées dans la démarche.

EN 2024 Volumétrie des documents transmis pour l'archivage électronique :

- 11,8 Gigaoctets, soit 220 fichiers en cours de traitement pour conservation définitive
- 13,13 Gigaoctets, soit 25 451 fichiers en cours de traitement pour élimination à terme

Le projet SMART TPM

Dans le cadre de l'appel à projet de la Région Sud « Bâtir la Smart Région : accompagner l'essor des Territoires Intelligents », la Métropole a lancé le projet SMART TPM (Superviseur Métropolitain Air, Risques & Territoire). Ce projet vise à rendre accessibles les données du territoire, déployer de services numériques innovants afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, et moderniser les services de l'administration.

Pour se faire, le projet consiste à collecter les données du territoire, en mettant en place un réseau de capteurs sur le terrain et en recueillant les données auprès des partenaires, afin de les agréger en temps réel sur une plateforme de données territoriales multithématiques.

→ Le réseau de capteurs de données

Plusieurs initiatives s'inscrivent dans la thématique du développement durable :

- **L'amélioration de la qualité de l'air** : suivi des polluants grâce aux données d'ATMOSUD et aux stations de mesure, déploiement de capteurs de pollens pour anticiper les risques allergiques.
- **La réduction des nuisances sonores** : utilisation de sonomètres pour mesurer l'impact des travaux et des infrastructures.

- **L'adaptation au changement climatique** : installation de capteurs météo pour étudier les îlots de chaleur urbains.
- **La prévention des risques d'inondation** : emploi de caméras intelligentes pour surveiller en temps réel les cours d'eau.
- **La mobilité** : suivi de l'occupation des parkings métropolitains pour optimiser les déplacements et réduire les émissions,
- **La gestion énergétique** : analyse des consommations énergétiques des bâtiments de la Métropole pour favoriser des solutions plus durables.

→ Le Portail Data

La Métropole a élaboré le **Portail Data**. Il s'agit d'un site Internet mettant en libre accès des données émises par la Métropole et ses partenaires, publics et privés, concernant le territoire métropolitain.



Le Portail Data permet de :

- partager les données réglementaires de la Métropole, à savoir les délibérations du Conseil et du Bureau métropolitains*,
- partager les données du territoire dans divers domaines,
- fournir un outil de gestion et d'aide à la décision au service du développement du territoire via la partie Opendata. En effet, l'exploitation de ces données par des tiers, notamment des développeurs et entrepreneurs, contribue à développer des projets innovants.
- fournir un outil SIG aux agents de la Métropole et de la Ville de Toulon ainsi que les autres collectivités ayant-droit.

Le Portail Data est accessible à tous, sauf l'accès sécurisé (l'Espace Pro), qui est réservé aux agents de la Métropole, à ses communes membres et aux partenaires signataires de la Convention de Géomutualisation qui regroupe une trentaine de membres.

Les données sont classifiées par thématiques :

- Administration et données de référence
- Aménagement, urbanisme et économie
- Famille, tourisme et sports
- Environnement et gestion des risques
- Espace public et propreté
- Mobilités
- Santé et social
- Réseaux

Les données sont disponibles dans différents formats sur la partie Opendata :

- à l'état brut pour télécharger et traiter les données,
- en cartographie pour en faire une présentation générale,
- en tableau de bord pour analyser les données et mettre en avant certains indicateurs.

→ Les autres plateformes cartographiques

La Métropole élabore des applications cartographiques à la demande de ses services telles que :

- **Consommons local**,
- **Conservatoire TPM**,
- **Contrat de Baie (en accès sécurisé)**,
- **Bien chez soi**.

La communication



La communication interne

Le **Cahier de Liaison Interne du Personnel (CLIP)** est transmis mensuellement à chaque agent TPM. Il présente les actualités et les projets en cours. Un encart « Dév'Dur' » informe sur les actualités de développement durable.

→ 11 CLIP par an

Les produits de communication

La Métropole porte une attention particulière sur le choix de ses publications papiers et de ses goodies notamment en intégrant **des critères environnementaux** dans les marchés publics.

D'une part, le marché d'objets promotionnels exige des fournitures **intégrant une part de matière recyclée** et respectant les conditions de fabrication suivant les normes en vigueur, notamment les conditions de travail.

D'autre part, le marché d'impression de brochures et d'affiches, actuellement en cours de lancement, privilégie des **papers issus de forêts gérées durablement et/ou des papiers composés d'une part de matière recyclée**.



La communication digitale

Les médias privilégiés sont désormais les newsletters, les sites Internet gérés par la Métropole (TPM, le Conservatoire TPM), les vidéos, les réseaux sociaux, les supports existants (magazines et sites Internet des communes). Par exemple, **l'une des publications la plus consultée est le guide Sentier du littoral**.

EN 2024

- 12 newsletters
- 99 vidéos diffusées via divers canaux (site Internet, Facebook, Instagram, réseaux sociaux Terre de Sport, site Internet du Conservatoire, vœux TPM, etc.)
- 90 posts Facebook
- 30 publications Instagram
- 140 actualités sur le site Internet

Un nouveau site Internet

La Métropole s'engage dans une démarche exigeante en faveur de l'accessibilité de son site.** Elle réalise en 2025 **son nouveau site Internet**, conçu pour garantir une accessibilité optimale. Le site fait l'objet d'un audit d'accessibilité.



Ce nouveau site prend en compte :

- **l'ergonomie** : un parcours utilisateur pensé pour simplifier l'accès à l'information avec un accès privilégié pour les démarches,
- **un design plus attractif** : plus coloré mais épuré et parfaitement lisible et conforme à la réglementation du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA),
- **le développement** : les règles génériques d'accessibilité ont été respectées tout au long de la phase de développement du projet,
- **la contribution** : une charte éditoriale à destination des différents services TPM a été proposée. Elle reprend les règles du RGAA et l'utilisation de la méthode FALC (Facile À lire et à Comprendre) afin de sensibiliser les services et les inciter à rédiger des contenus accessibles.

Le site cible également l'écoconception. Il s'agit de limiter les ressources techniques nécessaires à l'affichage d'une page ou à l'exécution d'une fonctionnalité pour réduire l'impact d'un site web. Par exemple, limiter l'utilisation des images, limiter le volume du texte, limiter le contenu de documents. L'objectif étant de conserver le strict nécessaire et supprimer ce qui est obsolète ou non consulté.

** Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

* Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

1 La lutte contre le changement climatique



CHIFFRES CLÉS

2025

→ **9** bâtiments métropolitains engagés dans une démarche de certification BDM

2024

→ **31 717 993** voyages sur **124** lignes de transports (116 réseau Mistral, 7 Îles d'Or, 1 téléphérique du Mont Faron)

→ **23** parkings métropolitains, dont **4** mettant à disposition des vélos en libre-service et **20** proposant des bornes de recharge électrique

→ **4** pôles d'échanges multimodaux et **7** gares ferroviaires

→ **5** ports en régie directe sur **8** certifiés ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité

→ **126** bornes publiques de recharge électrique disponibles, soit **252** points de charge

→ **22** bâtiments métropolitains assujettis au décret tertiaire

→ **30 km** de cours d'eau entretenus sur **58 km** à gérer

→ **7** secteurs sur **10** confortés dans le cadre du Programme de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron

→ **18** pistes classées DFCI

2022

→ Production d'énergies renouvelables du territoire : **274 GWh**

5 LEVIERS D' ACTIONS

1 L'aménagement

2 La mobilité

3 Les ports

4 L'énergie

5 La prévention des risques

1 L'aménagement



La planification

NOUVELLES ACTIONS

- Engagement de la Métropole dans le **programme Territoires adaptés au climat de demain +4°C du Cerema**
- Élaboration du **Règlement Local de Publicité Intercommunal**

L'aménagement

CHIFFRES CLÉS 2025

- **9 bâtiments** métropolitains engagés dans une démarche de **certification BDM**
- **5 sites** métropolitains engagés dans une démarche de **certification QDM**
- **1 site** métropolitain **certifié ÉcoQuartier** niveau 3

NOUVELLES ACTIONS

- Adhésion de la Métropole au **réseau EnvirobatBDM**
- **Végétalisation de la place du Général de Gaulle** à La Valette-du-Var
- Projet de **requalification de la Place d'Armes** à Toulon
- Projet de **renaturation de l'anse de Tabarly** à Toulon



La planification

La Métropole est compétente en matière de planification territoriale.

À ce titre, elle participe à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement sur son territoire avec le concours des communes membres et de ses partenaires.



Le programme Territoires adaptés au climat de demain +4°C



La Métropole est adhérente au Cerema et engagée depuis 2024 dans son programme « Territoires adaptés au climat de demain +4°C ». L'objectif est de construire une stratégie d'adaptation au changement climatique en matière d'aménagement urbain avec le concours des parties prenantes. **La mission du Cerema consistera à :**

- réaliser et consolider le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique en termes d'aménagement urbain,
- identifier les enjeux majeurs d'adaptation, déclinés dans un plan d'action opérationnel, s'appuyant sur une trajectoire d'adaptation.

Des sites d'expérimentation permettront de mettre en application et d'adapter la stratégie. Des séminaires de gouvernance seront organisés pour réunir l'ensemble des partenaires qui contribuent à l'aménagement, l'entretien et la gestion des espaces publics sur le territoire métropolitain.

Le Sentier métropolitain



Dans le cadre du programme européen « Nature for City Life 2017-2022 », la Métropole poursuit la réalisation d'un sentier de randonnée urbaine, le Sentier métropolitain.

L'objectif est de faire découvrir au public les différents espaces verts du territoire métropolitain et de les sensibiliser sur le rôle de la nature en ville en matière d'adaptation au changement climatique.

Des œuvres artistiques, réalisées par de jeunes artistes diplômés de l'École Supérieure d'Art et de Design TPM, sont également présentes sur le parcours du sentier.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal



Règlement Local de Publicité de la Métropole TPM

Le **Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)** est un document de planification qui fixe, par secteur, les obligations en matière de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes

pour assurer une cohérence de l'affichage sur le territoire métropolitain. L'objectif est de concilier la préservation du cadre de vie (environnement, paysages, architecture, ambiance des communes) et la dynamique des activités économiques.

L'aménagement

La Métropole est compétente pour la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain » visant à répondre aux enjeux identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

La Métropole est membre du **syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée** qui élabore et assure la mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** pour la période 2018-2030. Il s'agit d'un document de planification et d'urbanisme destiné à servir de cadre de référence pour l'aménagement durable d'un territoire de 32 communes, dont la Métropole fait partie. Le SCoT encadre les documents de planification de la Métropole tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, le futur Plan De Mobilité, le Programme Local de l'Habitat, ou encore le Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Le SCoT est en cours de révision.



La démarche Bâtiments et Quartiers Durables Méditerranéens

La démarche Bâtiments et Quartiers Durables Méditerranéens (BDM/QDM) est un référentiel de qualité environnementale ayant pour objectif d'évaluer les projets de construction et de réhabilitation des bâtiments et quartiers dans une démarche d'amélioration continue. Ce référentiel est porté en Région Sud par l'association EnvirobatBDM en partenariat avec l'ADEME.



La Métropole a rejoint en 2025 le réseau **EnvirobatBDM** afin de :

- participer à des visites de chantiers de bâtiments exemplaires et à des groupes de travail,
- généraliser la démarche BDM/QDM à l'ensemble de ses projets,
- accroître sa visibilité dans la généralisation de l'aménagement durable,
- limiter la consommation de ses bâtiments grâce au suivi des consommations et des usages proposé par la démarche durant deux ans suivant la livraison.

Les labels BDM et QDM sont délivrés par l'association EnvirobatBDM et proposent 4 niveaux : CAP, bronze, argent et or. Les labels sont délivrés en 3 phases : conception, réalisation et usage (2 ans après la mise en service).

EN 2025

→ **9 bâtiments** métropolitains engagés dans une démarche de **certification BDM** :

- Conservatoire TPM du Pradet certifié BDM argent en phase réalisation en 2024,
- École supérieure d'Art et Design TPM à Toulon certifié BDM bronze en phase usage en 2024,
- Opéra de Toulon certifié BDM bronze en phase conception en 2024,
- Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé à Toulon certifié BDM bronze en phase réalisation en 2025,
- Atelier technique Lagoubran à Toulon certifié BDM bronze en phase conception en 2025,
- Conservatoire de TPM et grand auditorium de Six-Fours-les-Plages, démarche BDM argent en cours,
- Centre aquatique du Vallon du soleil à La Crau, démarche BDM bronze en cours.





Le Salin des Pesquiers à Hyères



- Maison du Grand Site au Salin des Pesquiers à Hyères, démarche BDM bronze en cours,
- Centre technique métropolitain et déchèterie de Hyères, démarche BDM bronze en cours,
- Villa Panisse au Pradet (création de 20 logements), démarche BDM argent en cours,

→ 5 sites métropolitains engagés dans une démarche de certification QDM :

- Quartier de Chalucet à Toulon certifié QDM or en phase réalisation en 2020,
- PEM de Hyères, démarche QDM bronze en cours,
- Centre-ville d'Ollioules, démarche BDM et QDM argent en cours,
- Cœur de ville de La Garde, démarche QDM or en cours.

→ 1 site métropolitain certifié ÉcoQuartier niveau 3 : Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet à Toulon.



Les projets d'aménagements

La Métropole entreprend plusieurs opérations de requalification et de végétalisation sur les espaces publics du territoire en matière d'adaptation au changement climatique et de développement de l'attractivité.

→ La végétalisation de la place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var

La place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var est un espace public exclusivement en béton sous lequel se situe un parking public souterrain. Afin d'éviter un îlot de chaleur, la Métropole a entrepris en 2024 un projet de végétalisation de la place sur plus de 5000 m² en installant des végétaux, des jardinières et une vingtaine d'arbres permettant de recréer une façade végétale.



La place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var

À l'ouest de la place, le sol naturel est retrouvé et accueille des plantations exotiques, rendant cette partie perméable aux eaux de pluie. 5 pergolas et des bancs ont également été installés afin d'offrir un ombrage supplémentaire et un espace agréable pour les usagers. La nouvelle place a été inaugurée en avril 2025.

Montant : 900 000 € TTC avec le soutien de la Région Sud (140 000 €)

→ Le projet de requalification de la Place d'Armes à Toulon

La Métropole prévoit un projet de requalification de la Place d'Armes à Toulon. Elle ambitionne des aménagements exemplaires tels que la renaturation des espaces, la récupération des eaux pluviales avec un traitement des sols drainants, l'utilisation de matériaux de construction durables à albédo élevé ainsi que la sensibilisation de la population à travers des équipements et une signalétique pédagogique. Les travaux devraient débuter en 2027 pour une livraison en 2029.

Montant prévisionnel : 8 millions € TTC

→ Le projet de renaturation de l'anse de Tabarly à Toulon



La Métropole a prévu de réaliser les aménagements des espaces publics situés au sud de la future base nautique dans l'anse Tabarly à Toulon, comprenant la promenade, la digue, la passerelle et la presqu'île.

La Métropole ambitionne un aménagement exemplaire de renaturation en bord de mer. Les espaces, à dominance minérale, seront végétalisés avec l'installation d'espèces nécessitant peu d'entretien et d'eau, adaptées à une forte salinité et à des vents forts. Les futurs aménagements apporteront des zones d'ombrage aux usagers. Ils prendront également en compte les problématiques de courantomie et de submersion marine. Les travaux devraient débuter en 2026 pour une livraison en 2027.

Montant prévisionnel : 6 millions € TTC

2 La mobilité



CHIFFRES CLÉS 2024

- 31 717 993 voyages sur le territoire
- 124 lignes de transports (116 réseau Mistral, 7 Îles d'Or, 1 téléphérique du Mont Faron)
- 2236 arrêts de bus dont 40% accessibles
- 398 bornes d'information voyageurs
- 339 bus, dont 75 bus hybrides et 54 bus gaz
- 12 bateaux-bus, dont 2 éco-bateaux-bus hybrides
- 41 995 personnes accueillies à la Maison de la Mobilité TPM
- 17 entreprises engagées dans un Plan de Mobilité Employeur sur le territoire
- 6 entreprises labellisées Véloc' Location Longue Durée
- 1620 dossiers d'aides à l'achat d'un VAE pour un montant alloué de 391 000 €
- 328 km d'itinéraires cyclables
- 1 002 750 cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral
- 8 compteurs vélo en service pour comptabiliser l'usage du vélo
- 23 parkings métropolitains offrant 10 000 places, dont :
 - 4 parkings mettant à disposition des vélos en libre-service
 - 20 parkings proposant des bornes de recharge électrique

- 23 box à vélos
- 16 parkings relais offrant 4000 places de stationnement
- 3 zones de covoiturage représentant 282 places de stationnement
- 4 pôles d'échanges multimodaux
- 7 gares ferroviaires

CHIFFRE CLÉ 2023

- 63% des 268 mesures du PDU 2015-2025 finalisées ou réalisées partiellement (bilan à mi-parcours)

NOUVELLES ACTIONS

- Élaboration en cours du Plan De Mobilité 2025-2035
- Expérimentation de la ligne de navette maritime 65M entre les ports d'Hyères
- Évolution du dispositif « Tous à vélo » (balades loisirs en VAE et formation à la cyclomobilité professionnelle)
- Lancement de la ligne ZOU ! Covoiturage de Toulon à Cuers
- Projet de Pôle d'échange multimodal à Hyères
- Projet de Bus à Haut Niveau de Service
- Livraison des 2 premiers arrêts de bus sur l'A57
- Projet de la navette ferroviaire toulonnaise

La Métropole est compétente en matière de :

- Organisation de la mobilité.
- Parcs et aires de stationnement.
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.

Le Plan De Mobilité 2025-2035



Suite au Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025, la Métropole travaille actuellement à l'élaboration du nouveau Plan De Mobilité (PDM) 2025-2035. Le PDM est un document de planification et de programmation de la politique des transports et des déplacements

sur le territoire pour les 10 prochaines années*. Le PDM sera finalisé et arrêté par le Conseil Métropolitain fin 2025. L'enquête publique et l'approbation du PDM sont planifiées au 2nd semestre 2026.

Les 5 objectifs du projet PDM sont :

- 1 Réduire l'empreinte environnementale et sanitaire de la mobilité.
- 2 Renforcer la cohésion sociale en permettant à chacun de se déplacer en sécurité sur tout le territoire.
- 3 Évoluer vers une ville du quart d'heure, avec un rééquilibrage de l'espace public résilient.
- 4 Favoriser la cohabitation/coexistence des mobilités touristiques et du quotidien.
- 5 Garantir la faisabilité et la pérennité du PDM.

* Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

	Enquête mobilité certifiée Cerema en 2022	Objectifs du projet PDM en 2035
Transports en commun	7%	12%
Vélo	2,4%	7%

EN 2023

- 63% des 268 mesures du PDU 2015-2025 finalisées ou réalisées partiellement (bilan à mi-parcours)
- Le bilan final du PDU est prévu à l'automne 2025

Le réseau Mistral

réseaumistral
BUS ET BATEAUX-BUS DE LA MÉTROPOLÉ
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

La Métropole assure l'organisation des transports en commun et a mis en place un service de transports terrestres et maritimes desservant les 12 communes membres : le réseau Mistral dont l'exploitation est gérée par une Délégation de Service Public (DSP).

EN 2024

- 31 717 993 voyages (30 631 473 réseau Mistral, 982 220 Îles d'Or, 104 300 téléphérique du Mont Faron)
- 124 lignes de transports (116 réseau Mistral, 7 Îles d'Or, 1 téléphérique du Mont Faron)

La Métropole met en œuvre plusieurs actions afin d'améliorer l'usage des transports en commun :

- Depuis 2024, le réseau Mistral s'adapte pendant l'été afin de permettre à tous de profiter de la saison estivale sur l'ensemble du territoire pour une mobilité plus responsable.

Les lignes de transport, les fréquences de passage, les horaires et les capacités des véhicules sont modifiés.

À ce titre, suite au lancement de la ligne de navette maritime 38M reliant le centre-ville de La Seyne-sur-Mer aux plages des Sablettes en 2024, la Métropole a expérimenté la nouvelle ligne 65M durant l'été 2025.



Cette ligne assure la liaison entre les ports d'Hyères et est accessible via les lignes de bus du réseau Mistral desservant chaque port. Elle est assurée tous les jours de 9h à 20h par 2 navettes d'une capacité de 8 passagers. Les bateaux sont fabriqués par une entreprise à La Seyne-sur-Mer en matériau recyclé, le polyéthylène haute densité, et répondent aux contraintes liées au faible tirant d'eau de 0,60 m sur les ports desservis.



- Une tarification unique et avantageuse (tarifs réduits pour les moins de 26 ans, les seniors, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les habitants des Îles d'Or, carte 10 voyages, abonnement mensuel et annuel) est proposée sur les 12 communes membres.
- La mise en accessibilité des réseaux de transports publics aux personnes en situation de handicap et aux PMR se poursuit :
 - bus équipés de palettes électriques et bateaux-bus de rampes d'accès manuelles,
 - annonces sonores dans les véhicules,
 - places réservées dans les véhicules,
 - remplacement progressif des arrêts de bus accessibles depuis 2016,
 - signalétique sur les arrêts de bus,
 - remplacement progressif et déploiement de nouvelles bornes d'information voyageurs sur les arrêts de bus depuis 2022,
 - téléphérique du Mont Faron accessible aux PMR.



La Métropole a produit un guide d'accessibilité consultable.

EN 2023

- 2236 arrêts de bus
- 40% des arrêts de bus accessibles
- 398 bornes d'information voyageurs

- Le parc de véhicules est renouvelé progressivement afin de réduire les émissions des transports publics.

EN 2024

- 339 bus et 12 bateaux-bus dont :
 - 75 bus hybrides
 - 54 bus gaz
 - 2 éco-bateaux-bus hybrides

La Maison de la Mobilité TPM

Maison de la Mobilité TPM

Vous accompagne dans tous vos déplacements

Dans le cadre du PDU, la Métropole a créé la Maison de la Mobilité TPM à Toulon. Ce lieu sensibilise et accompagne le grand public dans la pratique d'une mobilité durable. Il promeut l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, informe des dispositifs d'aides aux déplacements, propose l'achat de titres de transports, accompagne les entreprises et administrations à la mise en œuvre de plans de mobilité employeur.

EN 2024

- 41 995 personnes accueillies à la Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM organise de nombreux événements sur le thème de la mobilité durable :

- Durant l'événement « Faites du vélo ! » organisé lors de la « Journée mondiale du vélo » au mois de mai, elle a proposé 40 animations réunissant 2424 participants en 2025.



- Lors de la « Semaine européenne de la mobilité » au mois de septembre, elle a proposé 48 animations réunissant 2274 participants en 2024.



- L'opération « Tous à vélo ! » propose des séances d'apprentissage du vélo et Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou de remise en selle pour adultes. 76 participants en 2024.

Depuis 2025, il est désormais proposé chaque mois des balades loisirs gratuites en VAE pour adulte sur les communes de Toulon, Hyères et Six-Fours-les-Plages. Une formation à la cyclomobilité professionnelle pour les entreprises et administrations est également proposée.

La Métropole produit de nombreuses brochures d'information, telles que :

- le Guide du vélo 2025,
- le Guide mobilité durable des salariés et étudiants 2025.

La Métropole a créé le Club Mobilité Employeur pour permettre aux employeurs du territoire d'échanger sur la thématique de la mobilité domicile-travail et professionnelle au sein d'un réseau d'employeurs. À ce titre, la Métropole accompagne notamment les entreprises à construire leur propre Plan de Mobilité Employeur.



EN 2024

- 17 entreprises engagées dans un Plan de Mobilité Employeur sur le territoire

La Métropole a lancé le **label gratuit Véloc' Location Longue Durée** afin de valoriser les entreprises du territoire de toutes tailles proposant un service de location longue durée de vélos auprès des usagers. Les associations proposant des services d'autoréparation de vélos peuvent également obtenir ce label. Ce signe de reconnaissance vise à garantir un service homologué et sécurisé mais aussi une communication complète autour des actions conduites par la Métropole pour favoriser le vélo pour les usagers.



EN 2024

→ 6 entreprises labellisées Véloc' Location Longue Durée

Le vélo

Conformément aux PDU et PDM, la **Métropole est engagée dans la promotion de l'usage du vélo** à travers la réalisation d'aménagements cyclables, le déploiement d'une offre de stationnement dédiée, l'aide à l'achat de VAE et l'élaboration d'outils de communication.

Un dispositif d'aide subventionne pour les habitants de la Métropole l'achat d'un vélo électrique (VAE, vélo cargo) ou d'un kit électrique pour vélo.

EN 2024

→ 1620 dossiers d'aides à l'achat d'un VAE pour un montant alloué de 391 000 €
→ 1 personne sur 2 est un salarié qui utilise son vélo pour aller travailler
→ 80% de gestion dématérialisée (service mis en place depuis 2020)
→ Bilan sur 10 ans (2015-2025) :
- 14 264 dossiers d'aides à l'achat d'un VAE pour un montant alloué de 3,3 millions €
- 35 millions € de chiffres d'affaires générés dont 30 millions € au niveau local

Le Plan vélo 2025-2026 est un document qui recense l'ensemble des aménagements cyclables existants sur le territoire, propose des itinéraires conseillés et signale les aménagements existants dédiés aux cyclistes (parcs à vélos, points d'eau, etc.).

EN 2024

→ 328 km d'itinéraires cyclables
→ 1 002 750 cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral
→ 8 compteurs vélo en service pour comptabiliser l'usage du vélo



La Métropole participe chaque année à l'**opération nationale « Mai à vélo »** en proposant de nombreuses activités gratuites pour promouvoir l'usage du vélo :
« Faites du vélo »,
« Écoliers à vélo »,
« Tous à vélo », « Ça roule à Hyères », « Challenge Geovelo »,
« Festival international de cyclisme sur piste », etc.



EN 2025

→ 5 classes bénéficiaires du dispositif « Écoliers à vélo »
→ 823 participants au « Challenge Geovelo »

Les parcs et aires de stationnement

La Métropole assure la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des parcs de stationnement, gratuits ou payants, ouverts à tous et non affectés à un équipement particulier, en régie ou par le biais de DSP.



EN 2024

→ 23 parkings métropolitains offrant 10 000 places, dont :
• 8 parkings (1750 places) en régie directe à La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon et Hyères
• 1 parking exploité en régie au travers d'un marché public d'exploitation : le parking Toulon - La Loubière (628 places)
• 14 parkings (8200 places) gérés par 3 DSP à Toulon et Hyères

Les équipements pour vélos et véhicules électriques

Dans le cadre d'une DSP, la **Métropole avec la commune de Toulon développe la rénovation des parkings et propose de nouveaux services en faveur de la mobilité en cœur de ville**. La location de vélos électriques et classiques ainsi que l'offre de box sécurisés avec casiers et prises de rechargement électrique, sont désormais proposés dans 4 parkings toulonnais (La Gare, Mayol, Peiresec et Place d'Armes).



EN 2024

→ 4 parkings sur 23 mettant à disposition des vélos en libre-service
→ 4 box à vélos de 15 places chacun dans les 4 parkings
→ 29 VAE et 14 vélos classiques mis à disposition dans les 4 parkings

Par ailleurs, **des parkings à vélo couverts, sécurisés et accessibles 24h/24**, permettent également de garer.



EN 2024

→ 23 box à vélos de 4 places chacun dans 6 communes (La Crau, Hyères, Le Pradet, Toulon, La Seyne-sur-Mer et La Valette-du-Var)

Une autre priorité est de **renforcer la capacité d'accueil des véhicules électriques au sein des parkings métropolitains**.

EN 2024

→ 20 parkings sur 23 proposent des bornes de recharge électrique

EN JUIN 2025

→ 217 places équipées de bornes de recharge dans les 20 parkings

Le covoiturage

Dans le cadre de son Schéma directeur des parcs relais et des pôles d'échanges, la **Métropole met en place des parkings relais pour favoriser le covoiturage et l'utilisation des transports en commun**.

Actuellement, 16 parkings relais sont disponibles, situés à proximité des transports en commun, à Toulon, La Garde, La Crau, La Seyne-sur-Mer/Six-Fours-les-Plages, Ollioules/Sanary-sur-Mer et Le Pradet.

EN 2024

→ 16 parkings relais offrant 4000 places de stationnement
→ 3 zones de covoiturage (1 à Sainte-Musse et 2 à l'Escaillon) représentant 282 places de stationnement

D'autre part, la **Métropole est partenaire de la ligne ZOU ! Covoiturage inaugurée en juin 2025** qui compte 18 arrêts de covoiturage sur 7 communes de Toulon à Cuers.



Les points de connexion multimodale

Dans le cadre de sa compétence « participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares ferroviaires », la **Métropole participe aux études et travaux en gare dans le but de développer des pôles d'échanges multimodaux (PEM)**.

L'objectif étant d'améliorer les correspondances entre les différents modes de transport alternatifs (train, transports en commun, vélo, covoiturage) à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire.



EN 2024

→ 4 PEM (Toulon, La Garde, Ollioules/Sanary-sur-Mer et La Seyne-sur-Mer/Six-Fours-les-Plages)
→ 7 gares ferroviaires

Le pôle d'échange multimodal d'Hyères



Le projet de PEM à Hyères a pour but de mettre en liaison les différents modes de déplacement en privilégiant l'usage des transports en commun et des modes doux, améliorer l'accessibilité et l'offre de stationnement aux abords de la gare ainsi que de relier la gare à l'aéroport. **Le PEM permettra de dynamiser le quartier de la gare en matière de commerces et équipements avec :**

- la création d'un parvis végétalisé dédié aux modes doux (piétons et cyclistes),
- une desserte multimodale, un dépose minute de 8 places, 5 places de taxis et une gare routière avec une capacité de 9 quais,
- un parking relais de 560 places avec un mail végétalisé et une toiture en panneaux photovoltaïques.

Enfin, ce projet s'inscrit dans **une démarche de labellisation « Quartier Durable Méditerranéen »**.

Travaux : 2026 à 2028

Montant : 24 millions € TTC, avec le soutien financier de la Région Sud (3,8 millions €)

Le Bus à Haut Niveau de Service



La Métropole souhaite créer une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant les communes de La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde.

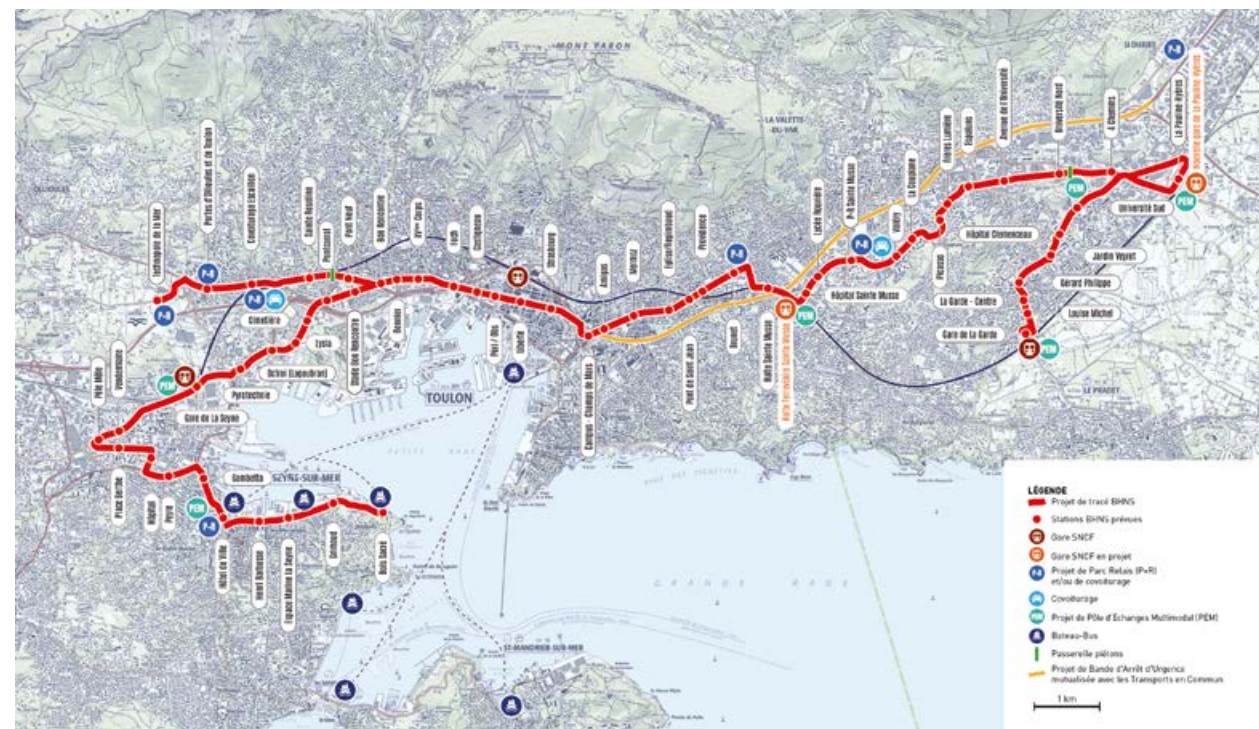
Le tracé du BHNS comprend :

- 28 km de tracé,
- 65 stations de bus,
- 5 gares et haltes ferroviaires,
- 5 PEM,
- 6 parcs relais,
- 2 sites de covoiturage.

Ce réseau complètera le réseau Mistral et la future navette ferroviaire toulonnaise pour desservir les principaux pôles générateurs de déplacements : quartiers denses, centres-villes, hôpitaux, universités, zones commerciales et pôles d'activités, etc. Le projet sera exploité par des bus à motorisation électrique.

Travaux : fin 2025 à 2038, dont mise en service d'une première ligne entre Ollioules et Toulon à l'horizon 2028

Montant : 395 millions € TTC avec le soutien financier de l'État (40 millions €) et la Région Sud (10 millions €)



Par ailleurs, **la Métropole et ses partenaires ont inauguré le 6 juin 2025 les 2 premiers arrêts de bus sur l'A57 permettant la circulation des transports en commun du réseau Mistral et ZOU ! et reliant l'autoroute au PEM de Sainte-Musse à Toulon.**

Ces travaux ont débuté en 2021 et interviennent dans le cadre du projet d'élargissement de l'autoroute A57 qui comprend désormais 2 voies et 1 voie réservée pour les transports en commun sur 7 kilomètres et dans les deux sens. Les quais ont notamment été aménagés pour garantir l'accessibilité pour tous (rampes d'accès, bornes d'information, interphone).

Montant : 300 millions € financés par le concessionnaire Vinci Autoroute

La navette ferroviaire toulonnaise



Dans le cadre du projet de Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), **la Métropole est engagée dans le développement d'une navette ferroviaire toulonnaise.** L'objectif étant d'améliorer l'offre de service du train au quotidien au sein du territoire métropolitain. Elle permettra d'étoffer par exemple la fréquence de 4 trains par heure entre Saint-Cyr-sur-Mer et Hyères. Les premiers travaux sont prévus en 2025 pour une livraison en 2032.

À ce titre, la Métropole avait inaugurée une nouvelle halte ferroviaire Toulon - Sainte-Musse dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cette halte s'intègre par anticipation dans le parcours de la navette toulonnaise.

Le Plan de Mobilité Employeur de TPM

La Métropole a mis en place au sein de son administration **le Forfait Mobilité Durable et le remboursement jusqu'à 75% des abonnements de transports en commun.** De plus, afin d'encourager l'usage du vélo par les agents TPM, **la Métropole participe au challenge « Mai à vélo » via l'application Geovelo.**

3 Les ports



La gestion des ports

En tant qu'autorité portuaire, la Métropole est propriétaire et responsable de l'aménagement, l'entretien et la gestion de 8 ports en régie directe :

- Le site Forme et Cales du port de Toulon situé à La Seyne-sur-Mer,
- Saint-Louis du Mourillon à Toulon,
- Saint-Elme à La Seyne-sur-Mer,
- Le Brusc à Six-Fours-les-Plages,
- Porquerolles, La Tour Fondue, La Madrague de Giens et L'Aiguade du Levant à Hyères.

La Métropole a concédé :

- à une société l'activité plaisance de 10 ports situés dans la rade de Toulon (Toulon Vieille Darse, La Seyne centre, L'espace Grimaud, Balaguier, Le Manteau, Tamaris, Le Lazaret, Port Pin Rolland, Saint-Mandrier et Darse Nord du Mourillon),
- à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var l'activité commerce de 3 terminaux et 4 sites situés dans le port de Toulon - La Seyne/Brégaillon (terminal Toulon Côte d'Azur, terminal fret La Seyne - Brégaillon, zone industrialo-portuaire de Brégaillon, terminal croisières de La Seyne-sur-Mer).

EN 2024

- 8 ports en régie directe dont 5 certifiés ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité
- 2 millions de passagers accueillis
- 6000 anneaux dédiés à la plaisance
- 1000 escales de ferries et 100 escales de croisière



CHIFFRES CLÉS 2025

- 30 escales connectées
- 6 ferries connectables (Mega Regina, Mega Express 1, 2, 3, 4 et 5)

CHIFFRES CLÉS 2024

- 8 ports en régie directe, dont 5 certifiés ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité
- 2 millions de passagers accueillis
- 6000 anneaux dédiés à la plaisance
- 1000 escales de ferries et 100 escales de croisière
- 2 jours avec plus de 6000 arrivées à l'île de Porquerolles

ACTIONS

- Suivi du programme d'actions dans le cadre de la certification Ports Propres Actifs en Biodiversité
- Obtention des prix sectoriels biodiversité, paysages, déchets et eau par SMILO
- Projet de Connexion Électrique des Navires À Quai sur les quais Fret de Brégaillon



La certification ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité

La Métropole mène une politique de gestion portuaire respectueuse de l'environnement. Sur les 8 ports en régie directe, 5 sont certifiés ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité par l'UPACA (Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco).

Certification ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité



Validité : 3 ans, 2022-2024 Ports de Porquerolles, La Madrague de Giens, Le Brusc, 2023-2025 La Tour Fondue, 2024-2026 Saint-Louis du Mourillon
UPACA

Les 5 objectifs de cette certification sont : l'amélioration de la qualité des milieux, la gestion des déchets, la gestion de l'eau et de l'énergie, la prévention des pollutions accidentelles, ainsi que la communication (formation du personnel et sensibilisation des usagers).

Pour suivre l'évolution de la démarche, un plan d'actions est dressé pour chaque port à partir des 5 objectifs précités.



Les actions effectuées sur les ports en 2024 sont :

- le remplacement du déboureur de la station d'avitaillement et l'achat d'une nouvelle cuve à huile pour le point propre au Brusc,
- la mise en place d'un nettoyeur haute pression à l'eau de mer pour l'aire de carénage avec système de désalinisation de l'eau et du programme « je navigue, je trie » à Porquerolles,



- l'aménagement paysager favorable à la biodiversité et l'hôtel à insectes de la Madrague,
- l'analyse des consommations d'eau et d'électricité, la mise en place de la télérelève à Porquerolles et au Brusc,
- les campagnes écogestes sur chaque port, la formation environnementale des saisonniers, les formations d'agents à « Ports Propres », « Ports Propres actifs en biodiversité » et une formation antipollution,
- la distribution de nouveaux livrets de la norme ISO 18725 sensibilisant les plaisanciers à une conduite environnementale,
- les opérations de collecte des déchets sur les ports de Saint-Louis du Mourillon et de la Tour Fondue,
- les journées de sensibilisation à la biodiversité terrestre dans les ports par la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- la sensibilisation à la restauration de la biodiversité marine suite à l'installation de nurseries artificielles à poissons dans le port de Porquerolles.

L'adhésion à SMILO

La Métropole adhère à l'ONG SMILO (SMall IsLands Organisation) qui accompagne les petites îles de moins de 150 km² vers une gestion territoriale plus durable et in fine la labellisation « Île durable » autour de 5 thématiques environnementales : l'eau et l'assainissement, les déchets, l'énergie, la biodiversité, les paysages.

En 2019, l'île de Porquerolles a obtenu le label intermédiaire « Label in Progress » ainsi que les prix sectoriels pour les thèmes biodiversité et paysages valables 5 ans.

En 2024, l'île s'est vue renouveler les prix sectoriels biodiversité et paysages et décerner les prix déchets et eau pour une période de 5 ans.

Label in Progress



Île de Porquerolles

4 prix sectoriels : biodiversité, paysages, déchets et eau

Validité : 5 ans, 2024-2028

ONG SMILO

NOUVELLE ACTION



La régulation de la fréquentation de l'île de Porquerolles



La Métropole a élaboré et signé la Charte des bateliers avec le délégataire de service public, le Parc national de Port-Cros, la commune d'Hyères et les bateliers dans l'objectif de réguler l'accès à l'île de Porquerolles durant la saison estivale à 6000 passagers transportés par jour. Des mesures ont été mises en œuvre telles que la création d'un système de réservation de places en ligne, ou encore une tarification incitative hors période estivale ou une tarification combinée bus-bateau.

Nombre d'arrivées par jour à l'île de Porquerolles durant la saison estivale



	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de jours avec plus de 6000 arrivées à l'île de Porquerolles	18	13	8	5	2

La Connexion Électrique des Navires À Quai



Dans le cadre du programme « Escales Zéro Fumée » lancé par la Région Sud, la Métropole est engagée dans le projet CENAQ (Connexion Électrique des Navires À Quai). L'objectif est de couper les groupes électrogènes présents à bord des navires durant les escales. Cela permet de réduire les émissions de particules fines de 80%, les nuisances sonores et les vibrations dans l'eau. Ce projet a abouti en 2024 à l'électrification des quais Fournel, Corse et Minerve du terminal Toulon Côte d'Azur.

Montant des travaux : 20,7 millions €
Il faut rajouter 1 million € en moyenne pour la mise à niveau de chaque navire armateur.



Ce dispositif est adapté à tous les navires de type ferry et croisière, en 50 et 60 hertz, peut fournir de 1 à 12 mégawatts. Il produit et stocke une partie de l'énergie nécessaire grâce à une centrale photovoltaïque faisant aussi office d'ombrière.

Les navires sont progressivement mis à jour pour pouvoir se connecter. Un premier navire Corsica Ferries, le Mega Regina, a été qualifié en mars 2025 répondant aux normes internationales de connexion. S'ensuit la mise à niveau des ferries Mega Express 1 et 3. Les Mega Express 2, 4 et 5 seront qualifiés d'ici fin 2025.

EN 2025

- 30 escales connectés
- 6 ferries connectables (Mega Regina, Mega Express 1, 2, 3, 4 et 5)

En vue d'améliorer la qualité de l'air, la Métropole teste actuellement la connexion conjointe électrique entre un ferry et un navire de croisière. Une évaluation est en cours afin d'estimer les gains engendrés par ces connexions.

Par ailleurs, un 2^{ème} projet CENAQ est en cours de réflexion sur les quais seynois.

4 L'énergie



Les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques

CHIFFRES CLÉS 2025

- Objectif 2025 du PDU : 150 bornes, soit 300 points de charge

CHIFFRES CLÉS 2024

- 126 bornes publiques de recharge électrique disponibles, soit 252 points de charge

ACTIONS

- Déploiement des IRVE sur le territoire

- 40 tonnes équivalent CO₂ par Équivalent Temps Plein
- 86% des émissions de GES liées à la gestion interne
- 14% des émissions de GES liées à l'exercice des compétences

NOUVELLES ACTIONS

- Élaboration du PCAET
- Identification des ZAE nR*
- Élaboration du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de l'administration TPM

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

CHIFFRES CLÉS 2025

- 10 758 ZAE nR* identifiées, dont 53% de solaire photovoltaïque, 46% de solaire thermique, 1% de méthanisation, biomasse et géothermie

CHIFFRES CLÉS 2022

- Consommation énergétique du territoire : 7041 GWh/an
- Émissions de GES du territoire : 1418 ktéqCO₂/an, soit 3,1 téqCO₂/habitant
- Production d'énergies renouvelables du territoire : 274 GWh/an
- 97 385 tonnes équivalent CO₂ émis par l'administration TPM soit :

Le Contrat d'Objectif Territorial

NOUVELLES ACTIONS

- Réalisation d'un audit et suivi des scores Climat-Air-Énergie et Économie circulaire



Le patrimoine bâti

CHIFFRE CLÉ 2024

- 22 bâtiments métropolitains assujettis au décret tertiaire

NOUVELLES ACTIONS

- Mise en conformité avec le décret tertiaire
- Travaux de rénovation énergétique sur 9 bâtiments métropolitains

Les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques

La Métropole exerce la compétence de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires

à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette compétence est transférée au syndicat Territoire d'Énergie Var.

Dans le cadre du PDU 2015-2025, la Métropole est engagée dans le déploiement de l'utilisation des véhicules électriques et du nombre de bornes de recharge avec un objectif fixé à 150 bornes sur des sites stratégiques d'ici 2025.

* Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : zones identifiées comme favorables à l'implantation des énergies renouvelables, ayant un fort potentiel de production.



EN 2024

- 126 bornes publiques de recharge électrique disponibles, soit 252 points de charge, sur 12 communes
- Objectif 2025 du PDU : 150 bornes, soit 300 points de charge

Montant : 2 772 000 € TTC avec le soutien financier de Territoire d'Énergie Var et la Région Sud

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial



Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document de planification visant à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Il comprend :

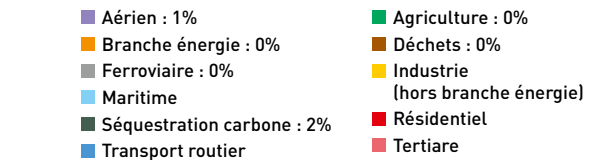
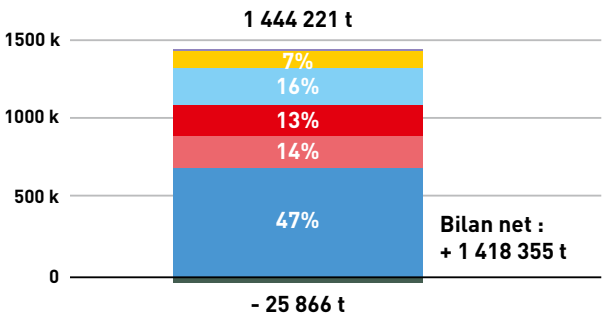
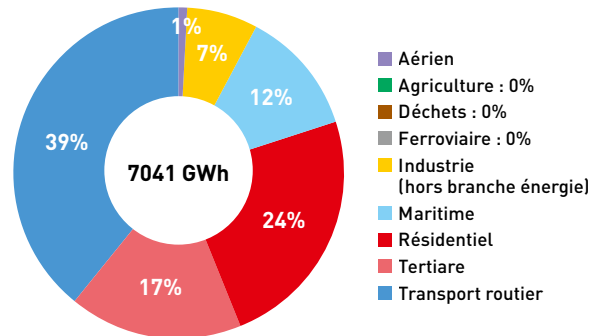
- le diagnostic et les potentiels,
- la stratégie,
- le plan d'actions sur 6 ans (2025-2030) avec 7 axes,
- le Plan d'Actions Qualité de l'Air,
- l'évaluation environnementale stratégique (détaillée et résumée),
- le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES),
- les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEr).

Le projet PCAET a été arrêté le 27 février 2025 et sera proposé pour approbation prochainement.

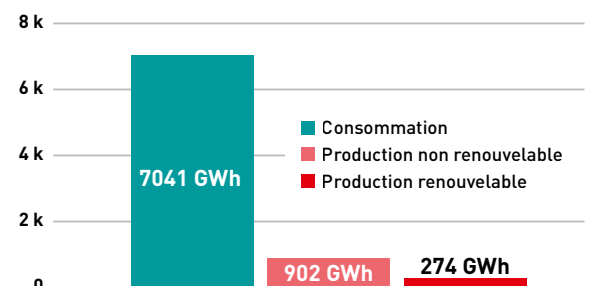
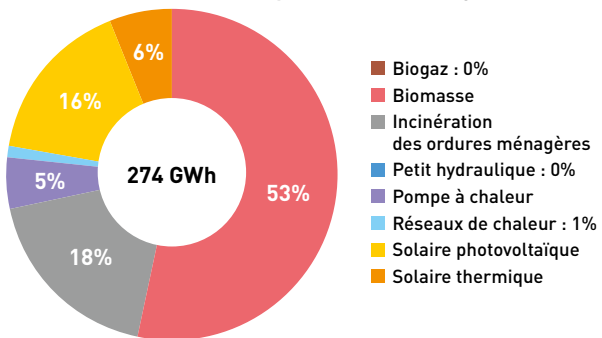
EN 2022 (base Cigale d'AtmoSud) :

- Consommation énergétique du territoire : 7041 GWh/an
- Émissions de GES du territoire : 1418 ktéqCO₂/an, soit 3,1 téqCO₂/habitant
- Production d'énergies renouvelables du territoire : 274 GWh/an

Consommation d'énergie finale et émissions GES par secteur d'activité à l'échelle du territoire métropolitain en 2022 (Cigale)



Production d'énergies renouvelables par filière et part de l'énergie renouvelable dans la consommation à l'échelle du territoire métropolitain en 2022 (Cigale)



Dans le cadre d'une DSP, le réseau de chaleur et de froid de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer permet d'utiliser la température de la mer et de la convertir en énergie (chaleur ou climatisation) afin d'alimenter des ensembles de bâtiments. Le réseau a été étendu jusqu'aux écoles Malsert 1 et 2 et Jean-Jaurès et compte 15 points de livraison, soit l'équivalent de 450 logements, pour une puissance souscrite de 4868 kW (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

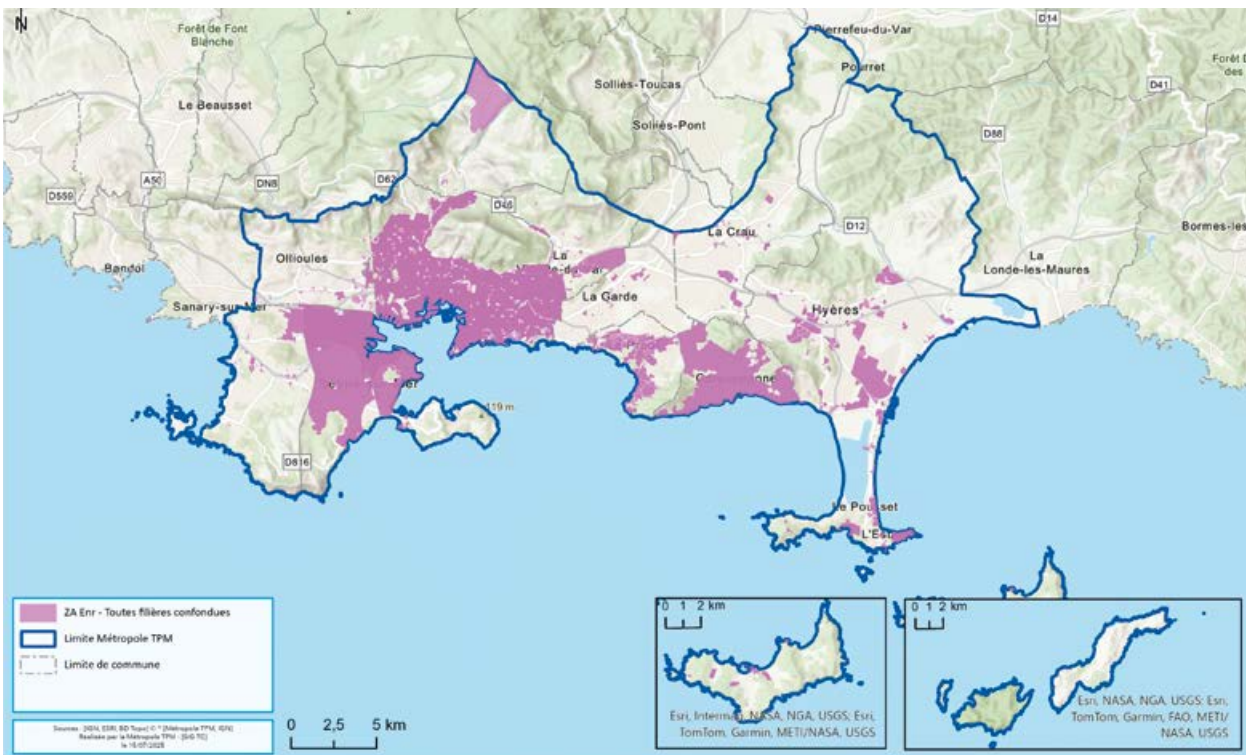
L'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon à Toulon est exploitée pour le SITTOMAT. Les ordures ménagères non triées sont incinérées pour produire de l'énergie (électricité ou chauffage).

Le territoire bénéficie également de 4 chaufferies bois collectives à La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer et Toulon.

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Les 12 communes de la Métropole doivent identifier les ZAEr sur leur territoire*. À ce titre, la Métropole s'est engagée dans une démarche d'accompagnement technique et cartographique des communes. Elle a produit une application sur le Portail Data afin de visualiser, par type de filière, l'ensemble des ZAEr des communes. L'arrêté préfectoral du 16 juin 2025 définit les ZAEr pour chacune des communes.

Les ZAEr arrêtées sur le territoire métropolitain en 2025 (Portail Data)



* Article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

** Article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

EN 2025

- 10 758 ZAEr identifiées sur le territoire
- 53% de solaire photovoltaïque
- 46% de solaire thermique
- 1% de méthanisation, biomasse et géothermie

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

La Métropole est dans l'obligation** d'élaborer tous les 3 ans et de rendre public un BEGES portant sur son patrimoine et ses compétences (hors compétence transférée), ainsi qu'un plan de transition présentant les objectifs et actions envisagés pour réduire ses émissions. Le BEGES estime :

- les émissions directes de GES produites par l'activité de la Métropole sur une année,
- les émissions indirectes de GES qui découlent de ses activités.

La Métropole a élaboré en 2025 son second BEGES pour l'année de référence 2022 en s'appuyant sur la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME et l'Association pour la transition Bas Carbone.

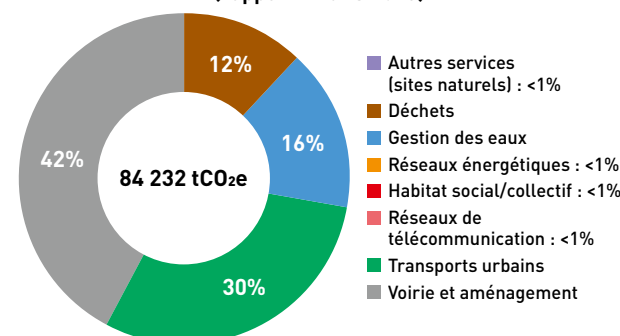


EN 2022

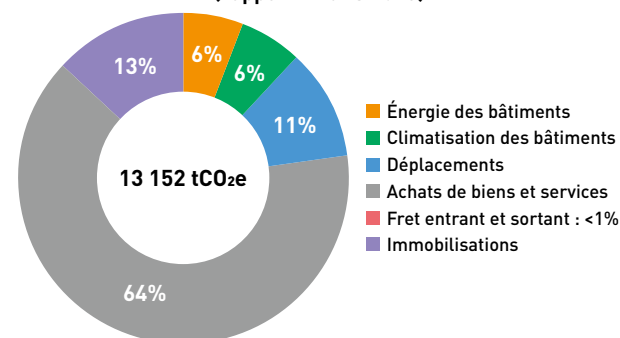
→ **97 385 tonnes équivalent CO₂ émis par l'administration TPM soit :**

- 40 tonnes équivalent CO₂ par Équivalent Temps Plein,
- 86% des émissions de GES liées à la gestion interne,
- 14% des émissions de GES liées à l'exercice des compétences.

Émissions de GES de la Métropole par compétence en 2022 (rapport BEGES 2025)



Émissions de GES relatives à la gestion interne de la Métropole par poste d'émission en 2022 (rapport BEGES 2025)



Le plan de transition regroupe 7 actions et 48 sous-actions issues du programme d'actions du projet de PCAET.

- 1 Mettre l'achat public au service de la transition écologique pour une Métropole écoresponsable.
- 2 Réduire les consommations d'énergie et de fluides au sein des bâtiments et les émissions associées.
- 3 Réduire l'empreinte du papier et du parc informatique de la collectivité.
- 4 Réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail des agents.
- 5 Rendre les déplacements professionnels des agents durables.
- 6 Poursuivre une politique d'aménagement durable.
- 7 Poursuivre la politique de mobilité durable.

Le Contrat d'Objectif Territorial

La Métropole est engagée pour la période 2024-2027 dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) initié par l'ADEME afin d'accélérer la transition écologique sur son territoire.

Dans ce cadre, elle bénéficie d'un accompagnement d'un conseiller COT et d'une subvention à hauteur de 350 000 € sur 4 ans afin de dynamiser les actions en matière d'économie circulaire et de climat-air-énergie.



Un audit réalisé en octobre 2024 a établi le score Climat-Air-Énergie de 50,3% (niveau 2 étoiles).

Le score Économie circulaire atteint 18,9% (niveau 1 étoile).

Cette démarche d'amélioration continue, menée en partenariat avec l'ADEME, permet à la Métropole de suivre son évolution en matière de transition écologique et de partager ses avancées.

Le patrimoine bâti

Afin de répondre aux attentes du décret tertiaire*, la **Métropole est dans l'obligation de réaliser l'audit énergétique des bâtiments métropolitains à usage tertiaire dont la surface est supérieure à 1000 m².** L'objectif étant la mise en œuvre d'actions qui permettront de réduire significativement les consommations énergétiques

La Métropole a entrepris les démarches suivantes :

- identifier 22 bâtiments métropolitains assujettis,
- collecter les données de consommations énergétiques des bâtiments depuis 2010,
- déclarer les consommations énergétiques annuelles des bâtiments sur la plateforme OPERAT de l'ADEME (2024),
- réaliser des pré-diagnostic et des audits énergétiques des bâtiments (2024).

Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, elle a conduit des travaux, dans 3 bâtiments administratifs (Hôtel de la Métropole, Oiseau de Feu, Phoenix) et 3 bâtiments culturels (Villa Tamaris, Le PÔLE, Châteauevallon), portant sur :

- l'isolation des planchers, des murs et des combles,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- le système de chauffage avec gestion,
- le remplacement des sources lumineuses ainsi que le type de commande,
- le traitement de l'air, la mise en place de centrale de traitement d'air et le remplacement des ventilations mécaniques contrôlées par du double flux.

Montant : 1 378 000 €

Elle est également intervenue sur 3 bâtiments dont la surface est inférieure à 1000 m² (Régie des Eaux de Six-Fours-les-Plages, bureaux de la Déchetterie de Toulon, Hélianthe).

Montant : 1 220 000 €

* Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

5 La prévention des risques



Les inondations

CHIFFRES CLÉS 2024

- **30 km** de cours d'eau entretenus sur **58 km**
- **400 km** de réseau pluvial géré avec **30 000** points d'entrée
- **50** diagnostics de vulnérabilité aux inondations de logements
- **4** diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments métropolitains

NOUVELLES ACTIONS

- Édition d'un nouveau flyer « J'entretiens mon cours d'eau »
- Élaboration en cours du **Schéma directeur d'assainissement pluvial et de ruissellement**
- Élaboration de l'**application urbanisme et aménagement**
- Équipement de **2 nouvelles caméras de surveillance** des cours d'eau côtiers



Les inondations

La Métropole exerce la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui recouvre 2 volets complémentaires :

- La gestion des milieux aquatiques consistant à restaurer et protéger le fonctionnement naturel des zones humides, des milieux aquatiques et des cours d'eau.
- Elle contribue à la prévention des inondations, par débordement de cours d'eau et par submersion marine.

Sur les bassins versants du Gapeau, de l'Eygoutier et de la Reppe, la compétence GEMAPI a été transférée aux syndicats de rivière dont est membre la Métropole.

L'instabilité rocheuse

CHIFFRES CLÉS 2024

- **10** secteurs d'intervention prévus dans le Programme de mise en sécurité et de confortement **du Mont Faron** dont :
- **7** secteurs confortés
- **3** secteurs programmés entre 2025 et 2028

NOUVELLE ACTION

- **Travaux de mise en sécurité** du Mont Faron

L'érosion du trait de côte

NOUVELLE ACTION

- Élaboration de la **stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte**

Les incendies

CHIFFRES CLÉS 2024

- **18** pistes classées DFCI
- **25 km** de bandes de roulement
- **74 hectares** de bandes à débroussailler
- **15** points d'eau

NOUVELLES ACTIONS

- **Opérations de travaux forestiers et de génie civil** au massif du Cap Sicié et à la forêt communale d'Ollioules
- Élaboration en cours du **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier**

La prévention des inondations par ruissellement dépend également de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Le programme d'entretien des cours d'eau côtiers

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la **Métropole met en œuvre le Programme d'entretien pluriannuel (2020-2025) des cours d'eau côtiers de son territoire.** L'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 27 août 2020 autorise la Métropole à se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser ces travaux d'entretien de la végétation des berges (ripsylve) au moyen de la taxe GEMAPI. La DIG s'applique à 34 cours d'eau à entretenir.

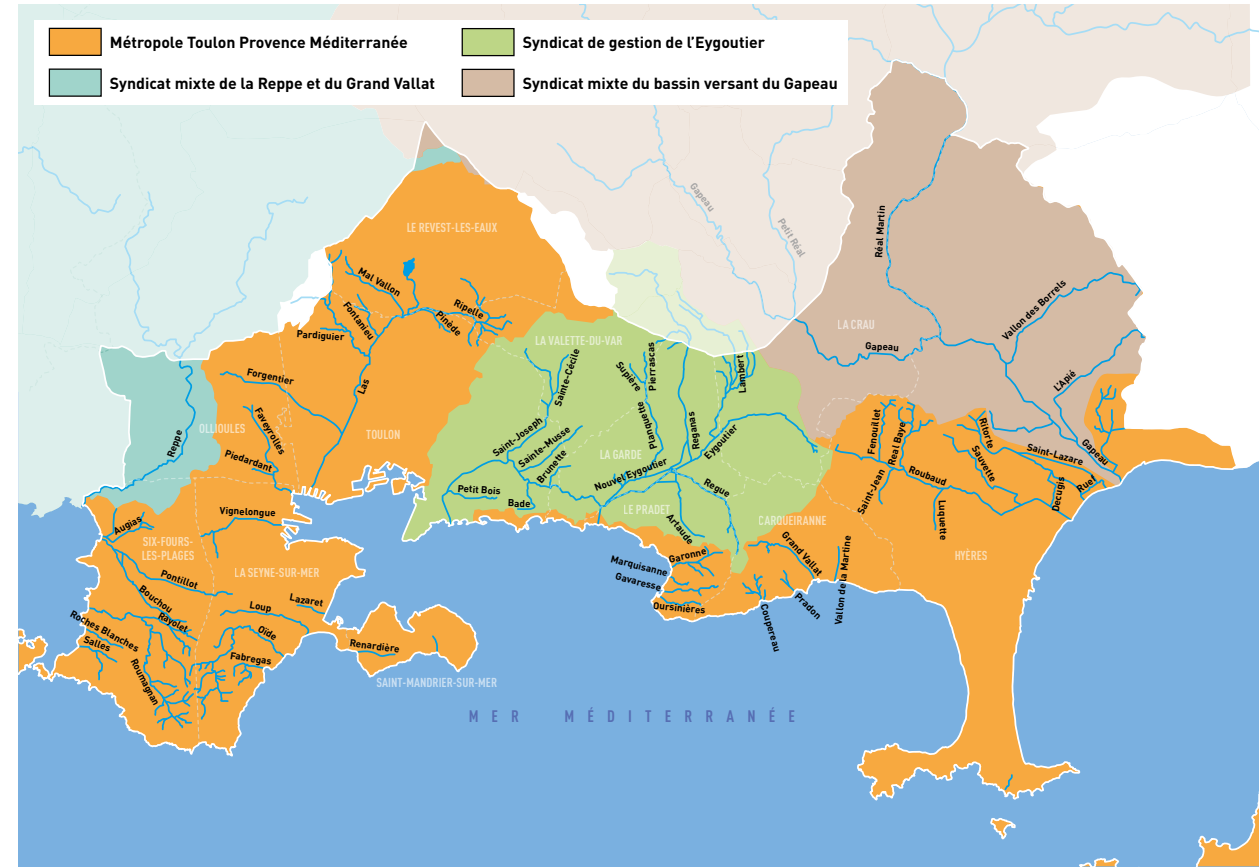
Les travaux de gestion de la végétation ont lieu chaque année, entre septembre et début mars, afin de réduire les impacts sur la faune et la flore des milieux aquatiques. L'enlèvement des déchets et des bois morts peut être réalisé tout au long de l'année.

EN 2024

→ 34 cours d'eau soit 58 km

→ 30 km de cours d'eau entretenus

Le périmètre du Programme d'entretien des cours d'eau côtiers 2020-2025



Un guide d'entretien des petits cours d'eau côtiers de la Métropole TPM à l'attention des propriétaires riverains a été édité afin d'informer et proposer des conseils sur une bonne gestion des berges et de leurs ripisylves dans le but d'assurer l'écoulement des cours d'eau et la préservation de leur biodiversité.

Afin de compléter la gestion de la végétation des berges de cours d'eau, la Métropole a édité en 2025 un nouveau flyer pour aider les riverains. Les thématiques abordées concernent la gestion de la végétation, l'entretien, les espèces végétales adaptées et celles à proscrire, telles que les espèces végétales exotiques envahissantes.

La gestion des eaux pluviales urbaines

La Métropole est compétente pour assurer le service public de gestion des eaux pluviales urbaines qui recouvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Elle intervient via 2 leviers :

- La gestion des infrastructures publiques : réseaux « eaux pluviales », bassins de stockage, certains fossés, systèmes d'infiltration, etc.
- La délimitation de zones nécessitant des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des eaux pluviales.

EN 2024

→ 400 km de réseau pluvial géré avec 30 000 points d'entrée (tampons, avaloirs, grilles)

La Métropole travaille actuellement à l'élaboration de son Schéma directeur d'assainissement pluvial et de ruissellement, dont le rendu est prévu en 2026, qui s'articule en 3 phases :

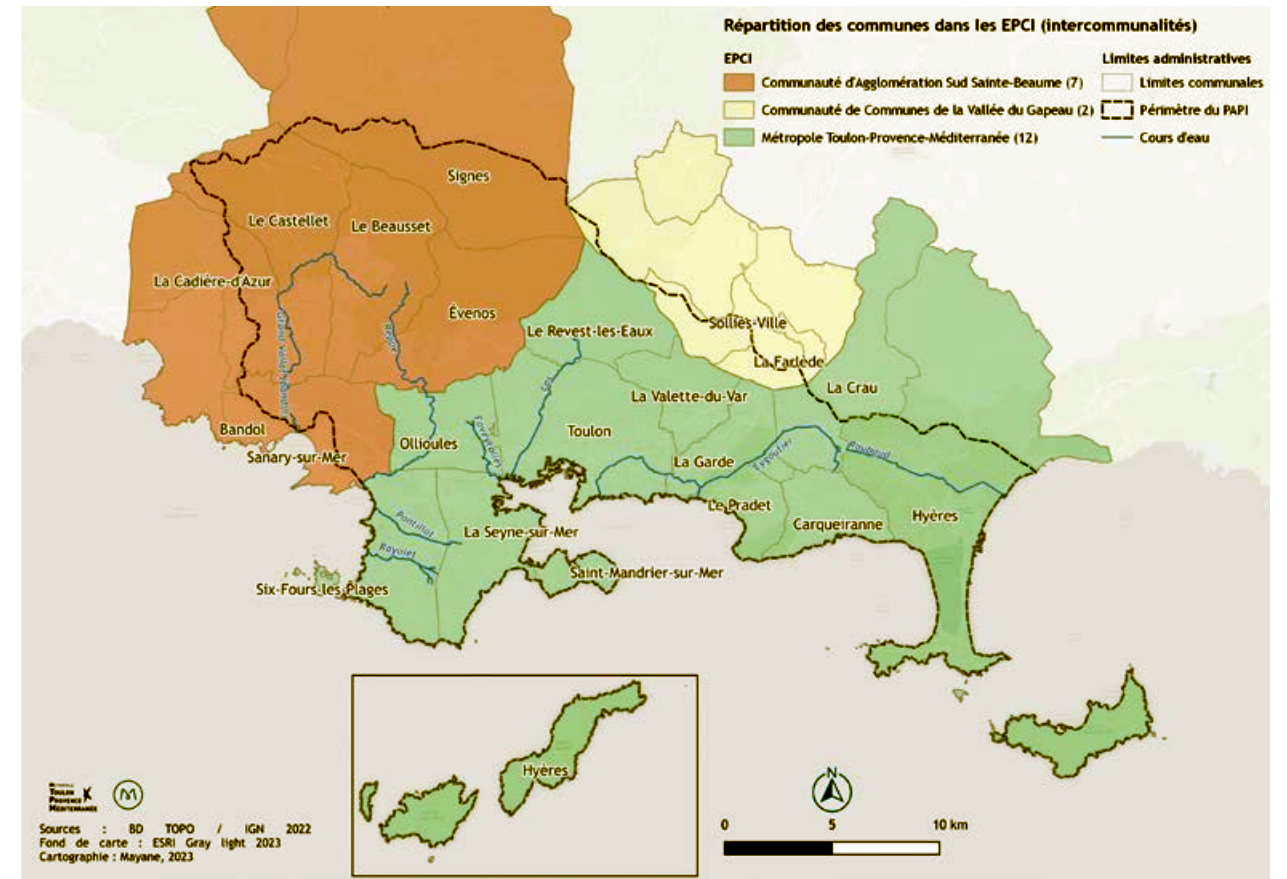
- le diagnostic patrimonial du réseau et la modélisation de son fonctionnement,
- les propositions d'aménagements pour résoudre les dysfonctionnements,
- le zonage d'assainissement pluvial et le règlement associé.



Le Programme d'Actions et de Prévention des Petits Côtiers Toulonnais (2024-2029)

Un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT 2024-2029) est porté par la Métropole.

Ce document regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés. Il permet d'obtenir des crédits de l'État avec des taux de financement de 40 à 80%, via le Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds Barnier.



Le PAPI PCT 2024-2029 implique :

- 21 communes et 2 syndicats de rivière,
- un montant de 55 millions €,
- un programme sur 6 ans de 74 actions regroupées en 7 axes :
 - 1 Pilotage, coordination, suivi des actions.
 - 2 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.
 - 3 Surveillance, prévision des crues et des inondations.
 - 4 Alerte et gestion de crise.
 - 5 Prise en compte du risque dans l'urbanisme.
 - 6 Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
 - 7 Gestion des écoulements.





La protection des habitations et des entreprises

Dans le cadre du PAPI PCT, la Métropole propose aux habitants du territoire métropolitain résidant en zone inondable :

- un diagnostic de leur habitation face au risque inondation,
- un accompagnement non payant pour la mise en œuvre de travaux subventionnés.

24 artisans locaux du bâtiment se sont engagés à travers la signature de la Charte d'engagement pour la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité aux inondations.

EN 2024

- 50 diagnostics de vulnérabilité aux inondations de logements
- 4 diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments métropolitains

La Métropole propose en collaboration avec la CCI du Var un parcours non payant pour accompagner les entreprises à se protéger face aux inondations :

- autodiagnostic en ligne du bâtiment,
- visite d'un conseiller de la CCI du Var,
- audit de vulnérabilité par un bureau d'études,
- travaux subventionnés.



ENTRE 2020 ET 2024

- 250 entreprises autodiagnostiquées
- 10 entreprises diagnostiquées
- 10 exploitations agricoles diagnostiquées par la Chambre d'Agriculture du Var



La connaissance et la prévision du risque inondation



Dans le cadre du nouveau PAPI PCT, la Métropole a mis à disposition des services TPM et des communes membres l'application « urbanisme et aménagement » en 2024. Elle permet une connaissance des cartes des zones inondables, des études les plus récentes sur les risques ainsi que les enjeux identifiés.

Afin d'avertir la population, la Métropole dispose d'un système d'alerte et de suivi météorologique : Predict. Cette filiale de Météo-France a développé l'application mobile myPredict, accessible à tous, qui avertit par anticipation en cas de risques hydrométéorologiques.

Par ailleurs, la Métropole continue de suivre les niveaux des cours d'eau côtiers (Las, Eygoutier, Reppe, Roubaud) en installant des caméras de surveillance reliées à une plateforme générant des alertes en fonction des niveaux atteints. 2 nouvelles caméras ont été installées en 2024 : l'une en amont du Las et l'autre en aval du Roubaud.

L'instabilité rocheuse

Le Programme de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron 2020-2032



Le Mont Faron est soumis à d'importantes instabilités rocheuses qui menace la protection des personnes et des habitations. Pour répondre à ces risques de chutes de blocs tout en respectant les enjeux écologiques, la Métropole et la commune de Toulon sont engagées dans un Programme de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron 2020-2032. En effet, le Mont Faron est classé au titre de la loi Paysage et classé en partie Natura 2000. Ce programme cible 19 sites identifiés comme les plus à risque, dont 10 projets sur des parcelles gérées par la Métropole.

EN 2024

- 10 secteurs d'intervention prévus dans le Programme de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron dont :
 - 7 secteurs confortés (Ouest Faron, Sud et Nord-Ouest)
 - 3 secteurs (Sud et Nord) programmés entre 2025 et 2028

Les travaux consistent en la pose de parades de protection, actives empêchant la chute de blocs à la source (grillages et filets, ancrages, béton projeté, mur de soutènement), et/ou passives permettant de protéger les enjeux en contrebas (merlon, écran rigide).

Un réseau de surveillance et d'alerte des falaises du Faron est mis en place.

La sécurisation des falaises surplombant la station AmphitriA

La Métropole réalise le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA à La Seyne-sur-Mer afin de sécuriser le personnel de la station tout en limitant l'impact environnemental. En effet, le Cap Sicié est classé au titre de la loi Paysage et classé en partie Natura 2000. D'autre part, des études préliminaires avaient mis en évidence une corrosion avancée des ouvrages de protection. Les travaux ont été finalisés en 2021 avec la pose de parades de protection actives et passives.

Montant : 4 millions € TTC

Les premières inspections approfondies ont été réalisées sur ces ouvrages et ont permis d'attester que l'aléa climatique couplé ou non avec les émanations de la station aux sorties des cheminées pouvaient provoquer un vieillissement précoce de certains équipements.

Cela a conduit à la programmation d'interventions de réparation et d'entretien à court et moyen terme. Cette démarche tend à être dupliquée sur l'ensemble des ouvrages de protection de falaises du territoire métropolitain.

L'érosion du trait de côte

Face aux conséquences du changement climatique telles que la montée des eaux ou l'érosion du littoral, la Métropole a initié la mise en place d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte en 3 axes dans le cadre de sa compétence « lutte contre l'érosion ».

- 1 Analyse du fonctionnement physique du littoral et sa probable évolution.
- 2 Diagnostic territorial du littoral métropolitain.
- 3 Propositions de solutions d'adaptation des plages à court, moyen et long termes, un outil d'aide à la décision.

Cette stratégie s'est achevée en 2025 par la restitution du dernier axe. Elle doit servir d'appui à l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte à horizon 2050 et 2100.*

Dans le cadre de cette stratégie, la Métropole a mis en place un observatoire du trait de côte afin de réaliser un suivi de l'évolution du trait de côte en utilisant un GPS de haute précision permettant de recueillir des données. Ce suivi contribue à développer des outils d'aide à la décision afin d'adapter le territoire aux effets du changement climatique et de faciliter l'élaboration des dossiers réglementaires préalables aux opérations de rechargement des plages.

* Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Les incendies

Dans le cadre de ses compétences « actions de valorisation des espaces naturels et paysagers », la Métropole conduit des opérations de création et d'entretien de ses ouvrages DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) dans les massifs forestiers gérés.

L'objectif est d'assurer l'accès aux pistes et aux points d'eau aux véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt dans les massifs, tout en intégrant la préservation de la faune, de la flore et du paysage.



EN 2024

- 18 pistes classées DFCI
- 25 km de bandes de roulement
- 74 hectares de bandes à débroussailler
- 15 points d'eau, gérés par les communes

Des opérations de travaux forestiers et de génie civil ont été effectuées sur des pistes DFCI situées sur les massifs :

- le débroussaillage de la bande de sécurité et la création de 12 aménagements (aires de croisement et de retournement pour les véhicules des pompiers) en 2024 sur le massif du Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer pour un montant de 88 096 €,
- le débroussaillage de la bande de sécurité en 2025 à la forêt communale d'Ollioules pour un montant de 43 200 €.

En parallèle, la Métropole s'investit dans l'élaboration de son Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

Il a vocation de planifier l'aménagement et l'équipement des massifs forestiers pour prévenir les risques d'incendies, ainsi que d'assurer une cohérence avec les actions menées par les communes membres.

La Métropole a conduit en 2024 :

- le bilan de l'état des lieux 2023,
- le diagnostic du réseau DFCI, avec le concours des acteurs du territoire et des partenaires, et la construction d'une stratégie.

La 3^{ème} phase consistera à identifier les aménagements et équipements à déployer sur l'ensemble des massifs forestiers de la Métropole en 2025.

En complément, dans le cadre de sa compétence « services d'incendie et de secours », la Métropole s'engage à verser une contribution budgétaire et à participer au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



CHIFFRES CLÉS

2024

- **90,4%** de la population de la Métropole vit dans un environnement calme (bruit routier)
- **2100 km** de canalisations d'eau potable, avec un taux de rendement du réseau métropolitain supérieur à **86%**
- **34 816 tonnes** de déchets d'assainissement, dont **98,6%** valorisés en compostage
- **130** actions du Contrat de Baie engagées sur **305**
- **318 382** visiteurs accueillis aux Salins d'Hyères

- **3** jardins remarquables de **12,2 hectares** au total
- **48** événements organisés lors des « Rendez-vous biodiversitants » réunissant **17 000** participants
- **68** sites de baignade, dont **73%** de qualité excellente et **27%** de bonne qualité

2022

- **1,8%** d'émissions de GES séquestrées sur le territoire (AtmoSud)

5 LEVIERS D'ACTION

1 L'atmosphère

2 Le bruit

3 L'eau et l'assainissement

4 Les milieux aquatiques

5 Les espaces naturels et la biodiversité

1 L'atmosphère



CHIFFRES CLÉS (AtmoSud)

Neutralité carbone :

- **1,8%** d'émissions de GES séquestrées en 2022 sur le territoire
- Cible de la Stratégie Nationale Bas Carbone : **100%** d'ici 2050

Sources de pollution :

- **- 21%** de particules fines PM2.5 émises entre 2012 et 2022 sur le territoire
- Cible du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : **- 55%** entre 2012 et 2030

Population exposée à la pollution :

- **9%** de la population résidente sur le territoire exposée en 2023 au-dessus des valeurs limites réglementaires fixées par l'UE pour 2030
- Cible de la directive européenne 2024/2881 du 23 octobre 2024 : **0%** en 2050

ACTIONS

- Suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère du Var
- Adhésion à l'association AtmoSud
- Signataire de la charte régionale d'engagement pour la qualité de l'air

La Métropole est compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air. Elle met en œuvre des actions visant à améliorer la qualité de l'air citées dans le PDU, le Programme Local de l'Habitat, le PCAET, ou encore le SCoT. Il s'agit plus particulièrement de mesures conduites pour réduire les effets des déplacements des citoyens, améliorer l'habitat notamment les modes de chauffage, et sensibiliser les citoyens. De plus, les services de l'État élaborent le Plan de Protection de l'Atmosphère. Un suivi de la qualité de l'air est également effectué par l'association AtmoSud.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var est élaboré par le Préfet du Var et soumis à l'avis des collectivités concernées :

- la Métropole,
- la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume,
- la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau,
- la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures.

La révision du second PPA du Var (2013-2018) se termine par **le PPA 83 - Objectifs 2025** approuvé par arrêté préfectoral, qui sera évalué en 2025.

Le PPA contient un inventaire des émissions des sources de pollution fixes (industrie, chauffage résidentiel) et mobiles (transports terrestres, maritimes). Il prévoit des actions de réduction, évalue l'impact des actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixe des objectifs à atteindre.

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole est adhérente à l'association AtmoSud. Cette dernière assure la collecte et l'analyse des résultats de mesure de la qualité de l'air à partir d'un réseau de 4 stations implantées à Toulon (2), La Valette-du-Var et La Seyne-sur-Mer. Les résultats sont disponibles sur sa base de données Cigale.

Neutralité carbone :

- TPM : **1,8%** d'émissions de GES séquestrées en 2022.
- Cible de la Stratégie Nationale Bas Carbone : **100%** d'ici 2050.

Sources de pollution :

- TPM : **- 21%** de particules fines PM2.5 émises entre 2012 et 2022.
- Cible du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : **- 55%** entre 2012 et 2030.

Population exposée à la pollution :

- TPM : **9%** de la population résidente exposée en 2023 au-dessus des valeurs limites réglementaires fixées par l'UE pour 2030.
- Cible de la directive européenne 2024/2881 du 23 octobre 2024 : **0%** en 2050.

La charte régionale d'engagement pour la qualité de l'air

La Métropole est signataire de la **charte régionale d'engagement pour la qualité de l'air**. Celle-ci formalise l'engagement des collectivités et des acteurs de la Région à s'investir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.



2 Le bruit



CHIFFRES CLÉS 2024

Bruit routier :

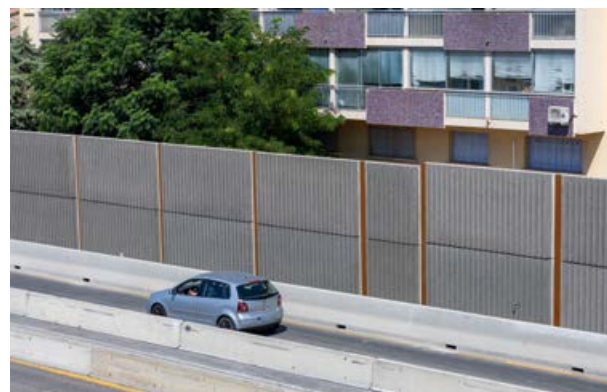
- **90,4%** de la population de la Métropole vit dans un environnement calme
- **9944 personnes** impactées par des effets sanitaires du bruit routier

Bruit ferroviaire :

- **97,9%** de la population de la Métropole vit dans un environnement calme
- **2636 personnes** impactées par des effets sanitaires du bruit ferroviaire

NOUVELLES ACTIONS

- Élaboration des **Cartographies de Bruit Stratégiques d'échéance 4**
- Élaboration en cours du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'échéance 4**



Les CBS illustrent les impacts sonores liés aux transports (routiers, ferroviaires et aériens) et aux structures sous réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Elles ont pour objectif d'évaluer globalement l'exposition au bruit à l'échelle de la Métropole.

Elles contribuent à l'élaboration du PPBE visant à définir des objectifs de réduction du bruit dans les zones dépassant les valeurs limites ainsi qu'à identifier les mesures réalisées par la Métropole au cours des 10 dernières années et prévues dans les 5 prochaines années pour y répondre.

La Métropole a adopté en Conseil métropolitain du 27 février 2025 ses CBS d'échéance 4 (2022-2027), à partir de la méthodologie européenne CNOSSOS-EU 2020. Les CBS ont fait ensuite l'objet d'une mise à disposition auprès du public pendant 2 mois (10 juin au 10 août 2025 inclus), via la mise en ligne des documents sur le site Internet de la Métropole et leur affichage à son siège. L'objectif étant de recueillir l'avis de la population et l'intégrer in fine dans le PPBE d'échéance 4 (2023-2028) en cours d'élaboration.



La réalisation des CBS a permis d'estimer la population et les bâtiments (d'habitation, d'enseignement et de santé) exposés au bruit. **À titre d'exemple :**

EN 2024

- **90,4% de la population de la Métropole vit dans un environnement calme, c'est-à-dire avec un niveau de bruit routier inférieur à 55 dB(A) sur une journée entière, tandis que 1,2% réside dans une zone dite bruyante, c'est-à-dire où le bruit routier dépasse la valeur limite de 68 dB(A).**
- **97,9% de la population de la Métropole vit dans un environnement calme, avec un niveau de bruit ferroviaire inférieur à 55 dB(A) sur une journée, tandis que 123 personnes résident dans une zone dite bruyante, où le bruit ferroviaire dépasse la valeur limite de 73 dB(A).**

De plus, cela a permis d'évaluer les effets sanitaires du bruit (cardiopathie ischémique, trouble du sommeil et forte gêne) sur la population de la Métropole.

EN 2024

- **9944 personnes impactées par le bruit routier**
- **2636 personnes par le bruit ferroviaire**



3 L'eau et l'assainissement



La production d'eau potable



CHIFFRES CLÉS 2024

- **2 retenues** et **10 unités** souterraines
- **3 usines** de potabilisation
- **23,6 millions** de m³ d'eau potable produits et **11,9 millions** de m³ d'eau achetés
- **200 000 abonnés**, soit un volume vendu de **28 millions** de m³
- **2100 km** de canalisations du réseau d'adduction et de distribution avec **91 réservoirs** et **54 stations de reprise**
- **13 km** de réseaux renouvelés
- Un **taux de rendement du réseau** métropolitain supérieur à **86%** (objectif du Grenelle II 85%)
- **4 écoles** sensibilisées

NOUVELLES ACTIONS

- Modernisation de l'usine de production d'eau potable de La Valette-du-Var
- Mise en service d'une conduite sous-marine pour l'alimentation de l'île de Porquerolles
- Élaboration en cours du **Schéma directeur d'alimentation en eau potable**

L'assainissement des eaux usées

CHIFFRES CLÉS 2024

- **1280 km** de canalisations d'assainissement collectif
- **12 km** de réseau renouvelés
- **185 000 abonnés**
- **7 stations** d'épuration
- **34 816 tonnes** de déchets d'assainissement, dont **98,6%** valorisés en compostage
- **8200 installations** d'assainissement non collectif
- **441 contrôles** du parc d'assainissement non collectif
- **685 audits** réalisés dans le cadre de l'opération Pro'Baie

NOUVELLES ACTIONS

- Mise en œuvre de **Meilleures Techniques Disponibles à AmphitriA**
- Étude de **projet d'injection de biométhane** à l'Almanarre
- Travaux d'**expansion de la station de Porquerolles**
- Travaux de la **nouvelle station au hameau des Borrels à Hyères**
- Éducation à l'environnement dans le cadre des **programmes Refuge LPO** et « **Raconte-moi AmphitriA** »



La Métropole intervient dans le cadre de ses compétences « production et gestion de l'eau potable » et « assainissement des eaux usées ». À ce titre, elle élabore le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2024 qui présente le service assuré.

La production d'eau potable

La Métropole est compétente en matière de production, transfert et distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire, tout en maîtrisant les coûts du service pour l'utilisateur.

Cette mission est assurée en régie sur les communes de La Garde et Six-Fours-les-Plages, et par le biais de DSP sur les 10 autres communes.

Label Territoire d'eau en transition écologique



Compétences « eau potable » et « assainissement »

Validité : 1 an, 2023-2024

AMORCE



EN 2024

- 2 retenues (Dardennes et Carcès) et 10 unités souterraines (forages, puits et sources). La Métropole achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence
- 3 usines de potabilisation (La Valette-du-Var, Pierrascas et Dardennes)
- 23,6 millions de m³ d'eau potable produits et 11,9 millions de m³ d'eau potable achetés
- 200 000 abonnés, soit un volume vendu de 28 millions de m³
- 2100 km de canalisations du réseau d'adduction et de distribution avec 91 réservoirs et 54 stations de reprise
- 13 km de réseaux renouvelés
- Un taux de rendement du réseau métropolitain supérieur à 86%
- Rendement objectif du Grenelle II de 85%

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par l'Agence Régionale de Santé PACA. En complément, un autocontrôle est réalisé par la Métropole sur les ouvrages de production et aux points de distribution.

Des exemples d'opérations

Des opérations ont été réalisées en 2024 sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable :

- la modernisation de l'usine de production d'eau potable de La Valette-du-Var avec une nouvelle filière de filtration sur sable et charbon actif,



- la mise en service de la conduite sous-marine « sealine » permettant d'alimenter l'île de Porquerolles en eau potable.



La sensibilisation auprès du public

En partenariat avec le délégataire Veolia, la Métropole propose chaque année un projet pédagogique en lien avec la préservation de l'eau.



EN 2024

- 4 écoles de Toulon sensibilisées sur le thème « l'eau d'hier, d'aujourd'hui et de demain »

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable

La Métropole travaille à l'élaboration du Schéma directeur d'alimentation en eau potable. L'objectif est d'établir un diagnostic du patrimoine en eau potable et un plan d'actions sur 15 ans afin de répondre aux enjeux d'accès à l'eau potable, de qualité des eaux et de sobriété des usages. La 1^{ère} phase (18 mois) est en cours avec l'analyse du fonctionnement, le bilan quantitatif et qualitatif et la construction d'un modèle hydraulique.



L'assainissement des eaux usées

La Métropole assure la compétence de l'assainissement collectif qui comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'évacuation des boues d'épuration. La mission de la Métropole en matière d'assainissement consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées.

Son action s'organise en 4 secteurs suivants :

① Les réseaux d'assainissement collectif

Pour collecter et transporter les eaux usées dont l'exploitation se fait en régie pour 3 communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et dans le cadre d'une DSP pour les neuf autres.

EN 2024

- 1280 km de canalisations d'assainissement collectif
- 12 km de réseau renouvelés
- 185 000 abonnés

② Les stations d'épuration

Pour traiter les eaux usées dans le cadre d'une DSP ou d'une concession. On dénombre 7 stations :

- AmphitriA à La Seyne-sur-Mer, avec une capacité de traitement des eaux usées de 500 000 équivalent-habitant. Elle assure l'incinération des boues et le traitement des fumées. En 2024, l'incinérateur était à l'arrêt pour mise en œuvre de Meilleures Techniques Disponibles permettant la valorisation énergétique des boues incinérées.



- AmphorA à La Garde, 107 000 éq-hab.
- L'Almanarre à Hyères, 121 700 éq-hab. Un projet d'injection de biométhane, issu de la digestion des boues d'épuration, dans le réseau gaz à l'horizon 2027 est à l'étude.
- La station de Porquerolles, 4333 éq-hab. Chaque année, environ 45 000 m³ d'eaux usées traitées transitent par ces lagunes pendant la période d'irrigation (de mai à septembre). En moyenne, 10 000 m³ sont récupérés pour l'arrosage des collections variétales du Conservatoire Botanique Méditerranéen, 8000 m³ s'évaporent et le reste est absorbé par le sol.



Des travaux sont en cours jusqu'en 2027 pour étendre la capacité à 6500 éq-hab.



- La station de Port-Cros, 1300 éq-hab.
- La station des Pomets à Toulon, 200 éq-hab.
- La nouvelle station au hameau des Borrels à Hyères, 290 éq-hab. Démarrage des travaux en 2024 et livraison fin 2025.



EN 2024

- 100% de rejets conformes pour les stations de l'Almanarre, AmphorA et AmphitriA
- 34 816 tonnes de déchets d'assainissement produits, dont 34 317 tonnes valorisées (98,6%) exclusivement en compostage

Les graisses (issues de l'activité de restauration) et les matières de vidange (issues des systèmes d'assainissement non collectif) sont collectées et traitées sur les stations d'AmphorA et l'Almanarre ainsi que sur l'Aire de Réception des Déchets d'Assainissement de La Seyne-sur-Mer.

③ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Pour contrôler la conformité et le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.



Triple certification ISO 9001, 14001 et 50001



Stations d'épuration de l'Almanarre, AmphorA et AmphitriA

Validité : 3 ans, 2024-2027

Afnor Certification

- EN 2024
- 8200 installations d'assainissement non collectif
 - 441 contrôles du parc d'assainissement non collectif, dont 78 concernant des installations neuves ou réhabilitées

4 La lutte contre la pollution des rejets industriels

La Métropole conduit l'opération Pro'Baie, dans le cadre du second Contrat de baie de la Rade de Toulon, pour accompagner les entreprises du territoire dans la réduction et le traitement de leurs rejets industriels. Elle contrôle et encadre les rejets issus des entreprises par une autorisation de rejet.

La CCI du Var et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sont partenaires de l'opération afin d'accompagner techniquement et financièrement les entreprises pour leur mise en conformité.



- EN 2024
- 685 audits réalisés
 - 121 autorisations de rejet en cours de validité
 - 140 établissements ont effectué des aménagements ou des changements de pratiques pour se mettre en conformité

Le Schéma directeur d'assainissement

La Schéma directeur d'assainissement de la Métropole a été approuvé en 2016. Le programme d'actions mis en œuvre a permis notamment de mettre en place le diagnostic permanent du réseau, réaliser des opérations structurantes sur les secteurs prioritaires, sécuriser les postes de refoulement et engager le renouvellement patrimonial (à un taux moyen annuel de 1%) dans l'objectif de réduire les intrusions d'eaux claires parasites. Une actualisation du schéma directeur est prévue en 2026.

La sensibilisation auprès du public

La Métropole communique sur les bons gestes pour protéger l'environnement. Elle a réalisé les dépliants « Tout à l'égout ? Non pas tout ! » et « Réaliser et entretenir la partie privée d'un branchement d'assainissement ».



- La Métropole et Veolia ont signé une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) PACA autour du programme Refuge LPO générant plusieurs actions en 2024 :
- l'animation de 3 classes de primaire,
 - des visites du refuge lors des Journées européennes du patrimoine au mois de septembre,
 - la création d'une mare naturelle pour l'installation de nouvelles espèces finalisée d'ici 2025.

Le projet « Raconte-moi AmphitriA », inscrit dans la DSP d'AmphitriA, invite les élèves de collège et lycée à produire un objet multimédia avec l'aide d'étudiants des Métiers du Multimédia et de l'Internet dans le cadre de leur projet tutoré. Une 1ère classe a été choisie pour l'année scolaire 2024-2025. Les contenus créés doivent permettre de faire connaître le fonctionnement d'AmphitriA en faveur de la transformation écologique et les projets innovants autour du cycle de l'eau. Une fois achevé, l'objet multimédia pourra ensuite servir de support pour sensibiliser le grand public.

Des visites virtuelles de l'usine AmphitriA ont également été réalisées par l'intermédiaire de l'association FACE Var dans une vingtaine de classes de la Métropole.



4 Les milieux aquatiques



Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

CHIFFRE CLÉ 2024

→ 130 actions engagées sur 305

NOUVELLES ACTIONS

- Bilan de la 1ère phase du Contrat de Baie et construction du programme de la 2ème phase
- Participation à la 7ème édition de l'opération Provence Propre
- Opérations de désimperméabilisation et de végétalisation de 2 cours d'école

Les Salins d'Hyères

CHIFFRES CLÉS 2024

- 900 hectares
- 2 marais satellites de 20 hectares au total
- 318 382 visiteurs accueillis, dont 2938 scolaires

NOUVELLE ACTION

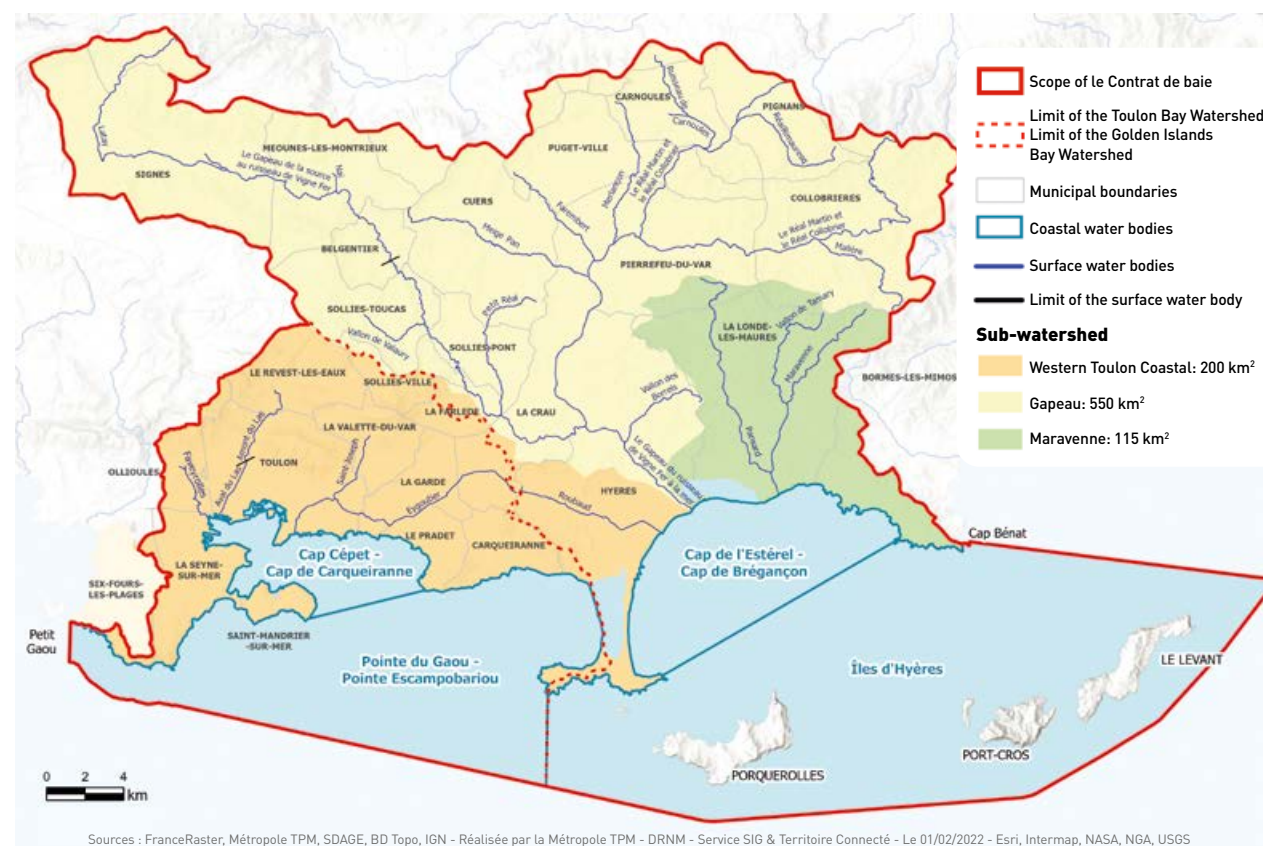
- Restauration du bâtiment du Tympan des Pesquiers et ses logements annexes



Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

Le Contrat de Baie est une démarche volontaire collective de gestion globale de l'eau, de la source à la mer, pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Cette démarche est portée par la Métropole en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Sud, le Département du Var et les services de l'État.





Contrat de Baie
RADE DE TOULON
& ÎLES D'OR

Le périmètre du Contrat de Baie :

- 500 km² d'espaces marins,
- 3 îles dont 2 classées en cœur de Parc national de Port-Cros,
- 270 km de linéaire côtier,
- 3 sous-bassins versants,
- 5 fleuves côtiers, soit 140 km de cours d'eau et affluents,
- 28 communes,
- 27 ports.

Un 5^{ème} contrat a été révisé en 2023 : le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027)
dont le périmètre couvre la Rade de Toulon et la Baie des Îles d'Or et leurs bassins versants associés.

Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or
s'appuie sur :

- 62 partenaires représentant les collectivités territoriales, les services de l'État et ses établissements publics associés, les experts scientifiques, les professionnels, les usagers et les associations.
- Un programme sur 5 ans de 305 actions regroupées en 6 enjeux et portées par 51 maîtres d'ouvrage :
 - ➊ réduire les pollutions,
 - ➋ gérer durablement la ressource en eau face au changement climatique,
 - ➌ préserver les cours d'eau et les zones humides,
 - ➍ gérer durablement le littoral et le milieu marin,

- 5 aménager le territoire pour l'adapter aux effets du changement climatique,
- 6 animer le Contrat de Baie, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche.

L'année 2024 a été marquée par le travail de bilan de la première phase (2023-2024) du Contrat de Baie et la construction du programme de sa seconde phase (2025-2027).

EN 2024

→ 130 actions engagées sur 305, soit 46 actions finalisées et 84 actions en cours

La programmation de la phase 2 du Contrat de Baie met l'accent sur l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Elle prévoit par exemple l'élaboration du cahier territorial « Le territoire du Contrat de Baie face aux défis du changement climatique », la construction d'une stratégie métropolitaine « ville perméable » ou encore la désimperméabilisation de 22 cours d'écoles.



Les actions de sensibilisation

La Métropole organise des animations de sensibilisation auprès du grand public.

29 septembre 2024 : 2^{ème} édition de la Fête du cours d'eau « Au fil de l'Eygoutier, de la source à la mer »
en partenariat avec le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier
à l'occasion de la « Journée mondiale des rivières ».

EN 2024

→ 450 participants
à la 2^{ème} édition
de la Fête du
cours d'eau



Du 21 au 24 novembre 2024 :
à l'occasion de la 9^{ème} édition du Festival International du monde marin, la Métropole a proposé des ateliers pédagogiques sur la restauration écologique pour les enfants.

EN 2024

→ 50 exposants et 12 000 visiteurs à la 9^{ème} édition du Festival International du monde marin



Du 22 au 25 novembre 2024 : à l'occasion de la 7^{ème} édition de l'opération de ramassage de déchets Provence Propre menée par l'association CIETM (Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures), les équipes de la Métropole ont réalisé une collecte de 17 kg de déchets sur les plages du Mourillon.



Les données relatives à la caractérisation des déchets collectés ont été enregistrées sur la plateforme régionale ReMed Zéro Plastique visant à assurer un suivi scientifique de toutes les collectes menées à l'échelle régionale. Cette plateforme permet de regrouper les données quantitatives et qualitatives et d'orienter les actions de prévention des pollutions et de restauration des milieux.

EN 2024

- 500 participants à la 7^{ème} édition de l'opération Provence Propre
- 5 tonnes de déchets collectés

La désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école



Des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école ont été réalisés au cours de l'été 2024 :

- **au groupe scolaire Victor Hugo de La Seyne-sur-Mer :**
1766 m² de cour de récréation désimperméabilisés et végétalisés,



- **au groupe scolaire Charles Sandro au Pradet** : création d'un nouvel espace de 3600 m², composé de 2000 m² d'espaces verts, 1100 m² de sol drainant, 500 m² de sol imperméable et avec la plantation de 107 arbres et arbustes fruitiers et de 716 arbustes et vivaces.

 Les Salins d'Hyères

La Métropole est compétente en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

À ce titre, elle a choisi d'assurer la gestion des Salins d'Hyères, propriété du Conservatoire du littoral.



D'une superficie totale de 900 hectares, les Salins d'Hyères se composent du Salin des Pesquiers (550 hectares) et des Vieux Salins (350 hectares), sites classés et Natura 2000. Il constitue la principale zone humide de la Métropole et un réservoir de biodiversité.





Le Tympan des Pesquiers à Hyères

De plus, 2 marais satellites sont présents en continuité de la zone humide du Salin des Pesquiers : les Marais des Estagnets (10 hectares classés en réserve biologique) ainsi que les Marais du Pousset et de la Bergerie (10 hectares). Ces marais, non accessibles au public, font l'objet d'une veille naturaliste appuyée car il s'agit de microsites très riches d'un point de vue écologique.

La récolte de fleur de sel artisanale par l'équipe de gestion des Salins permet une distribution gratuite aux visiteurs lors de la « Fête des Salins ».



Un projet plus ambitieux de production salinière est en cours d'élaboration sur une surface de 50 hectares. La Métropole, aidée par l'association de Sauvegarde des Forêts Varoises, poursuit les travaux d'aménagement d'une vingtaine de partènements. Il s'agit de petits bassins permettant, par une circulation successive de l'eau de mer, de sur-concentrer le sel, jusqu'à la cristallisation finale sur les tables salantes.



Le bâtiment du Tympan des Pesquiers et ses logements annexes ont été restaurés en 2024 par le Conservatoire du littoral et grâce à la démarche « Mécénat et territoire » menée par la Métropole.

Ce bâtiment permettait de faire circuler l'eau pendant presque un siècle pour la production du sel. Le bâtiment abrite désormais un espace muséographique.



Les Vieux Salins d'Hyères

L'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères

Pour assurer la gestion des Salins d'Hyères, la Métropole s'est engagée dans une Opération Grand Site.

En concertation avec les acteurs locaux, elle met en œuvre un programme d'actions visant à améliorer l'accueil touristique et préserver les sites classés : les Salins d'Hyères et la presqu'île de Giens.

Ce programme, composé de 35 actions, s'articule autour de 6 orientations :

- la mobilité,
- l'accueil des visiteurs,
- la valorisation,
- la restauration,
- la préservation,
- l'animation du Grand Site.



Label Grand Site de France
Validité : 8 ans, 2019-2026
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Dans le cadre de l'Opération Grand Site et du plan de gestion des Salins, une voie douce (le Pas du Saunier) d'1,6 km a été aménagée reliant le giratoire de l'hippodrome au village de La Capte et permettant aux piétons et vélos de découvrir le Salin des Pesquiers. La circulation est contrôlée en journée afin d'encadrer la fréquentation et de limiter l'impact sur la faune et la flore et fermée la nuit.



Les animations des Salins d'Hyères

La Métropole est également impliquée dans la sensibilisation du public et des scolaires à l'environnement au travers de divers programmes :

- « Les Rendez-vous Biodiversité de la Métropole » de mars à août,
- la « Fête des Salins » au mois de septembre,
- la « Journée mondiale des zones humides » au mois de février,
- des visites guidées toute l'année sur les thématiques de la nature avec la LPO à l'Espace Nature des Vieux Salins et du patrimoine avec l'Office de Tourisme Provence Méditerranée aux Salins des Pesquiers. Un itinéraire de découvertes dit « Levée de Saint-Nicolas » est libre d'accès aux piétons et aux vélos et rejoint l'Espace Nature.



EN 2024

→ 318 382 visiteurs accueillis aux Salins d'Hyères dont 2938 scolaires

Voie douce à Hyères



5 Les espaces naturels et la biodiversité



Les jardins

CHIFFRES CLÉS 2024

→ 3 jardins remarquables de 12,2 hectares



ACTIONS

→ Animations de sensibilisation :
« Rendez-vous aux Jardins »,
« Journées Européennes du Patrimoine »



Les espaces naturels

CHIFFRES CLÉS 2024

→ 3000 hectares d'espaces naturels gérés
→ 8 sites classés au titre de la loi Paysage
→ 4 sites terrestres et 1 site marin classés Natura 2000
→ 33 sites terrestres et 21 sites marins classés ZNIEFF
→ 24 982 heures réalisées dans le cadre de marchés d'insertion
→ 1544 élèves participant à « La Rade m'a dit »
→ 681 élèves participant à « Promenons-nous dans les bois »
→ 48 événements organisés lors des « Rendez-vous biodiversissants » réunissant 17 000 participants

NOUVELLES ACTIONS

→ Élaboration en cours d'une stratégie de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
→ Conduite de l'Atlas de la biodiversité métropolitain
→ Construction en cours du sentier de découverte du patrimoine de l'eau au domaine de Fabrégas



Le littoral

CHIFFRES CLÉS 2024

→ 47 km de linéaire de Sentier du littoral
→ 1 million € investi
→ 10 études et 34 opérations de travaux conduites sur le Sentier du littoral
→ 44 mouillages écologiques
→ 24 sous traités d'exploitation de plages gérés
→ 6 opérations d'entretien des plages menées sur le territoire
→ 858 analyses réalisées
→ 68 sites de baignade
→ 73% des sites de baignade de qualité excellente
→ 27% des sites de baignade de bonne qualité

NOUVELLES ACTIONS

→ Déport du Sentier du littoral au Pradet
→ Réalisation d'un millefeuille de posidonies sur la plage de la Garonne au Pradet

Dans le cadre de sa compétence « actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager », la Métropole réalise l'entretien, la mise en sécurité, la préservation et la valorisation des espaces naturels dont elle assure la gestion.

À ce titre, elle est engagée dans la préservation des sites classés Natura 2000 et des sites appartenant au Conservatoire du littoral, la gestion des jardins remarquables labellisés ainsi que la protection du Sentier du littoral.

D'autre part, la Métropole exerce également la compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages » pour l'exploitation des plages.



Le jardin de Baudouin à La Valette-du-Var

Les jardins

La Métropole est compétente pour la gestion de 3 jardins remarquables labellisés dont elle est propriétaire :

- le parc Olbius Riquier à Hyères, 7 hectares,
- le parc Saint-Bernard à Hyères, 2,5 hectares,
- le jardin de Baudouin à La Valette-du-Var, 2,7 hectares.



Label jardin remarquable

3 Jardins concernés : les parcs Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères, le jardin de Baudouin à La Valette-du-Var
Validité : 5 ans, les parcs Olbius Riquier et Saint-Bernard depuis 2008, Baudouin depuis 2009

Ministère de la Culture

EN 2024

→ 3 jardins remarquables de 12,2 hectares au total

De nombreuses animations sont régulièrement organisées par les communes de la Métropole tout au long de l'année pour accueillir et sensibiliser le public à la nature, notamment lors des « Rendez-vous aux Jardins » au mois de juin ou encore les « Journées Européennes du Patrimoine » au mois de septembre.

La Métropole a produit un guide « Passion Jardins » afin de faire découvrir l'ensemble des jardins du territoire, avec un lexique sur la flore répertoriée et un calendrier des événements organisés.



Le parc Olbius Riquier à Hyères

Les espaces naturels

La Métropole conduit des actions de préservation, d'entretien des espaces naturels et du patrimoine bâti, et de sensibilisation auprès du public en lien avec les partenaires des sites



EN 2024

→ 3000 hectares d'espaces naturels gérés
→ 8 sites classés au titre de la loi Paysage*
→ 4 sites terrestres et 1 site marin classés Natura 2000
→ 33 sites terrestres et 21 sites marins classés Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les marchés d'insertion

La Métropole confie à des associations partenaires des travaux d'entretien des espaces naturels (débranchement, travaux de pierres sèches, reprise du petit patrimoine bâti, etc.) dans le cadre de marchés d'insertion en faveur de personnes éloignées du marché du travail.

EN 2024

→ 24 982 heures réalisées dans le cadre de marchés d'insertion



* Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

La stratégie de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes

Dans le cadre d'une convention de coopération public-public avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, la Métropole met en œuvre une stratégie de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) sur les espaces naturels.

L'objectif est d'identifier les EVEE présentes, évaluer leur impact écologique et définir des objectifs et priorités d'intervention.



5 secteurs sont concernés :

- 1 **Secteur Est** : massif de la Colle Noire, bois de Courbebaisse et presqu'île de Giens.
- 2 **Secteur Centre** : forêt communale d'Ollioules, Mont Faron, Domaine de la Ripelle.
- 3 **Secteur Ouest** : Domaine de Fabrègas et Cap Sicié.
- 4 **Zones humides** : les Salins d'Hyères.
- 5 **Sentier du littoral**.

Les actions de sensibilisation

La Métropole a mis en œuvre des programmes annuels d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur les sites emblématiques du territoire.

« La Rade m'a dit » pour la sensibilisation des milieux aquatiques à destination des classes de primaires.

EN 2024

→ 1544 élèves participant à « La Rade m'a dit », sur 11 communes

« Promenons-nous dans les bois » pour la découverte des espaces naturels forestiers gérés par la Métropole (Cap Sicié, Colle Noire, Mont Faron) à destination des classes élémentaires.

EN 2024

→ 681 élèves participant à « Promenons-nous dans les bois », sur 6 communes

« Les Rendez-vous biodiversité de la Métropole » organisés de mars à août, proposent une programmation d'animations variées et gratuites autour de la biodiversité

EN 2024

→ 48 événements organisés lors des « Rendez-vous biodiversité » réunissant 17 000 participants



Elle a également lancé l'Atlas de la biodiversité en 2024 dans le cadre d'un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité. Cet outil, financé à 64%, a pour objectif de :

- améliorer l'état des connaissances naturalistes sur le territoire,
- sensibiliser le public et les acteurs,
- construire une stratégie avec un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire.

Il repose sur une démarche collaborative dans laquelle le public a la possibilité d'alimenter cet inventaire en enregistrant ses observations sur le site www.vigienature.fr. Depuis 2024, plusieurs actions ont été conduites :

- 1 journée de lancement auprès du grand public,
- 1 journée thématique en interne (élus et agents métropolitains et municipaux),
- 2 concours de la biodiversité en interne (agents métropolitains),
- 18 inventaires participatifs (grand public),
- 72 journées d'inventaires naturalistes par le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, la LPO PACA, et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen,
- 5 plages prospectées par le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA.



Les Salins d'Hyères

Les sites classés Natura 2000

La Métropole est animatrice de la démarche Natura 2000 pour 5 sites sur 9 de son territoire :



- site mixte terrestre et marin « Salins d'Hyères et des Pesquiers » (962 hectares),
- site mixte terrestre et marin « Cap Sicié - Six-Fours » (1337 hectares),



- site marin « Embiez - Cap Sicié » (12 376 hectares),



- sites terrestres « Falaises du Mont Caume » et « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières » (11 500 hectares).



L'objectif est de préserver la biodiversité, en particulier les habitats et espèces menacées présents sur ces sites.

Une convention d'animation Natura 2000 est établie et renouvelée pour chacun des sites, permettant de financer pour une durée de 3 ans à hauteur de 80% par la Région Sud des missions d'animation. À ce titre, la Métropole mène diverses actions de gestion, de préservation des espèces et de sensibilisation auprès du public, qui répondent à un Document d'Objectifs (DocOb) élaboré pour chaque site avec ses partenaires.

Un suivi scientifique du loup gris est notamment réalisé sur le site « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières ». La Métropole a investi dans l'acquisition de piles rechargeables au lithium pour alimenter le matériel utilisé dans le cadre de ce suivi, permettant d'économiser 16 piles jetables par mois.



EN 2024

→ 192 piles économisées pour le suivi scientifique du loup gris



Les sites du Conservatoire du littoral

La Métropole mène également **des actions de valorisation des sites du Conservatoire du littoral** par le biais d'un plan de gestion :

- les Vieux Salins, le Salin des Pesquiers, les marais du Pousset, de la Bergerie et des Estagnets, la presqu'île de Giens à Hyères,
- le bois et le jardin de Courbebaisse au Pradet,
- la forêt de la Colle Noire au Pradet,
- le Domaine de Fabrègas à La Seyne-sur-Mer.

À ce titre, **une convention de partenariat a été signée avec le Parc national de Port-Cros** pour la gestion de la presqu'île de Giens, la Pinède des Pesquiers, le Massif de la Colle Noire, le Bois de Courbebaisse et les Salins d'Hyères et leurs marais satellites.

Ce partenariat permet de mobiliser l'expertise d'un agent du Parc à temps partiel, et le renfort des gardes régionaux forestiers durant l'été, pour fournir un appui technique et scientifique et renforcer la protection des espaces naturels en collaboration avec les équipes de la Métropole.

Subvention TPM : 43 200 €



La Métropole est adhérente à l'association Rivages de France.

L'association fédère les structures de gestionnaires de sites naturels littoraux et lacustres et apporte un soutien en matière de conseils juridiques et techniques, tels que les enjeux financiers de la gestion de site naturel, les enjeux sociaux, l'accueil du public ou la valorisation des actions conduites.

La Métropole souhaite valoriser le patrimoine du domaine de Fabrègas lié à l'eau : ouvrages agricoles (canaux d'irrigation, puits, biefs, citernes, moulins, etc.), civils (puits, lavoirs, etc.) et naturels (ruisseau des Moulières, petit fleuve côtier de l'Ôide).

Ce patrimoine a fait l'objet en 2024 d'un recensement et d'une recherche historique approfondie. Un plan de cheminement, une signalétique adaptée ainsi que des propositions de travaux de restauration ont été travaillés en concertation avec les acteurs du territoire en 2025. Des travaux de restauration des petits bâtis sont actuellement en cours.

Le sentier de découverte sera ouvert en 2026.



Le littoral

Le Sentier du littoral

Le Sentier du littoral s'étend sur un linéaire de 47 km de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères.

Il permet aux visiteurs un libre accès au littoral, au patrimoine naturel et historique.



EN 2024

- 47 km de linéaire
- 1 million € investi
- 20 randonnées de découverte et sportives
- 10 études et 34 opérations de travaux conduites sur le Sentier du littoral

Par convention avec l'État, **la Métropole est compétente pour la mise en œuvre d'opérations d'entretien, de préservation, de mise en sécurité du Sentier du littoral.** À ce titre, elle engage chaque année plus d'un million d'euros en assurant des études et des travaux de mise en sécurité, de déport et de réhabilitation ainsi que la gestion de la signalétique du sentier. Dans ce cadre, des inventaires faune et flore peuvent être réalisés avant et après travaux afin de préserver les espaces naturels.

En raison de problèmes d'effondrements, l'itinéraire entre la plage de la Garonne et les Bonnettes au Pradet, fermé par arrêté municipal, a été déporté en 2024.

Après enquête publique, les travaux de mise en sécurité ont été réalisés en aménageant un itinéraire en secteur boisé en haut de falaise. Des opérations de revégétalisation ont été menées afin de traiter les co-visibilités avec le Centre Départemental de l'Enfance.



Le Sentier du littoral des Bonnettes au Pradet



Un guide du Sentier du littoral est mis à disposition du public et recense 20 randonnées, des informations utiles pour arpenter le sentier, ainsi qu'un glossaire sur la flore et la faune méditerranéennes. Il est associé à une newsletter qui paraît tous les deux mois et informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires.

Les écogardes de la Métropole sont mobilisés pour surveiller, entretenir et informer les usagers sur le sentier tout au long de l'année. Ils participent notamment à diverses actions pédagogiques et assurent différents travaux de valorisation et des suivis naturalistes. Le même dispositif a été mis en place sur les sites naturels notamment pour renforcer la surveillance des massifs forestiers au regard du risque incendie.



Le Sentier du littoral à Saint-Mandrier-sur-Mer



Les mouillages écologiques

La Métropole est engagée dans un programme européen FEDER nommé SUBMED dont le but est de développer les activités subaquatiques (plongée, pêche, plaisance) tout en protégeant les fonds sous-marins. À ce titre, la Métropole a déployé 44 mouillages écologiques, adaptés aux bateaux jusqu'à 40 tonnes, dont elle assure l'entretien et qui sont mis à disposition des usagers sur tout le territoire maritime métropolitain.



EN 2024

→ 44 mouillages écologiques

Par ailleurs, l'Office de Tourisme Provence Méditerranée a créé un guide « Plongez à Toulon Provence Méditerranée » à destination des personnes pratiquant la plongée en rappelant les bonnes pratiques à adopter pour préserver l'environnement marin.

Les plages

La Métropole exerce la compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages ».

À ce titre, elle assure l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des plages.

D'une part, elle gère 21 concessions de plage sur lesquelles sont réparties 34 lots de plage dont 24 sont exploités, dans le cadre d'une DSP chacun. L'objectif étant de proposer des activités balnéaires tout en assurant le bon accueil du public et la préservation du site.

EN 2024

→ 24 sous traités d'exploitation de plages gérés

Lors de l'analyse des offres des candidats à l'exploitation des lots de plage, plusieurs critères d'ordre environnemental sont mis en œuvre :

- la gestion des déchets et d'éventuelles mesures de recyclage et de réemploi des consommables,
- la sensibilisation du personnel et des usagers à l'environnement,
- la prévention des nuisances sonores et visuelles (éclairage).

En outre, la tendance est à l'exclusion des matériels de plage en PVC.

D'autre part, elle mène des opérations pour entretenir les équipements balnéaires et préserver les plages, tels que le réensablement des plages, la gestion des banquettes de posidonies, ou encore le nettoyage des plages.

Par exemple, des travaux ont été menés pour réaliser un millefeuille de posidonies sur la partie la plus exposée au phénomène d'érosion de la plage de la Garonne au Pradet. Cette opération consiste à collecter des banquettes de posidonies, les étaler sur la plage, et les recouvrir avec le sable accumulé en arrière plage durant la saison hivernale.



EN 2024

→ 6 opérations d'entretien des plages menées sur le territoire

En complément du contrôle sanitaire réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) durant la saison estivale, la Métropole coordonne une campagne annuelle de suivi sanitaire de la qualité des eaux sur les sites de baignade identifiés comme les plus sensibles sur son territoire. Des analyses bactériologiques sont réalisées du 1^{er} juin au 30 septembre sur 68 sites (gestion active).

Des analyses urgentes en cas de pollution avérée ou de suspicion de pollution sont également diligentées à l'initiative des communes membres. Des investigations approfondies peuvent être menées sur des sites sensibles afin de comprendre le fonctionnement du site de baignade et résoudre les éventuels problèmes de contamination constatés (gestion de crise).

EN 2024

→ 581 analyses réalisées en gestion active

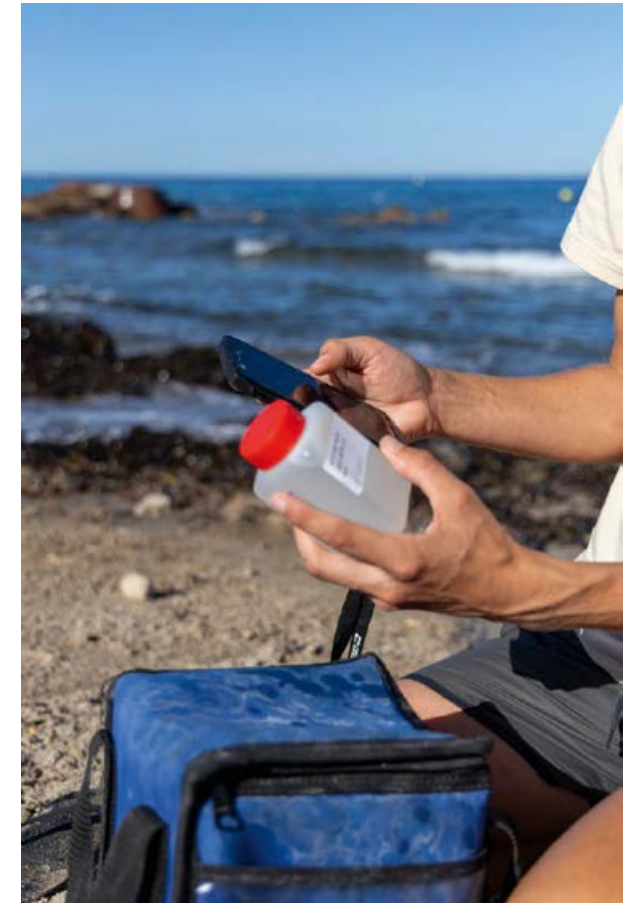
→ 104 analyses réalisées en enquête métropolitaine suite à rechargement ou recherche de cause de pollution

→ 173 analyses en gestion de crise

→ 68 sites de baignade

→ 73% des sites de baignade de qualité excellente

→ 27% des sites de baignade de bonne qualité



3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



CHIFFRES CLÉS

2024

- **525** projets de rénovation énergétique de logement, dont **15 400 €** de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat en moyenne par projet
- **3** aires d'accueil des gens du voyages, dont **70%** de taux d'occupation
- **272** projets soutenus par le Contrat de Ville

- **185 621 heures** d'insertion sociale réalisées au profit de **430** personnes dans le cadre des marchés publics
- **13** agents TPM participant à la 7^{ème} édition du DuoDay
- **855** bénéficiaires du FAJ, dont **46%** de femmes et **54%** d'hommes



2 LEVIERS D' ACTIONS

1 L'habitat

3 La solidarité

2 La politique de la ville

1 L'habitat



CHIFFRES CLÉS 2024

- **27 630** logements renseignés grâce au dispositif « Bien chez soi »
- **8722** contacts individuels, **453** copropriétés et **4** participations à des manifestations organisées dans le cadre du dispositif « Bien chez soi »
- Près de **100** artisans fidélisés générant plus de **17 millions €** de travaux sur le territoire depuis le début du dispositif « Bien chez soi » en 2018
- **12** réunions avec les acteurs locaux
- **525** projets de rénovation énergétique de logement, dont **15 400 €** de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat en moyenne par projet

→ **6538** particuliers et **213** copropriétés conseillés dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

→ **3** aires d'accueil des gens du voyage, dont **70%** de taux d'occupation

NOUVELLES ACTIONS

- Élaboration du **Programme Local de l'Habitat 2024-2029**
- Élaboration du **plan Logement d'Abord 2024-2027**
- **Bilan des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères
- Production d'une **carte thermique des bâtiments** sur le territoire

Le logement

Le Programme Local de l'Habitat 2024-2029



Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Métropole a élaboré son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) visant :

- la sobriété foncière dans la perspective du zéro artificialisation nette,
- l'accès au logement pour tous les ménages, notamment les jeunes, les actifs, les familles et les seniors,



Réunion PLH



- la production et la mobilisation du parc existant permettant la diversification de l'offre et la mise en valeur des quartiers et des centres urbains.

Ce nouveau PLH disposera dans son programme d'actions d'un ensemble d'opérations visant spécifiquement les populations ayant des besoins plus marqués en fonction de leur âge et de leurs conditions face à l'emploi. La Métropole confirme les actions déjà mises en place pour ces publics en :

- développant une offre de logements adaptés aux seniors et publics en situation de handicap,



- renforçant l'offre en logements adaptés aux besoins des jeunes (étudiants, alternants, en situation de décohabitation, de premier emploi), notamment via la mobilisation des bailleurs sociaux,
- développant une offre pour les saisonniers des filières touristiques et agricoles via le partenariat avec des organismes institutionnels tels que le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

« Le Logement d'Abord » 2024-2027

La Métropole a été retenue en tant que **Territoire de Mise en Œuvre Accélérée** suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État. À ce titre, elle conduit le dispositif « **Le Logement d'Abord - lutte contre le sans-abrisme** ».



« Le Logement d'Abord » (LDA) s'adresse aux publics fragiles reconnus prioritaires dans le plan national et au niveau local. Il s'agit de proposer d'abord un logement et, si besoin, un accompagnement pluridisciplinaire pour le maintien de la personne dans de bonnes conditions.

En 2024, la Métropole a élaboré sa feuille de route 2024-2027 avec 63 professionnels représentant les institutions et partenaires opérationnels. Elle a validé avec l'État son nouveau plan d'action en 3 axes :

- produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité,
- conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations,
- accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé.

Le label « Logement Service Plus »

Le label « **Logement Service Plus** » a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap. Il ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole pour le développement de l'offre de logement social. Développé avec le soutien de l'association **Handitoit Provence**, il identifie 2 types de logements :

- 1 Le label Service Plus TPM PMR vise des logements à destination de personnes souffrant de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes.
- 1 Le label Service Plus TPM UFR vise des logements à destination de personnes en fauteuil roulant.

La Métropole anime sur son territoire cette démarche et veille à l'attribution des logements aux demandeurs.



La Conférence Intercommunale du Logement

Dans le cadre de sa politique de peuplement, la Conférence Intercommunale du Logement vise, lors des attributions de logements sociaux, **des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale.**

À ce titre, la Métropole élabore le **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur** permettant de garantir la bonne prise en compte des publics vulnérables, sans abri ou mal logés, l'accès à des logements adaptés à leurs besoins et leur maintien dans la durée.

La rénovation

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé où vit la majorité des habitants du territoire. En effet, 55% des logements ont été construits avant 1975.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat des centres-villes de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer



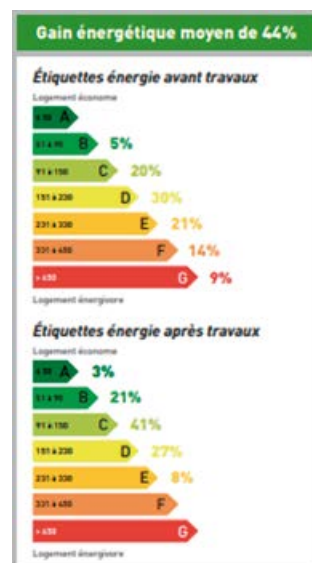
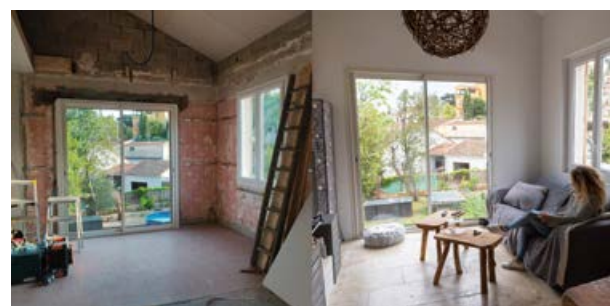
Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères ont pris fin au cours de l'année 2024. Des études pré-opérationnelles ont permis de dresser les résultats de cette politique et dégager **les thématiques sur lesquelles la Métropole s'investira dans les 6 prochaines années** : poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, remettre sur le marché des logements vacants, valoriser le patrimoine architectural et historique du centre-ville, encadrer l'ensemble des projets de réhabilitation du parc privé, accompagner les travaux en copropriété et produire des logements locatifs privés à loyers maîtrisés.

Le dispositif « Bien chez soi »

Le dispositif « Bien chez soi » accompagne les habitants du territoire dans l'amélioration de leur logement.

Il s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires de logements en résidence principale ou locative pour :

- des travaux d'économie d'énergie, changement de chauffage ou installation de sources de production d'énergie renouvelable,
- la rénovation complète des logements dégradés (mise aux normes),
- l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap,
- l'isolation acoustique des logements,
- la rénovation des petits locaux tertiaires et privés (moins de 1000 m²).



Dans ce cadre, un partenariat a été établi avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région PACA pour intégrer les artisans au dispositif.

EN 2024

→ 6538 particuliers et 213 copropriétés conseillés dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

La campagne de thermographie aérienne

La Métropole a organisé une campagne de thermographie aérienne afin de déterminer la température de surface des toitures des bâtiments publics et privés grâce à un avion équipé d'une caméra à infra-rouge.

L'objectif étant de mieux identifier les passoires thermiques et les pollutions lumineuses dans le but d'améliorer la sobriété énergétique du territoire.

Au regard de la douceur de l'hiver 2023, les données thermiques de l'hiver 2024 seront utilisées et retranscrites sur une carte permettant d'évaluer l'état d'isolation des bâtiments dont la livraison est prévue en 2025.



NOUVELLE ACTION

L'accueil des gens du voyage

Conformément au Schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, 3 aires de stationnement et de grand passage ont été créées :

- 1 L'aire de stationnement de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements).
- 2 L'aire de stationnement de La Chaberte à La Garde (20 emplacements).
- 3 L'aire de grand passage à La Crau (pour l'accueil de groupes et à l'occasion de grands passages).

En 2024 sur les 2 aires de stationnement, ce sont près de 100 familles qui ont été accompagnées représentant près de 300 actes. Ces interventions ont principalement aidé les usagers de ces aires dans leur accès aux droits, mais aussi en soutien et aide aux devoirs. Des actions sur la santé et l'emploi ont également été conduites.

EN 2024

→ 3 aires d'accueil des gens du voyages

→ 70% de taux d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage

2 La politique de la ville



Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain des centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) a pour objectif de rendre attractif les centres-villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer, en matière d'habitat, d'espaces et équipements publics et de commerces.

Ce partenariat réunit 14 acteurs publics et privés. Les premiers bilans traduisent une dynamique solide, avec un taux d'engagement des opérations proche de 80%.

Financement : 70 millions € TTC avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (19 millions)

Le NPNRU prévoit :

À Toulon :

- la requalification de 32 logements locatifs sociaux dans l'îlot de la Visitation, pour une livraison prévue en 2025,
- la requalification des rues et places attenantes au secteur Courdouan-Visitation, avec une attention particulière à la piétonisation et à la transition écologique,
- la création d'un centre social rue Garibaldi,
- la réhabilitation de 20 rez-de-chaussée commerciaux dans les rues Courdouan et Garibaldi.



Toulon

À La Seyne-sur-Mer :

- la transformation de 34 immeubles anciens dégradés,
- la création et la réhabilitation de 96 logements locatifs sociaux,
- la requalification des rues et places, avec une première intervention sur l'îlot Calmette et Guérin,
- la création d'une médiathèque, d'une micro-crèche et d'un centre social et culturel,
- la réhabilitation de 40 rez-de-chaussée commerciaux.

Afin de répondre aux enjeux de surchauffe urbaine et de confort d'usage dans un contexte de changement climatique, la Métropole a sollicité le Cerema en 2024. Cette collaboration a abouti à la création d'un cahier de préconisations servant de référence dans le cadre des projets de réaménagement des espaces publics dans les centres-villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer.



La Seyne-sur-Mer



Contrat de Ville
Visite de la cité Berthe à La Seyne-sur-Mer

Le Contrat de Ville 2024-2030

Le Contrat de Ville 2024-2030, piloté par la Métropole, a été signé en 2024 et repose sur une stratégie commune articulée autour de 4 grandes orientations prioritaires :

- 1 **Mieux vivre dans son quartier, sa ville, sa métropole** : cadre de vie, habitat, tranquillité publique, qualité urbaine et environnementale.
- 2 **Grandir et s'épanouir** : éducation, santé, culture, sport, citoyeneté.
- 3 **Travailler et entreprendre** : insertion professionnelle, économie locale, sociale et solidaire.
- 4 **S'émanciper et s'accomplir** : égalité des sexes, lutte contre les discriminations, participation citoyenne.

Dans ce cadre, les actions menées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville consistent notamment à **accompagner les ménages en difficulté afin de réduire les inégalités face à la précarité énergétique, améliorer l'accès à un logement décent et promouvoir des modes de vie plus durables** (insertion professionnelle).



Signature du Contrat de Ville - Hyères

Par ailleurs, la Métropole accompagne un **réseau d'associations investies dans la prévention et la protection des habitants** :

- structures de médiation sociale et de prévention spécialisée,
- associations mobilisées contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- dispositifs d'insertion et de prévention de la récidive.

EN 2024

→ 272 projets soutenus par le Contrat de Ville



Signature du Contrat de Ville - Toulon

3 La solidarité



CHIFFRES CLÉS 2024

- **185 621 heures** d'insertion sociale réalisées au profit de **430 personnes** dans le cadre des marchés publics
- **43 marchés publics** intégrant des clauses sociales d'insertion
- **923 personnes accompagnées** dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Provence Méditerranée
- **1 Commission Intercommunale** pour l'Accessibilité
- **13 agents TPM** participant à la 7^{ème} édition du DuoDay
- **5 instances de concertation** dédiée à la jeunesse
- **67 stagiaires** accueillis à la Métropole dans le cadre du PAQTE dont 9% issus des QPV
- **855 bénéficiaires du FAJ**, dont **46% de femmes** et **54% d'hommes**

→ **105 bénéficiaires** de l'aide au permis de voiture, dont **54% d'hommes**, **46% de femmes** et **87% de jeunes** âgés de 16 à 25 ans

NOUVELLES ACTIONS

- Élaboration du **Contrat local des solidarités 2024-2027**
- **Marchés d'insertion** lors du chantier d'élargissement de l'A57
- Participation des agents à la 7^{ème} édition du DuoDay
- Animations au sein de l'E2C
- Participation à des **ateliers au sein des collèges en QPV**
- Nouvelle mandature au **Conseil de la vie étudiante et de la jeunesse**
- Élaboration en cours de l'**observatoire Jeunes** avec l'audat.var

Le Contrat local des solidarités 2024-2027



La Métropole a renouvelé son engagement aux côtés de l'État pour mettre en œuvre et financer des actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre du Contrat local des solidarités 2024-2027 qui repose sur 4 piliers :

- 1 **La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance.**
- 2 **L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics les plus éloignés.**
- 3 **La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits.**
- 4 **La transition écologique solidaire.**

Par exemple, la Métropole a **déployé un dispositif national innovant dans l'accompagnement des publics en grande précarité vers l'emploi**. Elle s'est aussi engagée aux côtés de ses partenaires institutionnels à **soutenir l'accueil des jeunes enfants** pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des familles en situation de précarité. Enfin, elle a **déployé un dispositif de prévention et de lutte contre la précarité énergétique** en mettant en œuvre un accompagnement sociotechnique des propriétaires.

L'insertion professionnelle

La commande publique responsable

En 2024, la Métropole s'est engagée pour l'insertion professionnelle des personnes éloignées au travers de ses marchés publics :

- marchés d'insertion avec des associations,
- marchés réservés à des structures du handicap ou d'insertion par l'activité économique,
- marchés intégrant des clauses sociales d'insertion.





EN 2024

- 185 621 heures d'insertion sociale réalisées au profit de 430 personnes dans le cadre des marchés publics
- 43 marchés publics intégrant des clauses sociales d'insertion (20 marchés de travaux, 13 marchés de prestations intellectuelles et 10 marchés de fournitures et services)

À titre d'exemple, le chantier d'élargissement de l'A57 à l'est de Toulon, inauguré en 2025, a permis à la réalisation de 149 000 heures d'insertion au profit de 153 personnes.



Le partenariat avec la Maison de l'Emploi Provence Méditerranée

La Métropole est engagée dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Provence Méditerranée (PLIE PM) mis en œuvre par la Maison de l'Emploi Provence Méditerranée. Le PLIE PM coordonne et anime l'ensemble des acteurs intervenant en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'emploi et de développement économique et local. Par ailleurs, la Maison de l'Emploi est mandatée par la Métropole pour promouvoir et faciliter la systématisation et diversification des clauses sociales dans ses marchés.

EN 2024

- 923 personnes accompagnées dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Provence Méditerranée

La Convention Territoriale Globale Métropolitaine 2023-2026

La Métropole et la CAF du Var se sont associées en formalisant un projet social de territoire dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale Métropolitaine (2023-2026). Elle s'inscrit en complémentarité des Conventions Territoriales Globales communales.

Cette convention se décline autour de 28 fiches actions et de 3 champs thématiques :

- 1 L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants.

- 2 L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif.
- 3 Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle, avec une attention particulière portée au public jeune.

À ce titre, les associations CEDIS, MAMI, L'Île aux Enfants et Nouvel Horizon bénéficient d'un soutien financier de 216 000 € de la part de l'État et la Métropole.

L'objectif étant l'accompagnement au maintien de 109 places d'accueil à vocation d'insertion et à la création de 10 nouvelles places pour l'ensemble des structures associatives, ainsi que l'accompagnement des Relais Petite Enfance associatifs.

L'accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est une instance de dialogue et de concertation mise en place par la Métropole et composée d'un collège d'élus et d'un collège d'associations et d'organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs locaux.

En complément, 2 sous-commissions thématiques autour de la chaîne de déplacement et de l'amélioration de la relation à l'utilisateur ont été impulsées.



L'objectif étant de présenter les actions engagées, de les promouvoir auprès des publics concernés et d'identifier les pistes d'amélioration en matière d'accessibilité dans le cadre des politiques publiques de la Métropole.

Cette commission produit un rapport annuel qui recense l'ensemble des actions menées par la Métropole en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des publics en situation de handicap.



La 7^{ème} édition du DuoDay



Dans le cadre de la 7^{ème} édition du DuoDay du 21 novembre 2024 organisé lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, **des agents TPM se sont mobilisés pour faire découvrir leur métier à des stagiaires en situation de handicap.**

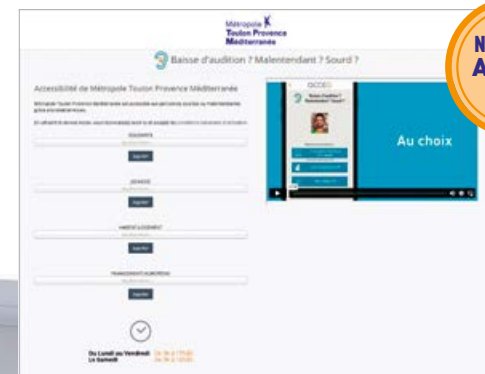
EN 2024

→ 13 agents participant à la 7^{ème} édition du DuoDay

L'application ACCEO

La Métropole a fait l'acquisition de l'application ACCEO en vue de son déploiement, d'une part à l'échelle des services métropolitains et d'autre part à l'échelle des communes volontaires. **Cette application gratuite permet aux personnes sourdes, malentendantes et/ou aphasiques de disposer d'un accès direct à des services de transcription instantanée ou immédiate de la parole, d'interprétation en langage des signes ou de visio-codage en langue française parlée complétée.**

Par l'intermédiaire de traducteurs ou d'interprètes spécialisés, les personnes sourdes ou malentendantes peuvent contacter par téléphone les différents services publics partenaires du dispositif ACCEO.



La jeunesse

Les partenariats en faveur de l'insertion des jeunes

La Métropole soutient l'**École de la Deuxième Chance du Var (E2C Var)** dans le cadre d'une convention de partenariat. La Métropole accueille tout au long de l'année des stagiaires de l'E2C Var afin de leur **permettre de découvrir des métiers**. Elle participe aux événements organisés par l'E2C Var tels que « École 2 Champions » ou encore « Business Game ». En 2024, les services TPM se sont déplacés au sein de l'E2C afin d'y présenter le fonctionnement de la Métropole ainsi que les dispositifs dont les jeunes peuvent bénéficier.

La Métropole est également signataire de la convention **Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)**. L'objectif est de **favoriser l'insertion, l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires**. Il s'agit pour la Métropole de sensibiliser les collégiens et lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise, en accueillant des stagiaires et en intervenant dans les établissements situés en quartiers prioritaires. Ce partenariat a notamment permis en 2024 de participer à des ateliers « Savoir-Être » et « Préparation à l'oral de fin d'année » au sein de collèges situés en quartiers prioritaires.

EN 2024

→ 67 stagiaires accueillis à la Métropole dans le cadre du PAQTE, dont 9% issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)



DuoDay



Le Conseil de La Vie Étudiante et de la Jeunesse

Les instances de concertation

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA JEUNESSE

12 SERVICES JEUNESSE

COTECH ET COPIL JEUNES

INSTANCE DE COORDINATION DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Une nouvelle mandature a été installée au sein du Conseil de la vie étudiante et de la jeunesse en décembre 2024. Elle regroupe 18 volontaires représentant la jeunesse métropolitaine dans sa diversité.

Par ailleurs, la Métropole poursuit son partenariat avec l'**audat.var** dans le cadre de l'observatoire Jeunes. Ce dispositif a notamment pour mission de :

- créer un outil de connaissance territoriale pour mieux connaître les publics jeunes et identifier leurs besoins,
- créer un outil partenarial, accessible à l'ensemble des acteurs locaux, et favoriser l'émergence d'une culture commune,
- créer un outil d'aide à la décision : contribuer à la définition d'une politique publique jeunesse, assurer un suivi des actions mises en œuvre à destination des jeunes afin de les confronter à la réalité du terrain.

En 2024, l'**audat.var** a présenté un bilan intermédiaire des entretiens menés avec les acteurs Jeunesse du territoire dans la perspective de **l'élaboration d'un diagnostic de territoire : les jeunes dans la Métropole Toulon Provence Méditerranée**.



Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, permettant de **favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de précarité**. Elle se présente sous 2 formes :

- 1 Des secours d'urgence d'un montant maximum de 100 € de nature à faire face à des besoins urgents,
- 2 Des aides mensuelles d'un montant maximum de 400 € liées à un projet d'insertion professionnelle.

Un kit d'hygiène santé est également remis aux bénéficiaires du FAJ.

EN 2024

→ 855 bénéficiaires du FAJ, dont 46% de femmes et 54% d'hommes

L'aide au permis voiture pour les demandeurs d'emploi

La Métropole aide les demandeurs d'emploi et les jeunes suivis en mission locale au cofinancement de leur permis de conduire. Des kits « mobilité bon conducteur » sont remis aux bénéficiaires et des guides recensant les aides au financement du permis de conduire sont diffusés auprès des partenaires de l'emploi, auto-écoles et lors de forums, etc.

EN 2024

→ 105 bénéficiaires de l'aide au permis de voiture dont 54% d'hommes, 46% de femmes et 87% de jeunes âgés de 16 à 25 ans



4 L'épanouissement de tous les êtres humains



CHIFFRES CLÉS

2024

- **18 500** étudiants
- **22** laboratoires de recherche
- **520 800** visiteurs sur les **11** équipements culturels métropolitains
- **636 000** pratiquants dans les **5** équipements sportifs métropolitains
- **1 538** agents TPM formés



4 LEVIERS D' ACTIONS

1 L'enseignement supérieur
et la recherche

2 La culture

3 Le sport

4 Les ressources humaines

1 L'enseignement supérieur et la recherche



CHIFFRE CLÉ 2025

→ **90** participants lors de la 3^{ème} édition de la Journée de la recherche

CHIFFRES CLÉS 2024

- **18 500** étudiants
- **1** université pluridisciplinaire
- **1** école d'art et design
- **2** écoles d'ingénieurs
- **1** école de commerce
- **1** école d'architecture d'intérieur
- **1** école de la Marine nationale
- **21** lycées
- **1** lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration
- **1** lycée agricole
- **5** résidences CROUS, soit **1143** lits
- **18** résidences privées
- **22** laboratoires

→ **6** plateformes technologiques

→ **1** site de l'Ifremer

→ **1** Fab Lab

→ **65** participants lors de la rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire

CHIFFRE CLÉ 2023

→ **60** étudiants bénéficiant chaque semaine de l'aide alimentaire

NOUVELLES ACTIONS

- Rénovation de l'Institut Universitaire de Technologie à La Garde
- Partenariat avec l'association EVOCAE pour lutter contre le décrochage scolaire
- Organisation de la 1^{ère} édition des Rencontres régionales de l'Association des Villes Universitaires de France
- Soutien au projet APRIQUB de l'Université de Toulon

Dans le cadre de sa compétence « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » et en lien avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation 2023-2028, la Métropole apporte des aides aux établissements locaux, finance et exerce, par délégation de l'État, la maîtrise d'ouvrage de la construction de bâtiments universitaires au titre du 3^{ème} Contrat de Projet État-Région 2021-2027.



L'offre de formation

La Métropole promeut l'enseignement supérieur.

EN 2024

- **18 500** étudiants
- **1** université pluridisciplinaire (Université de Toulon)
- **1** école d'art et design (École Supérieure d'Art et de Design TPM - ESADTPM)
- **2** écoles d'ingénieurs (SeaTech et ISEN Méditerranée)
- **1** école de commerce (KEDGE Business School)
- **1** école d'architecture d'intérieur (Camondo Méditerranée)
- **1** école de la Marine nationale (École des Matelots Toulon)
- **21** lycées
- **1** lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration (Lycée Anne-Sophie Pic)
- **1** lycée agricole (Lycée Agricampus Hyères)

La communication

La Métropole travaille à la visibilité de l'offre de formation par le biais de brochures de formations par filières d'excellence, des Brevet de Technicien Supérieur et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, en formation initiale et en alternance, à l'attention des jeunes.



La marque Toulon, Enseignement Sup'

La Métropole dispose d'une marque fédératrice « Toulon, Enseignement Sup' » en partenariat avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire afin de promouvoir l'offre de formation.



La rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire

Chaque année, la Métropole organise une rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire afin d'améliorer l'orientation des lycéens, notamment la bonne compréhension de la plateforme « Parcoursup », et informer sur les formations en enseignement supérieur dispensées.



EN 2024

→ **65** participants lors de la rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire

Les rencontres de l'alternance

3 avril 2025 : la 3^{ème} édition des rencontres de l'alternance a été organisée par la Métropole, en partenariat avec son agence de développement économique TVT Innovation. Tourné vers les étudiants de l'enseignement supérieur, cet événement, organisé sous forme de job dating permet à l'écosystème varois des grands groupes, des petites et moyennes entreprises et des collectivités, de rencontrer les candidats à l'alternance de niveau Bac+1 à Bac+5.



Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises se rencontrent autour d'échanges dans le but de tisser des liens indispensables pour l'adéquation des formations avec les besoins économiques du territoire et la facilitation de l'insertion des futurs diplômés. Par exemple, les écoles KEDGE et ISEN se sont réunies pour créer le « Programme d'ingénieur d'affaires » dont l'objectif est de répondre au besoin des entreprises qui recherchent une double-compétence d'ingénieur et de manager.

L'aménagement des établissements d'enseignement

La Métropole soutient des établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs. Par exemple, elle a participé à la rénovation de l'Institut Universitaire de Technologie dont l'inauguration est prévue en 2025 :

- réhabilitation et réorganisation d'une partie des bâtiments les plus anciens de l'Université de Toulon sur le campus de La Garde,
- mutualisation des espaces dans le respect des objectifs environnementaux.



La vie étudiante

La Métropole souhaite créer les meilleures conditions d'accueil et d'activités pour les étudiants.

L'organisation de conférences

La Métropole organise tout au long de l'année scolaire à la Maison de la Créativité au Quartier Chalucet et à l'ISEN des conférences gratuites destinées aux étudiants en conviant des acteurs du territoire, tels que des sportifs de haut niveau ou encore des entrepreneurs. Cela permet de bénéficier des expériences de professionnels sur les thématiques de la gestion du stress, de la préparation aux grandes échéances, au rebond après des échecs, le travail en équipe, etc.

L'offre de logements étudiants

En 2024, la Métropole a contribué pour un montant de 800 000 € à la construction d'une résidence universitaire sur le site de Dumont d'Urville à Toulon. 200 logements CROUS ont été créés afin de répondre à une demande croissante d'accueil des étudiants.

EN 2024

- 5 résidences CROUS, soit 1143 lits
- 18 résidences privées



L'aide alimentaire

L'ESADTPM a passé une convention avec la Fédération des Étudiants Toulonnais et la Banque Alimentaire du Var afin que les étudiants puissent bénéficier chaque semaine pour 3 € d'un panier d'une valeur de 50 €.

EN 2023

- 60 étudiants bénéficiant chaque semaine de l'aide alimentaire



La lutte contre le décrochage scolaire

Depuis janvier 2025, l'association EVOCAE s'est installée à la Maison de la Créativité. Cette association lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement supérieur et accompagne la réorientation des étudiants.

L'insertion professionnelle

La Métropole met en relation les étudiants et les entreprises afin de donner des perspectives professionnelles aux lycéens par le biais de l'offre de formation supérieure et faciliter leur employabilité.

La communication

La Métropole a élaboré des brochures consultables à destination des entreprises pour les aider à trouver à recruter de jeunes diplômés sur le territoire.



Les rencontres régionales de l'AVUF

24 septembre 2024 : l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) a organisé pour la première fois à Toulon une rencontre régionale dédiée à l'entrepreneuriat étudiant, en présence de l'Université de Toulon et du Recteur délégué à l'enseignement supérieur, recherche et innovation. Cette journée de rencontres, d'ateliers, de conférences et de tables rondes a permis d'explorer les différentes formes d'engagement et leur impact sur le parcours des étudiants, ainsi que le rôle des collectivités territoriales et des universités dans l'accompagnement, la promotion et le développement économique de ces initiatives.



La recherche

La Métropole vise à soutenir les établissements d'enseignement supérieur publics et privés du territoire.

EN 2024

- 22 laboratoires de recherche issus de l'Université de Toulon et de l'école d'ingénieurs ISEN
- 6 plateformes technologiques, travaillant dans des domaines scientifiques, numériques, sociaux
- 1 site de l'Iframer à La Seyne-sur-Mer et des équipes du Centre National de la Recherche Scientifique
- 1 Fab Lab de l'ISEN, KEDGE et TVT Innovation

La 3^{ème} édition de la journée de la recherche

23 janvier 2025 : La Métropole, avec l'Université de Toulon, le Pôle Capénergies et TVT Innovation, a organisé le « Boost Innovation Business », une rencontre entre entreprises et laboratoires. Il a mis à l'honneur les acteurs de la recherche, les partenariats et les financements possibles. L'objectif est de favoriser les échanges autour de la recherche et des sujets de thèse en cours et à venir, avec des doctorants présentant leur parcours et des entreprises ayant fait l'expérience d'accueillir des jeunes chercheurs.

EN 2025

- 90 participants lors de la 3^{ème} édition de la journée de la recherche

Le projet APRIQUB

La Métropole soutient le projet APRIQUB (Agir pour Prévenir l'Éco-anxiété Relative à la pollution plastique UBIQUITAIRE) de l'Université de Toulon porté par l'Unité de Formation et de Recherche Sciences et Technique dont le but est de changer la vision du plastique auprès des étudiants comme étant une ressource plutôt qu'un déchet. Ce projet donne lieu à la collecte, le nettoyage, la réutilisation en objet et en matériel d'enseignement.

Les formations innovantes

L'école ISEN propose le « Cycle ingénieur, option robotique mobile », en double-diplôme avec l'Université de Toulon, permettant d'acquérir des compétences dans la robotique et la conception de drone terrestre ou sous-marin. Il débouche sur un diplôme national de master mention « Ingénierie des Systèmes Complexes », parcours « Robotique et Objets Connectés ».



2 La culture



CHIFFRES CLÉS 2024

- **1000** œuvres d'art appartenant à la Métropole
- **11** équipements culturels métropolitains :
 - Le Conservatoire TPM : **3150** élèves et **10 000** spectateurs
 - L'École Supérieure d'Art et de Design TPM : **180** élèves et **270** élèves amateurs
 - L'Opéra TPM : **37 000** spectateurs et **8731** de visiteurs bénéficiant d'actions de médiation
 - Châteauvallon : **26 200** visiteurs et **10 000** visiteurs bénéficiant d'actions de médiation
 - Le Liberté : **50 000** visiteurs



- Le PÔLE : **31 000** visiteurs et **8000** scolaires bénéficiant d'actions de médiation
- L'Hôtel des Arts TPM : **35 000** visiteurs et **2600** visiteurs bénéficiant d'actions de médiation
- La Villa Tamaris : **44 000** visiteurs et **1200** visiteurs bénéficiant d'actions de médiation
- La Villa Noailles : **280 000** visiteurs sur les sites de Hyères et Toulon
- La Galerie du Canon TPM : **7200** visiteurs et **320** visiteurs bénéficiant d'actions de médiation
- La Maison du Patrimoine : **600** visiteurs et **2000** visiteurs bénéficiant d'actions de médiation

NOUVELLES ACTIONS

- Rénovation de l'Opéra TPM
- Organisation de la 5^{ème} édition de Passion Bleue au Liberté

La Métropole assure la compétence de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain » :

- le Conservatoire TPM,
- l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM),
- l'Opéra TPM,
- Châteauvallon - scène nationale,
- Le Liberté - scène nationale,
- le PÔLE,
- l'Hôtel des Arts TPM,
- la Villa Tamaris,
- la Villa Noailles,
- la Galerie du Canon TPM,
- la Maison du Patrimoine TPM.

Les équipements culturels

La Métropole assure la gestion de 11 équipements culturels métropolitains dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels et de l'enseignement artistique. Elle multiplie les initiatives pour en faciliter l'accès au plus grand nombre à travers notamment des actions de sensibilisation et de médiation auprès du public.

Le Conservatoire TPM

Le Conservatoire TPM est un établissement d'enseignement artistique métropolitain proposant 80 disciplines (musique, chant, danse, théâtre et cirque).

Classé Conservatoire à Rayonnement Régional depuis 2007, il comprend 11 sites sur le territoire. Il propose une tarification unique et modérée afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique. Il offre une programmation culturelle mettant en valeur les élèves et les artistes enseignants tout au long de l'année scolaire sur l'ensemble du territoire métropolitain et au-delà.

Conservatoire à Rayonnement Régional
Conservatoire TPM

Il met en place **des dispositifs pédagogiques** en partenariat avec l'Éducation Nationale pour sensibiliser et initier les jeunes aux pratiques artistiques en complément de leur formation scolaire générale pendant le temps scolaire.

Le programme de la Saison culturelle du Conservatoire TPM est devenu annuel, et non plus trimestriel. Cette démarche a permis de réduire de façon significative le nombre des impressions et limiter les expéditions par voie postale.



EN 2024

- **3150** élèves
- **10 000** spectateurs
- **30** projets pédagogiques organisés

L'École Supérieure d'Art et de Design TPM à Toulon

L'ESADTPM est un établissement d'enseignement artistique dispensant **3 cursus diplômant en art et en design, ouverts après concours aux bacheliers**.

Les réalisations des étudiants font l'objet chaque année d'exposition collective au sein des autres équipements culturels de la Métropole. L'école propose des conférences ainsi que des ateliers de pratiques amateurs auprès du public. Elle a poursuivi son engagement en matière de développement durable en renouvelant son partenariat avec la ressource la Réserve des Arts afin de faciliter l'accès aux étudiants à des matériaux recyclés pour la réalisation de leurs travaux.



EN 2024

- **180** élèves
- **270** élèves amateurs



L'Opéra TPM à Toulon

Classé Monument historique depuis 1991, l'Opéra TPM propose des représentations de spectacle vivant.

Il dispose d'une grande équipe artistique et compose ses spectacles avec ses propres artistes et ses techniciens. Chaque année, de nombreuses actions de sensibilisation sont menées sur le territoire, notamment auprès des scolaires dont certaines conjointement avec l'Inspection Académique.

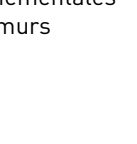
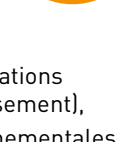


L'opération de réhabilitation de l'Opéra TPM cherche à concilier les besoins de modernisation du bâtiment avec son statut de monument historique et son niveau acoustique. **Elle prévoit :**

- une mise en valeur patrimoniale,
- une refonte des installations scéniques,
- une amélioration de l'accueil du public et de l'accessibilité,
- une amélioration des espaces de travail,
- une refonte des équipements techniques (éclairage LED, modernisation des installations thermiques de chauffage et de rafraîchissement),
- l'amélioration des performances environnementales (éco matériaux ressourcés, isolation des murs et de la toiture, etc.).

Calendrier :

- Septembre 2024 : démarrage des travaux
- Décembre 2027 : livraison



Pendant cette période de travaux, l'Opéra TPM poursuit sa programmation hors les murs.

Il reçoit le Trophée Impact 2024 dans la catégorie « Art & Culture » ainsi qu'une dotation de 150 000 € par la Fondation du Patrimoine pour la restauration de ses décors du Second Empire.

Financement : 42,2 millions € TTC avec le soutien de l'État (3,3 millions), la Région Sud (8,4 millions), le Département du Var (400 000) et la Fondation du Patrimoine (150 000).

EN 2024

- 37 000 spectateurs (via le Programme hors les murs)
- 8731 de visiteurs bénéficiant d'actions de médiation

Châteauvallon - scène nationale à Ollioules



Labellisé Scène nationale depuis 2015, Châteauvallon propose une programmation autour du spectacle vivant. L'ensemble des bâtiments de Châteauvallon s'est vu décerner le label Architecture contemporaine remarquable en 2019.

Comme le Liberté, ce lieu propose de nombreuses actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire métropolitain, notamment à destination des scolaires ou des publics en situation d'exclusion, des centres hospitaliers ou encore du milieu carcéral. En complément, il offre une autre scène virtuelle accessible au public sur son site internet alimenté par de nombreux contenus.

EN 2024

- 26 200 visiteurs
- 10 000 visiteurs bénéficiant d'actions de médiation



Le Liberté scène nationale à Toulon



Scène nationale Châteauvallon Liberté

Labellisé Scène nationale depuis 2015, ce lieu propose une programmation autour du spectacle vivant.

Pour la 5^{ème} édition 2025 de « Passion Bleue », la scène nationale a invité des artistes, des scientifiques, des navigateurs et des décideurs à débattre au Liberté, à Châteauvallon et dans la ville de Toulon autour des créatures marines et la préservation des océans.



EN 2024

- 50 000 visiteurs

Le PÔLE au Revest-les-Eaux

Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire Le Pôle

Labellisé Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire depuis 2018, le PÔLE propose au public une programmation artistique dédiée au spectacle vivant ainsi qu'aux arts du cirque, aux écritures contemporaines et aux arts de la rue. Il organise également de multiples actions culturelles à destination du public.

La quantité de brochures annuelles papier a été considérablement réduite, cette dernière pouvant être téléchargée à l'aide d'un QR-Code. L'engagement vers davantage de sobriété s'est poursuivi par l'acquisition d'un parc matériel technique de piles rechargeables et de projecteurs à lampes LED ou encore l'installation dans les bureaux d'éclairage à détecteur de mouvement.



EN 2024

- 31 000 visiteurs
- 8000 scolaires bénéficiant d'actions de médiation

L'Hôtel des Arts TPM à Toulon

L'Hôtel des Arts TPM est un centre d'art consacré à l'art contemporain. Le service médiation de ce lieu propose au public des visites commentées ainsi que des ateliers de création à destination du public.



EN 2024

- 35 000 visiteurs
- 2600 visiteurs bénéficiant d'actions de médiation dont 1600 scolaires

La Villa Tamaris - centre d'art à La Seyne-sur-Mer

La Villa Tamaris est un centre d'art dédié à l'image et à la vidéo qui présente des expositions dont la programmation artistique est assurée par l'association Objectif sur Seyne ainsi que des visites guidées.



EN 2024

- 44 000 visiteurs
- 600 visiteurs et 600 scolaires bénéficiant d'actions de médiation

La Villa Noailles à Hyères



Centre d'art
contemporain
d'intérêt national
Villa Noailles

Classée « Monument historique » et labellisée Centre d'art contemporain d'intérêt national depuis 2017, la Villa Noailles présente des événements et des expositions d'avant-garde en mode, design, photographie et architecture à Hyères et Toulon.

Elle propose des ateliers d'initiation artistique pour les enfants et de découverte des métiers de l'artisanat pour les scolaires. Elle organise notamment : le Festival International de Mode, Photographie et accessoires de mode et le Design Parade, Festival International de Design et d'architecture d'Intérieur. Ainsi que le Festival Pitchouns à destination des enfants.



Depuis 2010, la Villa Noailles présente une exposition permanente sur l'histoire du lieu, ce qui lui a valu l'obtention du label « Maisons des Illustres » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Son architecture est labellisée Patrimoine du XX^{ème} siècle et ses jardins sont labellisés Jardins remarquables.

EN 2024

→ 280 000 visiteurs sur les sites de Hyères et Toulon

La Galerie du Canon TPM à Toulon

Il s'agit d'un lieu d'exposition d'art contemporain avec pour vocation la valorisation de collections patrimoniales, la promotion et le soutien de la jeune création. Des visites commentées et des ateliers créatifs sont proposées par l'équipe de médiation.



EN 2024

→ 7200 visiteurs

→ 320 visiteurs bénéficiant d'actions de médiation



La Maison du Patrimoine à Ollioules



Classé Monument historique, ce Centre d'interprétation du patrimoine métropolitain est un espace muséal, innovant, immersif et interactif, sur le thème du patrimoine métropolitain passé et contemporain.

Il propose au public des visites guidées, des expositions, des conférences, des spectacles, et des ateliers à destination des scolaires et extrascolaires. Il s'est vu décerner en 2023 le Prix régional « Les Rubans du Patrimoine ».

EN 2024

→ 5600 visiteurs

→ 1200 visiteurs et 800 scolaires bénéficiant d'actions de médiation



L'accessibilité



L'Opéra TPM conduit des actions pour favoriser l'accès de sa programmation auprès des publics empêchés par le biais de casques d'audiodescription. La Maison du Patrimoine a obtenu le label « Tourisme & Handicap » par l'Agence de développement touristique de la France (Atout France) pour les efforts entrepris en matière d'accessibilité du bâtiment et des contenus adaptés à tous les types de handicap.

Elle organise notamment des visites en langue des signes française avec l'intervention de 2 médiatrices formées. Elle propose également des visites virtuelles par le biais de vidéos. Des boucles magnétiques sont disponibles pour les personnes sourdes et malentendantes.

Châteauvallon et le Liberté sont également labellisés.

L'accès à la culture

La politique tarifaire

L'accès aux expositions, aux actions de médiation et aux événements culturels programmés au sein de la Villa Tamaris, l'Hôtel des Arts TPM, la Galerie du Canon TPM et le Conservatoire TPM est entièrement gratuit.

L'Opéra TPM, la Maison du Patrimoine, Châteauvallon et le Liberté proposent également des tarifs préférentiels en faveur des jeunes, des étudiants, des seniors, ou encore des bénéficiaires de minima sociaux.

Le soutien aux structures culturelles

Une politique d'acquisition d'œuvres d'art

La Métropole acquiert des œuvres d'art afin d'enrichir le patrimoine métropolitain et le valoriser à travers des expositions et des prêts auprès d'autres équipements culturels dans le but de favoriser l'accès à la culture.

EN 2024

→ 1000 œuvres d'art appartenant à la Métropole

Le soutien des compagnies artistiques

Les équipements culturels de la Métropole accueillent plusieurs compagnies artistiques en résidence.



Design Parade Toulon

3 Le sport



CHIFFRE CLÉ 2025

→ De février à juin 2025 : **1582** élèves bénéficiaires du dispositif « Savoir rouler à vélo »

CHIFFRES CLÉS 2024

- **5** équipements sportifs métropolitains
- **200 000** pratiquants au complexe sportif Léo Lagrange
- **160 000** pratiquants au Palais des Sports TPM
- **80 000** pratiquants à la base nature et sport du Vallon du Soleil
- **171 000** pratiquants au complexe sportif de l'Estagnol

→ **25 000** pratiquants au Vélodrome TPM

- **60** enfants bénéficiaires du programme de lutte contre la noyade et **87** parents accompagnateurs
- **88** classes sensibilisées au natisme
- **19 200 €** de soutien financier aux sportifs de haut niveau et **31** sportifs bénéficiaires
- **15 731 €** de soutien financier à la formation des clubs et associations sportives et **181** personnes formées

NOUVELLE ACTION

→ Réfection progressive des terrains

La Métropole assure la compétence de gestion, d'entretien et d'aménagement des équipements sportifs d'intérêt métropolitain :

- le complexe sportif Léo Lagrange,
- le Palais des Sports TPM,
- la base nature et sport du Vallon du Soleil,
- le complexe sportif de l'Estagnol,
- le Vélodrome TPM.

Elle a également choisi d'exercer des compétences complémentaires :

- le soutien à la formation des dirigeants et des cadres techniques bénévoles des associations et des clubs sportifs,
- le soutien financier aux athlètes de haut niveau,
- le soutien à l'organisation d'événements sportifs et aux événements nautiques.



Les équipements sportifs

La Métropole assure la gestion de **5 équipements sportifs métropolitains**. L'objectif est de proposer des installations modernes adaptées à tous les sportifs, débutants ou confirmés.

EN 2024

- **200 000** pratiquants au complexe sportif Léo Lagrange
- **160 000** pratiquants au Palais des Sports TPM
- **80 000** pratiquants à la base nature et sport du Vallon du Soleil
- **171 000** pratiquants au complexe sportif de l'Estagnol
- **25 000** pratiquants au vélodrome TPM



Label Terre d'excellence cycliste

Validité : depuis 2018

Fédération française de cyclisme

Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Ce site s'est doté de plusieurs dispositifs permettant un entretien plus facile et une économie de ressources dont :

- 64 m² de panneaux solaires permettant de chauffer 2000 litres d'eau, soit plus de 200 douches pour les 24 vestiaires scolaires,
- des dispositifs de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des terrains avec un bassin de rétention de 600 m³,
- des asperseurs au sol pour l'arrosage des terrains permettant une économie d'eau,
- une voile autonettoyante dont la surface de 3500 m² permettant de récupérer les eaux de pluie,
- des écrans végétaux avec des plantes grimpantes servant d'isolant pour le voisinage,
- un système d'éclairage des terrains composé d'une vingtaine de projecteurs 2000 W dont 3 niveaux d'intensité lumineuse en fonction des compétitions accueillies : de 300 lux à 600 lux,
- un terrain d'honneur en pelouse naturelle.

Par ailleurs, les salles de musculation sont ouvertes de 12h à 13h30 aux agents TPM pour favoriser la pratique du sport.

Le Palais des Sports TPM à Toulon

Ce site accueille des événements sportifs de haut niveau, à l'image du Championnat de France de judo élite en 2024, du Championnat de France de trampoline et tumbling en 2024, la Soirée united fight combats d'élite et ceintures en jeu en 2024 et 2025, ou encore le Match de hand féminin France / Hongrie pour la préparation de l'EURO 2024.

La construction du site s'est accompagnée de travaux d'aménagement afin de favoriser l'accessibilité et notamment la mobilité douce. Une passerelle piétonne de 100 m de long et de 5 m de haut a été érigée au-dessus de l'autoroute A50 afin de relier la structure au quartier

du Pont du Las. La création de chaussées, de trottoirs et de pistes cyclables agrémentées d'un environnement végétalisé a également vu le jour.

Par ailleurs, 4 créneaux horaires sont organisés pour la pratique du rugby en fauteuil par des personnes en situation de handicap.

La base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

Sur 15 hectares de pinède, le site accueille les centres de loisirs, les scolaires, et les associations pour leurs activités sportives, de plein air, de détente ou de découverte de la nature. Au cœur d'un vallon, entre prairie et colline, le site met à disposition ses infrastructures sportives et des espaces de convivialité.

Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Le site accueille des scolaires, une trentaine d'associations incluant 3 associations de sport adapté (public handicapé) et l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Toulon. Un terrain annexe en pelouse naturelle est disponible pour les entraînements de foot et rugby.



Le Vélodrome TPM à Hyères

Ce site est réputé pour l'accueil de stages et l'organisation de compétitions d'équipes de haut niveau national et international. Le Championnat de France de cyclisme sur piste Élite et Avenir, le Festival international de cyclisme sur piste, ou encore le Championnat de France universitaire de cyclisme y sont régulièrement organisés.





La réfection des terrains

La Métropole a engagé un passage progressif des remplissages des terrains synthétiques en matières organiques. Traditionnellement en granules de caoutchouc issus de pneus recyclés, elle a fait le choix d'opter pour des matériaux de remplissage naturels et durables tels que le noyau d'olive, le liège et le liège de noix de coco. À ce jour, 4 terrains ont été réhabilités, situés au complexe Léo Lagrange et à la base nature et sport du Vallon du Soleil, et un sera réceptionné en septembre 2025. D'autre part, 5 terrains sur 8 ont rénové leur éclairage en LED.



La sensibilisation auprès des enfants

La Métropole soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé auprès des enfants.

Le dispositif « Savoir rouler à vélo »

La Région Sud a été désignée région pilote pour le développement du « Savoir rouler à vélo ». Dans ce cadre, la ville de Toulon a mis en place l'apprentissage de ce savoir fondamental au sein de ses écoles élémentaires. La Métropole a aménagé et mis à disposition de la ville un parcours spécifique du vélo sur le parvis du Palais des Sports TPM. Depuis 2024, le Vélodrome TPM est doté d'un nouveau parcours « centre piste » destiné aux enfants dans le cadre de cette formation



DE FÉVRIER À JUIN 2025

→ 1582 élèves bénéficiaires du dispositif « Savoir rouler à vélo »

La prévention de la noyade

Dans le cadre de son programme de lutte contre la noyade dans les piscines privées des enfants âgés de 3 à 6 ans, TPM Natation Azur et la Ligue PACA en partenariat avec la Métropole animent chaque année de juin à août des activités sur la base nature et sport du Vallon du Soleil. Cette activité se fait en groupe, en présence de l'un des deux parents dans l'eau avec l'enfant, et avec un animateur.

EN 2024

→ 60 enfants bénéficiaires du programme de lutte contre la noyade et 87 parents accompagnateurs

La sensibilisation au nautisme

Avec 2 dispositifs « En route vers le large » et « Objectifs JO », la Métropole propose à 88 classes du territoire un suivi tout au long de l'année scolaire avec 2 marins de course au large et 4 sportifs de haut niveau en équipe de France voile. Les échanges sont programmés sous forme de visio sur des thèmes définis, des rencontres au sein des classes et la participation à des événements autour de la voile : Semaine olympique Française de voile, Championnat du monde de kitefoil, Toulon Provence Regatta, afin de sensibiliser les élèves aux diverses activités nautiques.



EN 2024

→ 88 classes sensibilisées au nautisme

Les missions d'intérêt général

Dans le cadre des missions d'intérêt général, des conventions établies entre la Métropole et les clubs du Rugby Club Toulonnais et du Toulon Métropole Var Handball prévoient l'organisation d'actions tout au long de la saison sportive à destination des plus jeunes, telles que : l'initiation au sport dans le cadre scolaire et au sein des clubs, des séances d'entraînements délocalisés, des tournois, des rencontres avec les sportifs professionnels, etc. Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, au respect des règles et à la vie en communauté.



Le soutien aux clubs et associations sportives

La Métropole apporte un soutien financier à la formation des dirigeants et des cadres techniques des associations et clubs sportifs :

- La prise en charge des formations dirigeants bénévoles des clubs et associations s'effectue à hauteur de 75% du montant total de la formation dans la limite de 1000 € par an et par personne.
- La prise en charge des formations des cadres techniques bénévoles s'effectue à hauteur de 50% du montant total de la formation dans la limite de 1000 € par an et par personne.

EN 2024

- 15 731 € de soutien financier à la formation des clubs et associations sportives
- 18 clubs bénéficiaires
- 181 personnes formées

Le soutien aux sportifs de haut niveau

La Métropole apporte son soutien financier aux sportifs du territoire, inscrits sur les listes de haut niveau et pratiquant une discipline individuelle. Ce soutien financier est progressif en fonction du niveau du sportif :

- catégories espoir et collectifs nationaux : 400€,
- catégories reconversion et relève : 600€,
- catégorie sénior et élite : 800€.

EN 2024

- 19 200 € de soutien financier aux sportifs de haut niveau
- 31 sportifs bénéficiaires

Le soutien aux événements sportifs et nautiques

La Métropole soutient l'organisation de nombreux événements sportifs et nautiques.

Chaque mois d'avril, la Métropole accueille le tournoi de rugby « Toulon Métropole Seven U » au complexe sportif Léo Lagrange en partenariat avec la ligue Sud de sport universitaire, la ligue Sud de rugby, l'Université de Toulon et la Fédération française du sport universitaire.

11 et 12 avril 2025 : la 8^{ème} édition du « Toulon Métropole Seven U » a réuni 32 équipes nationales et étrangères, soit au total 360 joueurs.

24 et 25 mai 2025 : chaque mois de mai, la Métropole accueille le « Festival international de cyclisme sur piste » au Vélodrome TPM en partenariat avec l'Union Cycliste Internationale.



4 Les ressources humaines



CHIFFRES CLÉS 2024

- **177** agents bénéficiaires de la participation aux abonnements de transports en commun
- **103** agents bénéficiaires du forfait mobilités durables
- **130** agents bénéficiaires du télétravail
- **124** agents en situation de handicap employés, soit un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de **7,04%** (objectif réglementaire de 6%)
- **1538** agents formés
- **3030** jours de formation réalisés
- **11** assistants de prévention désignés par la Métropole

→ **3** séances du Comité Social Territorial

→ **3** séances de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

→ **3** réunions de Commissions Administratives Paritaires

→ **5** réunions de Commissions Consultatives Paritaires

NOUVELLES ACTIONS

→ Organisation de la « Journée de sensibilisation à la transition écologique » pour les agents TPM

→ Organisation de la formation « Cultivons la bienveillance au travail » pour les agents TPM

La Métropole met à disposition de ses agents sur le Bureau Numérique des informations pratiques (coordonnées des référents RH, applications RH, etc.), des documents (formulaires, notes, organigramme, etc.) ainsi qu'un guide pratique « La Métropole et moi »



afin d'accueillir les nouveaux arrivants.

La réduction des déplacements domicile-travail

Pour diminuer l'impact des déplacements domicile-travail, la Métropole participe :

- aux frais d'abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos à hauteur de 75%, dans la limite de 99 € par mois,
- au « forfait mobilités durables » jusqu'à 150 € par an pour l'utilisation de modes de transports alternatifs et durables (covoiturage, vélo, trottinette électrique) à minima 30 jours par an.

Par ailleurs, la Métropole a instauré le télétravail un jour par semaine pour les agents en poste depuis au minimum 6 mois dont les fonctions sont éligibles.

EN 2024

- **177** agents bénéficiaires de la participation aux abonnements de transports en commun
- **103** agents bénéficiaires du forfait mobilités durables
- **130** agents bénéficiaires du télétravail



Le recrutement et la formation

L'insertion professionnelle

La Métropole a créé une mission alternances en 2024 chargée de la gestion des apprentis et des stagiaires. Par ailleurs, elle participe chaque année au mois de novembre au Salon Var Emploi Public lancé par le Département du Var. Cet événement permet d'organiser des job dating et d'échanger des CV, de participer à des ateliers, des tables rondes et des conférences.



Le handicap

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% des effectifs. Depuis 2023, la Métropole remplit cette obligation.



EN 2024

- **124** agents en situation de handicap employés
- Un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de **7,04%**

L'égalité professionnelle homme femme

La Métropole élabore et met en œuvre un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle*. Il comporte des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération,
- garantir un égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois,
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, avec notamment l'instauration du télétravail,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes.



La formation

La formation professionnelle continue permet l'adaptation des qualifications aux nouvelles missions de l'administration afin de garantir un service public de qualité. Elle répond aussi, aux aspirations des agents en facilitant la mobilité et la promotion. La Métropole encourage la formation de ses agents grâce à son partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et d'autres structures telles que le réseau idealCO.

EN 2024

- **1538** agents formés
- **3030** jours de formation réalisés

* Article L.132-1 du Code de la fonction publique.



31 octobre 2024 :
une « Journée de sensibilisation à la transition écologique » a été organisée pour la première fois par la Métropole et le CNFPT réunissant 67 cadres TPM. Cette journée répond notamment à un souhait exprimé par les agents dans le cadre des premières réflexions menées par la Métropole sur la sobriété énergétique.

EN 2024

→ 67 agents sensibilisés lors de la « Journée de sensibilisation à la transition écologique »

Cette journée avait pour objectif de mieux comprendre les défis de la transition écologique ainsi que les enjeux propres à la Métropole, notamment grâce à des ateliers « Fresque du Climat » pour comprendre les étapes du changement climatique et ses effets. Les agents ont également pu partager 12 projets déjà mis en place par la Métropole par le biais de témoignages filmés. Cette action sera reconduite en octobre 2025 pour les agents non encadrants TPM et les années suivantes.



Par ailleurs, la Métropole en partenariat avec le CNFPT a lancé en 2025 une formation « Cultivons la bienveillance au travail » destinée aux agents TPM non encadrants au travers de 7 séances planifiées tout au long de l'année.



La santé et la sécurité au travail

La protection sociale complémentaire

La Métropole participe à la couverture santé et la prévoyance (maintien de salaire) des agents dans le cadre de contrats labellisés individuels.

La prévention des risques professionnels

La Métropole a mis en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents*. Par exemple, elle dispose d'un service prévention des risques, elle a créé un réseau d'assistants de prévention parmi ses agents, et elle finance des formations hygiène et sécurité obligatoires à renouveler périodiquement en fonction des postes de travail et risques associés.



La Métropole dispose également d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Il recense, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier.

EN 2024

→ 11 assistants de prévention désignés par la Métropole

L'accompagnement social

La Métropole a mis en place un service d'accompagnement social au profit des agents comptant plus de 6 mois d'ancienneté. Cet accompagnement est réalisé par des travailleurs sociaux pour répondre aux difficultés de la vie quotidienne des agents et les accompagner dans la mise en œuvre des formalités administratives ou la mobilisation des dispositifs d'aides sociales.

La visite médicale

Le suivi médical est réalisé par des médecins de prévention, en fonction du lieu d'affectation de l'agent, au travers de visites périodiques.



La collecte de sang

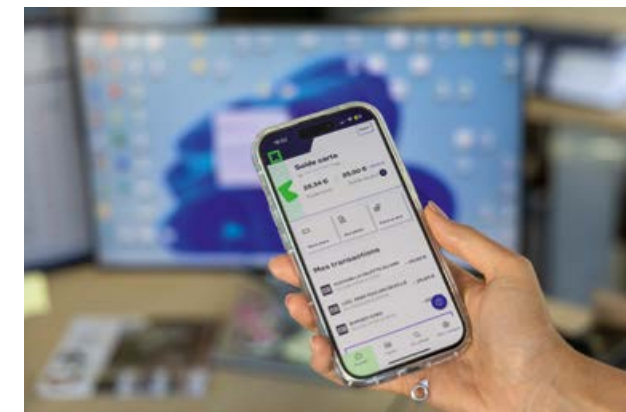
Une collecte de sang est organisée chaque année par l'Établissement Français du Sang à l'Hôtel de la Métropole.



La qualité de vie au travail

L'action sociale

La Métropole propose différentes prestations d'action sociale servies soit directement (tickets restaurant, aide à la garde d'enfants jusqu'à 3 ans), soit par l'intermédiaire du COS Méditerranée (aides sociales, culturelles et sportives).



Le dialogue social

La Métropole est dans l'obligation d'établir un Rapport Social Unique annuel au titre de l'année écoulée**. Ce document compile les données relatives aux politiques de ressources humaines, permet une meilleure analyse de l'évolution des politiques de ressources humaines et favorise le dialogue social avec les organisations syndicales.

La Métropole organise des réunions de dialogue social par le biais de 4 instances de concertation.

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

COMMISSION ADMINISTRATIVE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

EN 2024

→ 3 séances du Comité Social Territorial
→ 3 séances de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail
→ 3 réunions de Commissions Administratives Paritaires
→ 5 réunions de Commissions Consultatives Paritaires

L'entretien professionnel annuel

L'entretien professionnel annuel est un outil d'évaluation qui permet de faire le point entre l'agent et son responsable hiérarchique sur l'année écoulée concernant les objectifs atteints et les prochains à définir, les compétences, les besoins en formation, les perspectives d'évolution professionnelle.



Le recueil des alertes

La Métropole met en œuvre une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte***. Elle permet à tout agent de signaler ou de révéler des faits d'une particulière gravité dont il a eu personnellement connaissance.

La Métropole met en œuvre une procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Cette procédure permet à tout agent de signaler en toute confidentialité des actes en tant que victime ou témoin.

** Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

*** Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

* Articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du travail.

5 La transition vers une économie circulaire



CHIFFRES CLÉS

2024

- **6727 hectares** classés en zone agricole
- **65** Zones et Parcs d'Activités Économiques répartis sur **1165 hectares**
- **4** pôles de compétitivité regroupant **1100** adhérents
- **1100 km** de réseau de fibres optiques noires reliant **500** sites publics
- **18 millions** de nuitées touristiques

- **301** jours de tournage sur le territoire
- **290 kg** de ramettes de papier **100%** recyclé consommées
- **100%** du mobilier de bureau conforme aux normes environnementales
- **50%** de produits d'entretien marqués d'un label écologique utilisés

2023

- **256 179 tonnes** de déchets collectés, soit **578 kg** par habitant



5 LEVIERS D'ACTIONS

1 Les déchets

2 L'agriculture, l'aquaculture et la pêche

3 Le développement économique et l'innovation

4 Le tourisme et l'attractivité

5 Les moyens internes

1 Les déchets

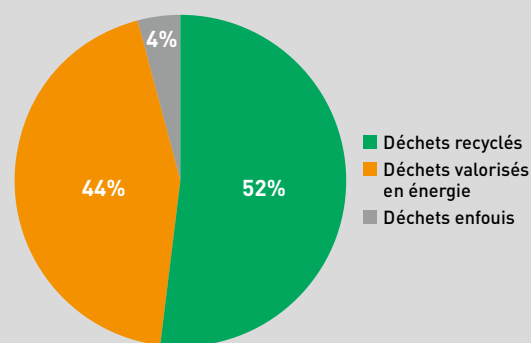


CHIFFRES CLÉS 2025

- **10** pôles environnementaux et **2** aires de déchets verts
- **194** contrats de redevance spéciale mis en place, soit **1 230 200 €** de recettes

CHIFFRES CLÉS 2024

- **9685** composteurs distribués, soit **66 000** composteurs mis à disposition des administrés depuis 2004



CHIFFRES CLÉS 2023

- **256 179** tonnes de déchets collectés, soit **578 kg** par habitant
- Objectif fixé par le PLPDMA en 2027 : **570 kg** de déchets collectés par habitant
- **27** réceptacles de mégots de cigarettes mis en place

NOUVELLES ACTIONS

- Déploiement de la **redevance spéciale**
- Élaboration du **Guide écoresponsable 2025**
- **Nouveau Règlement de prévention, collecte et valorisation des déchets**
- Déploiement de **réceptacles pour mégots** de cigarettes
- Équipement de **broyeurs de déchets verts** dans les pôles environnementaux
- Déploiement de **PAV de biodéchets**
- Projet de création de **2 ressourceries** à La Seyne-sur-Mer et au Pradet

La Métropole exerce directement la compétence en matière de collecte des déchets ménagers.

La collecte est effectuée de plusieurs manières : collecte en porte-à-porte, dépôt en bacs individuels ou collectifs, en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou au sein des pôles environnementaux. Le territoire compte 10 pôles environnementaux et 2 aires de déchets verts.

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers sont transférés au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT). Selon leur nature, **les déchets ménagers sont traités de différentes manières** :

- les ordures ménagères non triées sont incinérées à l'usine de valorisation énergétique de l'Escaillon à Toulon exploitée pour le SITTOMAT afin de produire de l'énergie électrique et thermique qui chauffe l'équivalent de 5200 logements sur l'aire toulonnaise et l'hôpital de La Seyne-sur-Mer,
- les déchets triés et les déchets déposés dans les pôles environnementaux suivent des filières de recyclage spécifiques ou des plateformes de compostage pour les biodéchets.



Le Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027

En compatibilité avec le Plan national de prévention des déchets, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027 donne **les orientations de la Métropole en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, selon 17 actions réparties en 6 thématiques** :

- 1 Actions transversales qui concernent tous types de déchets.
- 2 Actions sur les biodéchets (restes alimentaires et végétaux).
- 3 Actions sur les déchets assimilés des entreprises.
- 4 Actions sur les déchets ménagers et assimilés.
- 5 Actions sur les déchets occasionnels des ménages (répartition des meubles et de l'électroménager).
- 6 Actions sur les déchets marins.



EN 2023

- **256 179 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectés soit **578 kg** de déchets par habitant
- Objectif fixé par le PLPDMA en 2027 : **570 kg** de déchets par habitant

La redevance spéciale

Le Conseil Métropolitain a voté l'institution de la **redevance spéciale** pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités économiques sur le territoire au-delà de 1320 litres par semaine. Le déploiement de la redevance spéciale a débuté par l'accompagnement des collèges et lycées. La réduction des ordures ménagères est évaluée à 100 tonnes pour les collèges et 150 tonnes par semaine pour les lycées. Au total, une réduction annuelle de 250 tonnes est attendue.

EN 2023

- **41 établissements scolaires accompagnés** dans le cadre de la redevance spéciale

EN 2025

- **194 contrats de redevance spéciale mis en place**, soit **1 230 200 €** de recettes

Depuis 2024, 266 bacs ordures ménagères ont été retirés, soit 42,3 tonnes hebdomadaires. Cela représente une économie de traitement de 236 964 € par an. Concernant la collecte sélective, 43 bacs jaune (papiers/cartons) et 27 bacs gris (plastiques et métaux) ont été mis en place, soit respectivement 14 980 litres et 13 200 litres hebdomadaires.



La sensibilisation du public au tri des déchets

Plusieurs campagnes sont conduites par la Métropole pour sensibiliser au tri des déchets :

- Le « **Guide écoresponsable** » 2025 informe des bonnes pratiques au quotidien en matière de gestion des déchets, de consommation d'énergie, d'eau, et de mobilité.



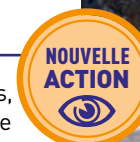
- L'**application Trizzy** informe les administrés et les professionnels du territoire métropolitain en matière de tri, collecte et gestion des déchets.



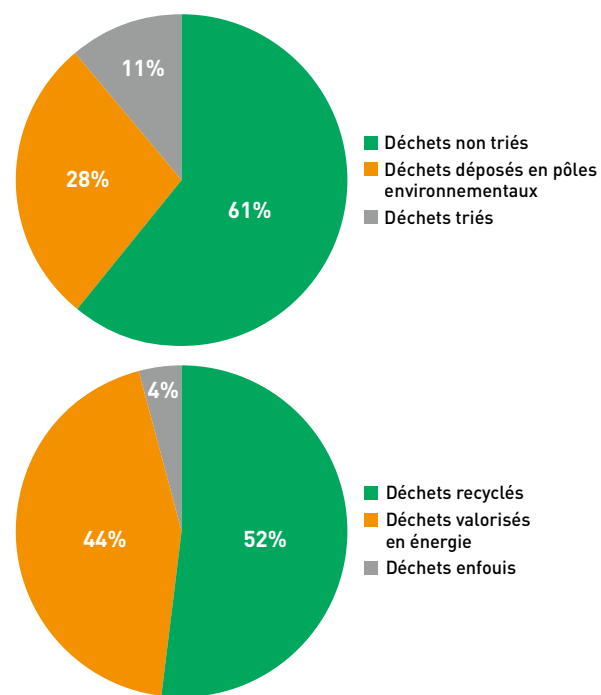
- Le **nouveau règlement de prévention, collecte et valorisation des déchets** entré en vigueur depuis 2024.



- Le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023** présente le service assuré dans l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».



256 179 tonnes de déchets collectés en 2023, soit 578 kg par habitant (Rapport 2023)



La collecte de mégots de cigarettes

Depuis 2025, la Métropole en partenariat avec l'éco-organisme Alcome déploie sur son territoire des réceptacles pour collecter les mégots de cigarettes qui seront 100% valorisés en production énergétique. Le territoire de Carqueiranne s'est porté volontaire pour devenir pilote de ce projet. La prochaine étape est de déployer ce système sur l'ensemble du territoire à commencer par les communes de Toulon et La Seyne-sur-Mer. La Métropole est en cours de formalisation de contrat avec l'éco-organisme Alcome qui lui permettra de bénéficier d'une aide annuelle de 780 000 €.



EN 2023

→ 27 réceptacles de mégots de cigarettes mis en place

La valorisation des biodéchets

Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte et déposés en pôle environnemental avant leur évacuation vers les sites de compostage. Pour faciliter l'utilisation des déchets verts sur place et optimiser leur transport, la Métropole équipera 5 pôles environnementaux de broyeurs de 2024 à 2026.

EN 2024

→ 2 sites (Hyères et La Crau) équipés de broyeurs des déchets verts

Pour réduire la part des déchets alimentaires, la distribution non payante de composteurs individuels et partagés ainsi que de lombricomposteurs a été mise en place.

EN 2024

→ 9685 composteurs distribués soit un total de 66 000 composteurs mis à disposition des administrés depuis 2004

Par ailleurs, une expérimentation est en cours sur la commune de La Valette-du-Var avec 44 points de tri des biodéchets déployés. Entre le 13 novembre 2024 et le 11 mars 2025, 13,1 tonnes de biodéchets ont été collectées et ont permis de créer 9,8 tonnes de compost. La Métropole prévoit le déploiement progressif de 950 PAV de biodéchets et la collecte des cantines scolaires à compter de l'année 2026.

Les projets de ressourceries à La Seyne-sur-Mer et au Pradet

Deux projets de création de ressourcerie à La Seyne-sur-Mer et au Pradet sont en cours de procédure administrative et ont fait l'objet de subvention de la part de l'État et de la Région Sud. Leur gestion fera appel au tissu associatif.

La gestion des déchets de l'administration

Des bornes de tri sont installées dans l'ensemble des bâtiments accueillant des agents métropolitains. De plus, dans le cadre du projet Métropole Écoresponsable, des bornes de collecte des mégots ont été déployées dans les zones fumeurs de 2 bâtiments administratifs (Hôtel de la Métropole et le Phoenix basés à Toulon).

2 L'agriculture, l'aquaculture et la pêche



CHIFFRES CLÉS 2024

- 6727 hectares classés en zone agricole
- 7 Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (CDAV)
- 2 exploitations labellisées « Bienvenue à la Ferme »
- 3 marchés des producteurs regroupant 31 producteurs
- 1 magasin de producteurs regroupant 35 producteurs
- 1 marché aux fleurs labellisé « Fleurs de France » et propriétaire d'une marque Hortisud
- 19 adhérents « Route des Vins de Provence »

CHIFFRES CLÉS 2023

- 91 fermes engagées « Agriculture Biologique », soit 1200 hectares (AgribioVar)

CHIFFRES CLÉS 2020 (RGA)

- 536 exploitations agricoles
- 2746 hectares de surface agricole utilisée
- 54 exploitations certifiées « Haute Valeur Environnementale »

NOUVELLES ACTIONS

- Projet de réduction de l'emballage plastique avec la SICA MAF
- Projet de révision du référentiel de la Charte Qualité Fleurs avec le cluster Florisud
- Partenariat avec le groupe DEPHY Écophyto
- Équipements des prud'homies de pêche
- Soutien au projet NAIADÉ de l'Institut Océanographique Paul Ricard
- Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial



Le maintien et la reconquête des espaces agricoles

La Métropole soutient la préservation du foncier agricole en accompagnant la transmission et la reprise d'exploitations agricoles, la reconquête des friches agricoles en installant des producteurs sur des terres acquises par la Métropole, et l'accompagnement des communes à la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP).

Actuellement, plus de 50% des espaces agricoles sont en friche et font objet de convoitise et de dévoiement qui menacent l'activité agricole et l'environnement. La reconquête des friches a permis la remise en culture de plus de 30 hectares de terre au sein du territoire depuis 2015.

À ce jour, 2 ZAP ont été approuvées par les communes de La Garde et du Pradet. Tandis que les communes d'Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Carqueiranne et Hyères ont entrepris la démarche de classement en ZAP de leurs espaces agricoles.

EN 2024

→ 6727 hectares classés en zone agricole

EN 2020 (Recensement Général Agricole RGA)

→ 2746 hectares de surface agricole utilisée



Le soutien aux filières agricoles

La Métropole soutient le développement des filières agricoles emblématiques du territoire comme un axe privilégié de son action économique d'intérêt métropolitain.

EN 2020 (RGA)

- 536 exploitations agricoles dont 77 en légumes et champignons, 44 en fruits et cultures permanentes et 4 exploitations de volailles
- 54 exploitations certifiées « Haute Valeur Environnementale » dont 3 en maraîchage, 4 en horticulture et 47 en viticulture



L'horticulture

Amorcé en 2024, un projet consiste à retravailler l'emballage en plastique des bottes de fleurs mises en marché à la SICA MAF. Les alternatives imaginées pour l'instant par la filière s'orientent vers du papier kraft.

Depuis 2025, le cluster horticole Florisud, soutenu par la Métropole, participe à un travail de révision du référentiel de la Charte Qualité Fleurs avec la volonté de valoriser les pratiques vertueuses en production et de contrôler la qualité des produits.



EN 2024

- 1 marché aux fleurs à Hyères « SICA MAF » labellisé « Fleurs de France » et propriétaire d'une marque Hortisud



L'arboriculture

De nouvelles mesures agro-environnementales, telles que la maîtrise de l'enherbement et la réduction des applications phytosanitaires, seront intégrées dans le prochain cahier des charges de l'appellation « AOP Figue de Solliès » à l'horizon 2030. Cette aspiration fait partie des priorités de la filière tant par le fait d'anticiper les évolutions réglementaires relatives aux productions reconnues « Appellation d'Origine Protégée », que de répondre à une demande de qualité des consommateurs mais également d'instaurer une cohabitation entre les habitants et les arboriculteurs dans le cadre de la « Charte de bon voisinage ».



Le maraîchage

La Métropole, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var (CDAV) et AgribioVar, s'attache à accompagner les producteurs vivriers vers des pratiques durables. Il s'agit de former sur les pratiques techniques alternatives aux produits phytosanitaires et le développement de signes de qualité. Le partenariat avec la CDAV a permis d'accompagner le groupe DEPHY Écophyto sur le territoire pour agir sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La pêche

La Métropole accompagne les pêcheurs dans leurs projets de développement et de diversification de leurs activités. Elle soutient notamment l'acquisition de chambres froides et de machines à glace, pour la vente en circuits courts, par les prud'homies de pêche de Toulon, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer et Hyères.



La pisciculture

La Métropole apporte son soutien au projet NAIADE (Nouvel Aliment Innovant pour une Aquaculture Durable et Environnementale) mené par l'Institut Océanographique Paul Ricard qui expérimente un nouvel aliment à base d'insectes et de spiruline pour nourrir les poissons d'élevage. Se substituant à la farine de poissons sauvages, ce nouvel aliment préserve les stocks halieutiques. Le projet a également un objectif de développer à terme un label qualité pour les poissons nourris par ce procédé.



Le Projet Alimentaire Territorial

La Métropole s'est engagée dans la construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec l'appui des parties prenantes*. Le PAT prône l'accès pour tous à une alimentation durable, de proximité et de qualité en rapprochant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire du territoire.

Il contient 137 actions réparties en 4 ambitions :

- amener le territoire vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire,
- ancrer une économie circulaire vertueuse,
- développer une alimentation durable, disponible et accessible,
- co-construire un PAT métropolitain vivant qui s'inscrit dans la durée.



Label Projet Alimentaire Territorial niveau 2 en action

Validité : 5 ans, 2024-2028

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

L'installation de productions vivrières

En partenariat avec la CDAV et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, la Métropole a acquis 2 hectares de terres sur Ollioules et mené des travaux de viabilisation pour installer 2 diplômés en agroécologie. Pendant 5 ans, le binôme va tester son activité maraîchère et consolider son modèle économique avec l'approvisionnement de la population locale et de la restauration collective.

Par ailleurs, un espace test sur 5000 m², en partenariat avec le Lycée Agricampus Hyères, est en cours d'aménagement pour une installation en agriculture vivrière sur sol vivant d'ici 2026.



La vente en circuits courts

La Métropole, avec la CDAV, renforce le développement de la vente en circuits courts par le soutien à l'équipement et l'animation de 3 marchés de producteurs de pays à Toulon, au Pradet et à Ollioules et d'un magasin de producteurs « Terres d'Hyères ». En 2024, le magasin « Terres d'Hyères » a été équipé de casiers automatiques en libre-service pour permettre la vente de produits en dehors des horaires d'ouverture.



La Métropole a développé, en lien avec TVT Innovation, « Consommans local » une plateforme collaborative de référencement des initiatives locales à destination des consommateurs, des producteurs, des artisans et des commerçants locaux.



EN 2024

- 7 Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (CDAV)
- 2 exploitations labellisées « Bienvenue à la Ferme »
- 3 marchés des producteurs à Toulon, Ollioules et Le Pradet regroupant 31 producteurs
- 1 magasin de producteurs « Terres d'Hyères » regroupant 35 producteurs
- 19 adhérents « Route des Vins de Provence »



EN 2023

- 91 fermes engagées « Agriculture Biologique », soit 1200 hectares (AgribioVar)

* Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.



La lutte contre le gaspillage alimentaire

La Métropole a initié un projet de cueillettes solidaires, par l'association L'Économe, consistant à récolter les surplus de production directement sur les exploitations agricoles, afin de les redistribuer aux associations d'aide alimentaire.

EN 2024

→ 2 tonnes de fruits et légumes récoltées grâce aux cueillettes solidaires

L'accompagnement de la restauration collective

Une enquête a été menée sur la restauration collective en milieu scolaire, médico-social et militaire auprès de 64 structures, représentant un volume de 52 000 repas par jour. La majorité des acteurs de la restauration collective souhaitent être accompagnés dans la mise en place des pratiques durables au travers du PAT.

Pour répondre aux attentes exprimées, la Métropole met en place un réseau des cantines, organise des rencontres entre producteurs et acteurs de la restauration collective, et déploie un parcours d'accompagnement en 3 volets :

- formation du CNFPT de 2 jours « Qu'est-ce que la restauration collective durable »,
- accompagnement des cantines par un prestataire,
- sensibilisation des convives et des encadrants par des associations locales et via une tournée de théâtre.



Ce parcours a reçu le soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour un montant de 150 000 € et sera déployé sur 3 ans.



3 Le développement économique et l'innovation



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Le développement économique

CHIFFRES CLÉS 2024

- 65 Zones et Parcs d'Activités Économiques répartis sur 1165 hectares
- 81 883 établissements au 1^{er} juin 2024 sur le territoire
- 12 120 créations
- 178 679 emplois
- 1 824 000 € de subventions accordées aux structures partenaires

NOUVELLES ACTIONS

- Partenariat avec Éa éco-entreprises pour l'accompagnement des entreprises à la transition écologique
- Projet d'aménagement dans la ZAE de Prébois à Six-Fours-les-Plages



L'innovation

CHIFFRES CLÉS 2024

- 4 pôles de compétitivité regroupant 1100 adhérents
- 323 000 € de soutien aux pôles de compétitivité
- 1 agence de développement économique, TVT Innovation regroupant plus de 600 membres

NOUVELLE ACTION

- Célébration des 10 ans de la French Tech Toulon Région Sud



Les réseaux de télécommunication

CHIFFRES CLÉS 2024

- 1100 km de réseau de fibres optiques noires
- 500 sites publics raccordés au réseau TPM Très Haut débit

NOUVELLE ACTION

- Déploiement du réseau de télécommunication TPM Très Haut débit



Dans le cadre de sa compétence de développement économique et en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028, la Métropole a pour mission d'accompagner le développement économique, avec son agence de développement économique TVT Innovation et ses partenaires locaux, par le biais de la gestion de ses Zones et Parcs d'Activités Économiques (ZAE), l'accompagnement des entrepreneurs et des entreprises et le soutien à l'innovation notamment les pôles de compétitivité sur le territoire.

Le Technopole de la Mer à Ollioules





La ZAE de Prébois à Six-Fours-les-Plages

Le développement économique

EN 2024

- 65 Zones et Parcs d'Activités Économiques répartis sur 1165 hectares
- 81 883 établissements au 1^{er} juin 2024 sur le territoire
- 12 120 créations
- 178 679 emplois
- 1 824 000 € de subventions accordées aux structures partenaires (associations agricoles, ZAE, filières économiques, clusters, pôles de compétitivité, associations d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprises, etc.)

La sobriété foncière

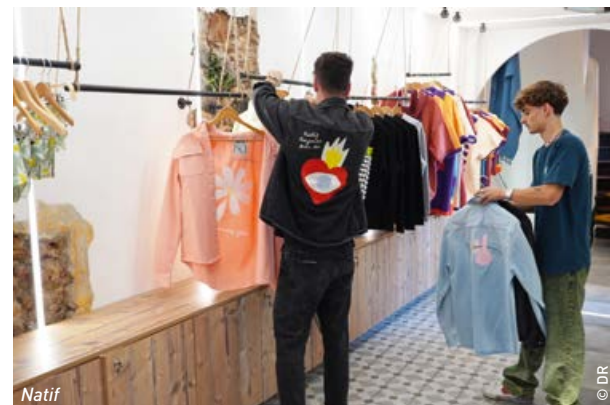
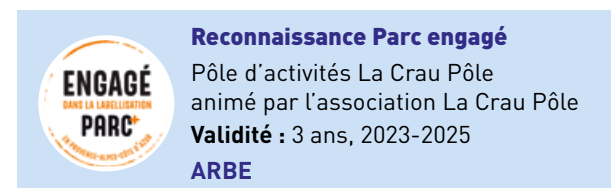
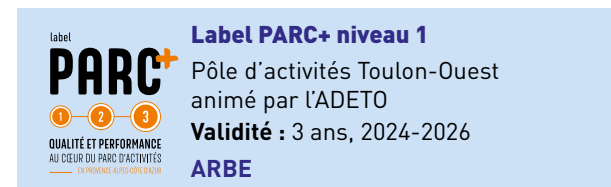
Dans le cadre de la loi Climat et Résilience*, la Métropole a réalisé avec le concours de l'audat.var, l'inventaire de ses ZAE pour optimiser le foncier économique et lutter contre l'artificialisation des sols. Un outil cartographique est en cours d'élaboration afin de suivre et accompagner



Intermedical Group

les demandes d'implantation des entreprises. Par exemple, la ZAE de Prébois à Six-Fours-les-Plages d'une surface de 8 hectares accueillera dès 2028, des activités productives à vocation mixte (artisanat, industries, etc.).

La Métropole et les associations s'attellent à **suivre un cadre de référence d'aménagement et de gestion durable des parcs d'activités élaboré par l'ARBE** (Agence Régionale de Biodiversité et de l'Environnement) permettant de conduire à une labellisation PARC +.



Natif

Le soutien aux associations de zones d'activités

La Métropole soutient les associations de zones d'activités qui fédèrent les entreprises autour d'actions communes.

2 associations, l'AFUZI (Association Foncière Urbaine de la Zone Industrielle) à l'Est et l'ADETO (Association des Entreprises de Toulon-Ouest), sont les interlocuteurs privilégiés de la Métropole.

Présentes sur plus de 60% des ZAE du territoire, ces associations défendent à elles deux les intérêts de près de 1500 entreprises.



Certifications ISO

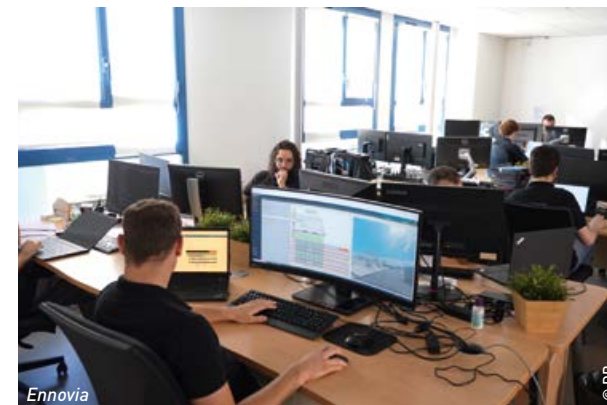
AFUSI

Validité : 3 ans, ISO 14001 niveau 2 depuis 2013 et ISO 50001 depuis 2015

Organisation Internationale de Normalisation

L'AFUZI mène une politique de sensibilisation et de gestion collective des déchets en mettant en place des collectes spécifiques (papier/carton, cartouches, piles usagées, palettes, etc.). Elle développe l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son périmètre avec le soutien de la Métropole. 3 bornes sont installées à ce jour.

L'ADETO pilote plusieurs initiatives : la collecte mutualisée de déchets industriels, le compostage partagé, la récupération de matériel informatique, la collecte de mégots. En 2024, elle a lancé un service de livraison de fruits et légumes bio pour les entreprises, expérimenté sur les ZAE des Playes et de la Millonne. Par ailleurs, elle a lancé une étude de flux entrants et sortants dans le but de valoriser les déchets de certaines entreprises en ressources pour d'autres, permettant ainsi de réduire les gaspillages et réaliser des économies.



Ennovia

Les ZAE voisines de La Crau et de La Valette-du-Var représentées par les associations **La Crau Pôle et Valcœur** mènent également des actions en matière de protection de l'environnement : réunions de sensibilisation, collecte de mobiliers de bureaux, lutte contre les dépôts sauvages, etc.

Le renouvellement du label Territoires d'Industrie

La Métropole a renouvelé le label « Territoires d'Industrie » dont la vocation est de relocaliser l'industrie au sein du territoire. Le binôme Naval Group / Métropole a été désigné pour assurer la gouvernance du programme, animée par TVT Innovation, à l'échelle métropolitaine. Un plan d'action a été défini comportant 30 actions, parmi lesquelles l'aménagement du foncier économique (notamment via la réhabilitation des friches industrielles) et l'accompagnement à la transition écologique et énergétique des entreprises pour tendre vers des ZAE plus sobres et résilientes. En 2024, grâce à l'accompagnement de la Métropole et de TVT Innovation, l'entreprise MECANOR a bénéficié du financement « Fonds vert » pour accélérer la transition écologique accordé par l'Ademe.

Label Territoires d'Industrie



Validité : 5 ans, 2023-2027

Agence nationale de la cohésion des territoires

L'accompagnement des entreprises

La Métropole déploie un réseau de pépinières et d'hôtels d'entreprises. Outre la solution immobilière qu'il apporte, ce réseau met à disposition des jeunes entreprises des services et des équipements mutualisés (accueil, photocopie, service courrier, salles de réunion, moyens de communication, information), propose un accompagnement personnalisé, une animation, l'accès à des partenaires financiers et techniques.

Depuis 2024, **le cluster**

Éa éco-entreprises, partenaire de la Métropole, propose aux entreprises un accompagnement à la transition écologique.



La Métropole subventionne des organismes qui soutiennent les porteurs de projets dans la création/reprise/transmission/développement d'activité, tels que Couveuse Interface 83, Var Initiative, Réseau Entreprendre Var, ou encore TVT Innovation.

L'aide à l'investissement immobilier des entreprises

La Métropole met en place un dispositif pour aider les entreprises à financer leurs travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement nécessaires à leur croissance. Cette subvention est plafonnée à 25 000 € par entreprise, dépend de la taille de l'entreprise et du montant des dépenses et peut être cumulable avec d'autres aides publiques. Les entreprises éligibles doivent notamment être basées sur le territoire métropolitain, justifier de 3 années d'existence et s'engager à porter un projet s'inscrivant dans le Projet Métropolitain.

* Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



L'innovation

Le soutien aux pôles de compétitivité

La Métropole soutient et participe au pilotage des pôles de compétitivité. Elle est un partenaire actif des pôles, notamment par l'accompagnement de la gouvernance et le cofinancement de leurs projets de recherche et développement :

- le Pôle Mer Méditerranée,
- le Pôle SAFE Cluster,
- le Pôle AKTANTIS (fusion des pôles SCS et Optitec),
- le Pôle des énergies non génératrices de gaz à effet de serre Capenergies.

EN 2024

- 4 pôles de compétitivité
- 1100 adhérents (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, collectivités, etc.)
- 323 000 € de soutien financier aux pôles de compétitivité

L'agence de développement économique TVT Innovation

TVT Innovation est l'Agence de développement économique de la Métropole. Outre ses actions sur la promotion de l'attractivité territoriale et le développement de l'enseignement supérieur, TVT Innovation est un hub d'innovation pour les entreprises innovantes avec des actions, des lieux et services dédiés à l'écosystème entrepreneurial.

600 membres à TVT Innovation.



TVT Innovation multiplie les opérations qui visent à détecter et accompagner les projets éco-innovants notamment à travers le City Lab (laboratoire urbain pour la ville de demain) ou encore l'opération Challenge Éco-Innovation. Destiné aux entreprises éco-innovantes, le Challenge Éco-Innovation est un programme d'accompagnement et d'expérimentation mettant 3 filières à l'honneur : la silver économie, la ville durable et le tourisme, et les industries culturelles et créatives.

Le label Communauté French Tech Toulon Région Sud

Du 16 au 20 octobre 2024 : l'année 2024 marque les 10 ans de la French Tech Toulon Région Sud. Les startups de la Tech Toulon ont ouvert leurs portes au grand public tels que Berceau Magique, la Boîte Immo, Égérie, Swello, etc. Pour rappel, ce label rassemble les acteurs locaux qui s'engagent pour la croissance des startups et leur rayonnement à l'international.



Les réseaux de télécommunication

Le réseau Très Haut Débit

Dans le cadre de sa compétence « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunication », la Métropole a mis en place une DSP pour la création, l'exploitation et la commercialisation du réseau de télécommunication TPM Très Haut débit. L'accès à ce réseau est réservé uniquement aux entreprises et organismes publics.

La mise en place du Très Haut Débit permet de :

- **renforcer** l'attractivité du territoire métropolitain auprès des entreprises qui souhaiteraient s'y implanter,
- **augmenter** la disponibilité d'offres Très Haut Débit de qualité professionnelle. Les entreprises desservies par le réseau ont accès à des connexions (2 à 1000Mb/s) 10 à 50 fois supérieures aux offres du réseau cuivre (< 20Mb/s) avec un débit symétrique garanti (envoi et réception de données au même débit) leur permettant d'exploiter tous les usages du numérique pour le développement de leurs activités.
- **dynamiser** la concurrence entre opérateurs au bénéfice des utilisateurs. Les tarifs des offres de services sont plus avantageux que ceux actuellement proposés sur le territoire, et sont assortis de frais de raccordement réduits.

EN 2024

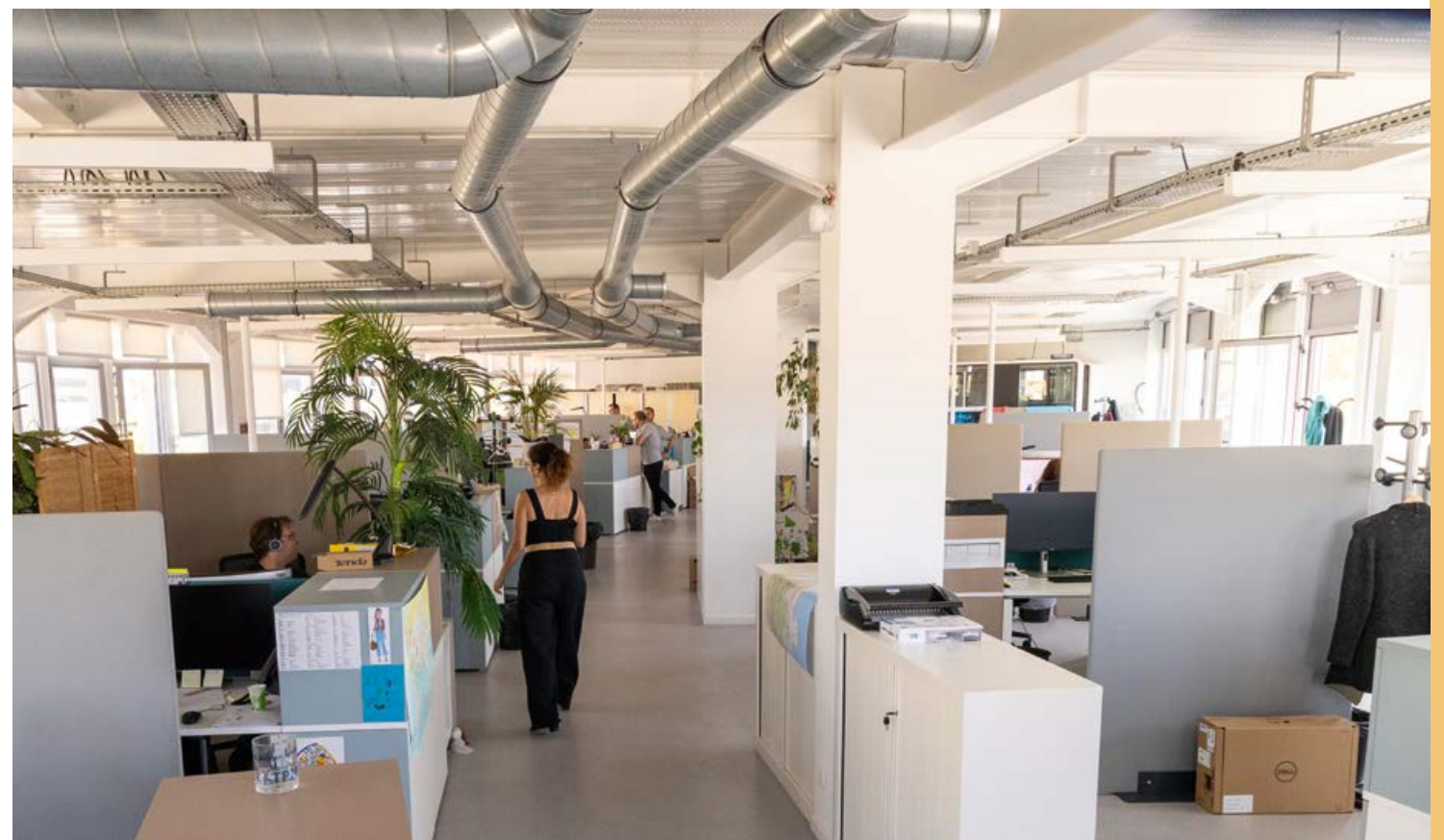
- 1100 km de réseau de fibres optiques noires
- 500 sites publics raccordés au réseau TPM Très Haut débit



Le bâtiment DataCenter à Toulon

Un immeuble situé dans le quartier de Sainte-Musse à Toulon a été réhabilité pour l'installation d'un DATA-centre et de bureaux pour les agents de la Métropole et de la ville de Toulon. Ce projet innove dans plusieurs domaines :

- il préserve les caractéristiques architecturales du bâtiment tout en permettant l'intégration des nouveaux usages et la mise en œuvre des dispositifs de performance énergétique du type pompe à chaleur ou encore brise-soleil,
- il est doté d'une installation de 155 panneaux photovoltaïques pour une production moyenne de 81 000 kWh, pour répondre à sa propre consommation tout en permettant l'alimentation du complexe sportif Léo Lagrange,
- il intègre une solution domotique à savoir des capteurs de température, de régulation chauffage et de climatisation permettant le pilotage et la maîtrise des consommations d'énergie,
- il dispose d'un système de refroidissement des baies informatiques afin de garantir des économies d'énergies. À ce titre, le projet a été labellisé Code of Conduct. Il s'agit d'un référentiel environnemental européen pour les DATA-centres.



4 Le tourisme et l'attractivité



L'Office de Tourisme Provence Méditerranée

CHIFFRES CLÉS 2024

- **18 millions** de nuitées touristiques
- **1** Office de Tourisme Provence Méditerranée avec **12** bureaux d'informations
- **5** visites guidées organisées lors des Journées Nationales Tourisme et Handicap réunissant **100** participants
- **5** établissements labellisés « Tourisme et Handicap »
- **25** établissements marqués « Accueil vélo »



NOUVELLES ACTIONS

- Organisation d'une **balade à Carqueiranne** adaptée aux personnes déficientes visuelles durant la Semaine de la Nature
- Engagement dans la **Convention des Entreprises pour le Climat Provence Méditerranée**
- Création d'une **commission vélo-cyclotourisme**
- Lancement du **petit train des vignes** du Pradet et de la Crau
- Lancement d'une **balade gourmande guidée** dans Toulon
- Candidature au label « Vignobles & Découvertes »

Le Bureau d'Accueil des Tournages

CHIFFRES CLÉS 2024

- **19** Trophées TPM décernés lors de la 3^{ème} édition réunissant **400** invités
- **1** Bureau d'accueil des tournages
- **301** jours de tournage sur le territoire
- **11** projets soutenus par le fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias pour un montant de **171 500 €**

- **5** productions tournées **15** jours dans les espaces naturels à Toulon
- **852 077 €** de retombées économiques attendues

NOUVELLE ACTION

- Engagement dans le **programme du Centre National du Cinéma et de l'image** animée pour une transition écologique du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée

La Métropole est compétente en matière de promotion du tourisme. Elle a créé l'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée qu'elle soutient financièrement par le biais de la taxe de séjour collectée.

Elle organise des événements et adapte l'offre de transports pour la desserte des sites touristiques afin de promouvoir son patrimoine et développer l'économie locale.

Elle soutient les filières du tourisme d'affaires et de l'audiovisuel avec le Bureau des tournages.



L'Office de Tourisme Provence Méditerranée

Créé lors du transfert de la compétence tourisme à la Métropole, l'Office de Tourisme Provence Méditerranée (OTPM) a pour missions de :

- **communiquer et promouvoir** la destination,
- **produire, qualifier et commercialiser** l'offre touristique,
- **accompagner et coordonner** les professionnels et autres acteurs du tourisme,
- **accueillir et informer** les visiteurs et les habitants.

Le rapport d'activités 2024 de l'OTPM est consultable.

EN 2024

- **12** bureaux d'informations
- **80** collaborateurs
- **8,3 millions d'euros** de budget prévisionnel
- **18 millions** de nuitées touristiques tous hébergements confondus

Les signes de reconnaissances

L'OTPM bénéficie de plusieurs signes de reconnaissance :



Office de tourisme classé en catégorie I
Validité : 5 ans, 2023-2027
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Marque Esprit parc national



4 visites guidées : « À l'école des chevaliers », « Pays du sel », « Histoire du sel » et « Hyères au fil du temps »
Validité : 5 ans, 2024-2028
Parc national de Port-Cros

Marque Tourisme & Handicap



4 bureaux d'information concernés : Hyères, Porquerolles, Le Pradet et Toulon
4 formes de handicap : moteur, mental, auditif et visuel
Validité : 5 ans, 2025-2029 Le Pradet, Hyères, Porquerolles, 2024-2028 Toulon
Atout France



Marque Qualité Tourisme
Validité : 5 ans, 2024-2028
Atout France



Label Accueil vélo
5 bureaux d'information touristique marqués : Toulon, Six-Fours-les-Plages, Les Sablettes, Saint-Mandrier-sur-Mer et Le Pradet
Validité : 3 ans, 2023-2025 Toulon, 2024-2026 Six-Fours-les-Plages, Les Sablettes, Saint-Mandrier-sur-Mer, Le Pradet
France Vélo Tourisme



Marque Provence
Région Sud et Provence Tourisme
L'OTPM est partenaire depuis plusieurs années du Contrat de destination mis en place par le Comité Régional du Tourisme PACA et reconduit jusqu'en 2027. Il est constitué de plusieurs volets appuyés par la marque Provence qui définit un périmètre géographique dont fait partie le territoire de la Métropole.



L'accessibilité

Les bureaux d'information touristique de Porquerolles et des Sablettes sont équipés de boucles magnétiques, de loupes, de sonnettes et de rampes.

Des chaises-canoe sont disponibles en prêt pour les visites guidées ou balades autonomes. Des conseillers en séjour sont formés pour un accueil multilingue et adapté aux personnes en situation de handicap.



Chaque printemps, dans le cadre des Journées Nationales Tourisme et Handicap, l'OTPM propose des visites guidées à Hyères et à Toulon à destination des personnes en situation de handicap.

EN 2024

→ 5 visites guidées organisées lors des Journées Nationales Tourisme et Handicap réunissant 100 participants

Toute l'année, les visites guidées « À la découverte de l'histoire de Toulon » et « Stade Mayol et rugby : passion toulonnaise » sont proposées pour les groupes constitués de personnes porteuses de handicap.

Des brochures sont consultables sur les sites de l'OTPM et de la Métropole à destination de personnes en situation de handicap :

- La brochure « **Vacances Accessibles** » recensant l'offre accessible sur le territoire.
- La brochure « **Bienvenue en Provence Méditerranée** » conçue au format FALC (Facile À Lire et à Comprendre).
- La brochure « **Raconte-moi le Patrimoine** » permettant d'accéder à des visites audio-guidées en version français-anglais, adultes-enfants, langue des signes française. La brochure contient également des indications routières, les accès aux parkings, aux transports en commun, et des cartes pour découvrir en toute autonomie les différents sites du patrimoine.

EN 2024

- 5 établissements labellisés « **Tourisme et Handicap** »
- 20 participants à une balade à Carqueiranne adaptée aux personnes déficientes visuelles durant la Semaine de la Nature



Une démarche RSE



Depuis 2024, l'OTPM est engagé dans la Convention des Entreprises pour le Climat Provence Méditerranée, mobilisant les entreprises de tous secteurs autour d'un objectif commun : répondre aux défis environnementaux et sociétaux du territoire. Grâce à 6 sessions de travail collaboratif, l'OTPM a pu approfondir les enjeux de la transition écologique, évaluer son empreinte et identifier les leviers de redirection spécifiques à son secteur d'activité. Ce cheminement a permis de bâtir une feuille de route à horizon 2030.

L'OTPM a créé en 2024 une commission vélo-cyclotourisme regroupant 15 membres, des institutions, des professionnels de la filière et des établissements soucieux d'encourager la mobilité douce. Les enjeux sont :

- structurer la filière vélo-cyclotourisme,
- échanger sur différents projets,
- valider une feuille de route permettant de qualifier l'offre,
- mettre en avant le patrimoine naturel et culturel tout en favorisant la pratique du vélo à des fins utilitaires ou récréatives.



EN 2024

- 25 établissements marqués « **Accueil vélo** »
- 7 itinéraires vélo créés sur l'application Komoot

Une commission gastronomie-œnotourisme regroupe 10 membres, institutions et professionnels de la filière, dont les objectifs sont de :

- développer des activités d'œnotourisme,
- promouvoir les produits locaux,
- co-construire avec les professionnels ces deux filières.



EN 2024

- lancement du petit train des vignes du Pradet et de celui de La Crau avec 4 domaines participants
- lancement d'une balade gourmande guidée dans Toulon
- candidature au label « **Vignobles & Découvertes** » en partenariat avec l'Office de Tourisme Méditerranée Porte des Maures



L'organisation de grands événements

La Métropole organise et soutien l'organisation de grands événements à destination du grand public ou des professionnels dans différents domaines en collaboration avec ses partenaires tels que l'OTPM, la SPL Toulon Événements Congrès, TVT Innovation ou le Conseil de Développement TPM. Elle a organisé la 3^{ème} édition des Trophées TPM au Zénith de Toulon décernés aux acteurs locaux qui font rayonner le territoire en termes d'emploi, de croissance, d'attractivité, d'innovation et de démarches vertueuses.



EN 2024

- 19 Trophées TPM décernés lors de la 3^{ème} édition réunissant 400 invités





Tournage de la série « Tom et Lola »

Le Bureau d'Accueil des Tournages

La Métropole dispose d'un Bureau d'Accueil des Tournages dont l'objectif est de faciliter l'accueil de productions cinématographiques et audiovisuelles sur le territoire et de favoriser le développement de la filière cinéma et audiovisuel. Le déploiement de cette filière permet au territoire de bénéficier d'importantes retombées économiques, touristiques et culturelles. Par exemple, la saison 1 de la série « Tom et Lola », avec 110 jours de tournage sur le territoire, a généré 1 883 328 € de retombées économiques directes.



Tournage de la série « Tom et Lola »



EN 2024

→ 301 jours de tournage, tous types d'œuvres confondus, sur le territoire

Le fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias

La Métropole a créé le fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias. Il s'agit d'une aide sélective permettant de soutenir certaines productions tournant sur le territoire.

EN 2024

→ 11 projets soutenus par le fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias, pour un montant total de 171 500 €

→ 852 077 € de retombées économiques attendues

Une démarche écoresponsable

Les équipes de tournages sont accompagnées par la Métropole afin de les sensibiliser sur la fragilité des sites et de veiller au respect des préconisations environnementales.

EN 2024

→ 5 productions tournées 15 jours dans les espaces naturels à Toulon
→ 1 demande pour une série
→ 2 demandes pour des films institutionnels
→ 1 demande pour un shooting photo

Par ailleurs, la Métropole s'inscrit dans le programme national porté par le Centre National du Cinéma et de l'image animée pour une transition écologique du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée.

Le Bureau d'accueil des tournages, avec l'appui d'Éa éco-entreprises, a identifié les thématiques pour lesquelles la Métropole peut apporter des solutions aux productions : déchets, mobilité, énergie, alimentation locale, objets de seconde main.

En 2024, un état des lieux sur la gestion des déchets a été réalisé et permettra en 2025 de mettre à disposition des fiches pratiques adaptées aux besoins des sociétés de production.



5 Les moyens internes



CHIFFRES CLÉS 2024

→ 290 kg de ramettes de papier
100% recyclé consommées
→ 100% du mobilier de bureau conforme aux normes environnementales
→ 50% de produits d'entretien marqués d'un label écologique utilisés

NOUVELLE ACTION

→ Étude en cours sur l'électrification de la flotte de véhicules de la Métropole

Les fournitures de bureau

La Métropole utilise des ramettes de papier d'imprimante répondant aux exigences FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant une gestion durable des forêts. Le papier en-tête, les enveloppes, les cartes de visite proviennent d'imprimeries labellisées « Imprim'Vert ».

EN 2024

→ 290 kg de ramettes de papier 100% recyclé consommées



Le mobilier

Le mobilier de bureau est conforme aux normes NF Environnement, FSC et PEFC. Il est également sélectionné au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et tri des déchets d'emballage et recyclage du mobilier de bureau ».

EN 2024

→ 100% du mobilier de bureau conforme aux normes environnementales (NF Environnement, FSC et PEFC)

Les produits d'entretien

La Métropole vise à réduire la part des produits d'entretien non écologiques, qui demeurent cependant nécessaires pour d'autres impératifs (hygiène et santé).



EN 2024

→ 50% de produits d'entretien marqués d'un label écologique (écolabel européen, NF environnement, etc.) utilisés





■ Le parc automobile

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle dans le cadre des trajets domicile-travail :

- des emplacements sont réservés pour les vélos dans les parkings de 2 bâtiments administratifs (Hôtel de la Métropole et Phoenix à Toulon).
- des prises de recharge électrique sont installées sur l'ensemble des sites métropolitains.

- des prises de recharge électrique sont installées sur l'ensemble des sites métropolitains.

Une étude est en cours dans l'optique d'un accroissement du nombre de véhicules électriques pour atteindre l'objectif de 40% fixé par la loi*.



Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle dans le cadre des trajets professionnels, des cartes de transport en commun sont disponibles au sein de chaque direction.

■ Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Les EPCI à fiscalité propre doivent réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) lorsqu'au moins une de leurs communes membres dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde**.

La Métropole a instauré un PICS dont le but est de soutenir les communes dans la préparation et la gestion de crise en matière de sécurité civile. Le PICS s'appuie sur la mutualisation des communes de son territoire.

Notes

Notes



Directeur de la publication : Valérie PAECHT, Directeur Général des Services
Conception graphique : Service Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
© Photos : TPM - Hortense Hébrard, Olivier Pastor, Frédéric Robert - **© Pictos** : Adobe Stock
Impression : Groupe Impremium - Dépôt légal à parution



Métropole Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
www.metropoleTPM.fr

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

